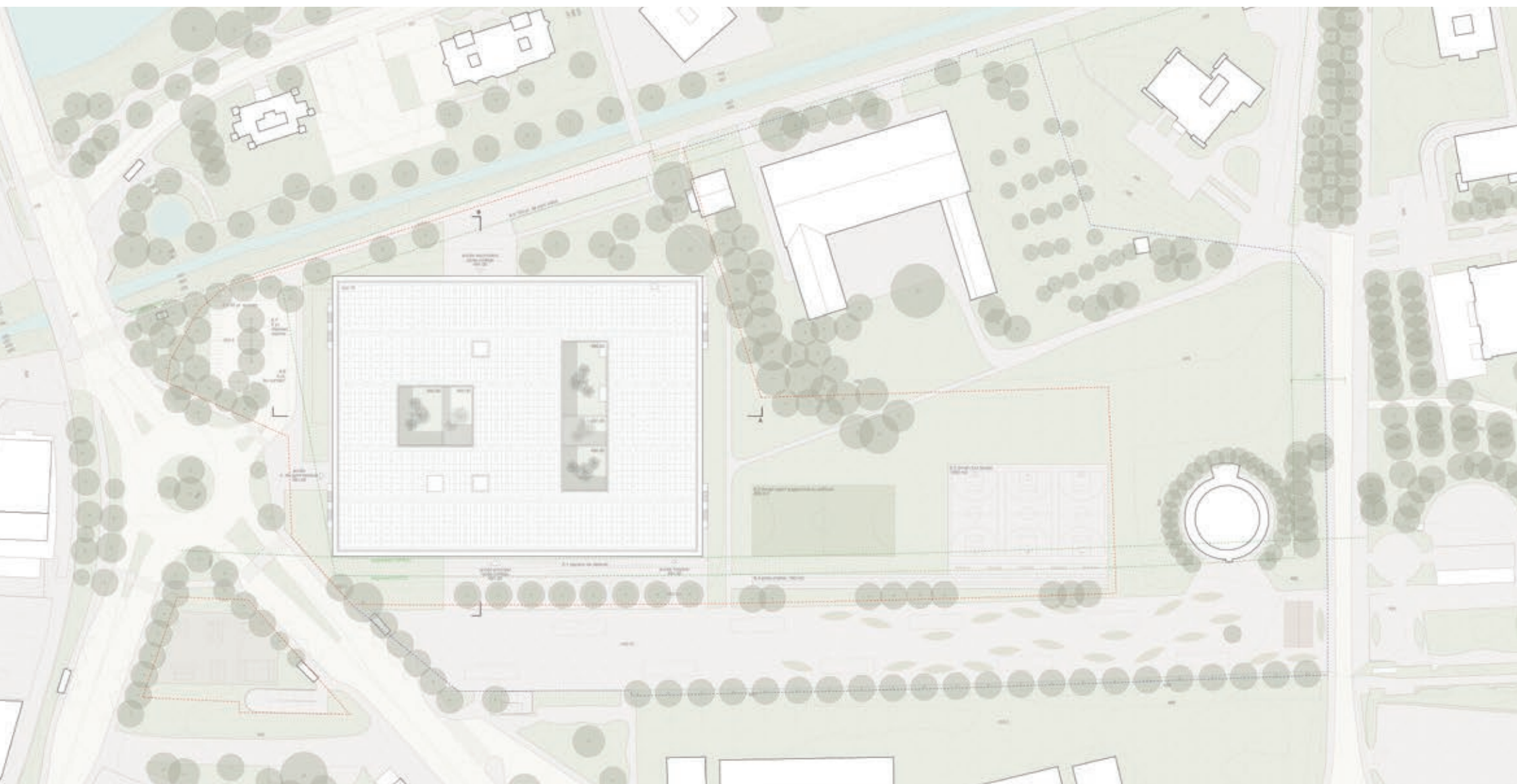


CONCOURS DE PROJETS

# CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE À SION

RAPPORT DU JURY – JUIN 2019





## 1. RÈGLEMENT

### 1.1 MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le maître de l'ouvrage (MO) et mandant est le Canton du Valais, représenté par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Canton du Valais  
Service des bâtiments, monuments et archéologie  
Place du Midi 18, Case postale 478, 1950 Sion  
Tél. 027 / 606 38 00, Fax 027 / 606 38 04

Le secrétariat du concours est confié au bureau nomad architectes Valais sàrl à Sion en tant que bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO).

Nomad architectes Valais sàrl  
rue Sainte-Marguerite 16, 1950 Sion  
Tél. 027 / 327 75 71, Fax 027 / 327 75 76  
sion@nomadarchitectes.ch

### 1.2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les art. 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009, ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

### 1.3 LANGUE

La langue officielle de la procédure du concours est le français.

### 1.4 PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes:

- accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse;
- loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI);
- loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics;
- accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP);
- ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

### 1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont autorisés à participer au concours les architectes qui, au moment de l'inscription au concours et compte tenu de leur formation, remplissent une des conditions suivantes:

- diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire;
- diplômés d'une école technique supérieure;
- titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère;
- inscrits aux registres suisses A ou B;
- inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse;
- répondent aux exigences de la liste permanente des architectes du canton du Valais fixées par le service social de la protection des travailleurs (F. 027 606 74 00 / D. 027 606 74 01).

Les architectes qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. L'un des architectes au moins doit remplir les conditions de participation.

Les architectes qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte employé peut participer au concours, si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

## 1.6 CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance.

- Concept général
- Fonctionnalité
- Qualités architecturales
- Économie

## 1.7 RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions reçues anonymement ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 1<sup>er</sup> février 2019.

## 1.8 JURY

Le jury est composé des personnes suivantes:

### Président

Philippe Venetz, architecte cantonal

### Membres non-professionnels

Philippe Varone, président de Sion

Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'Enseignement

Yves Fournier, resp. des écoles du secondaire II général

Francis Rossier, recteur LCP

### Membres professionnels

Jean-Paul Chabbey, architecte de la Ville de Sion

Laurent Geninasca, architecte ETH FAS SIA, Neuchâtel

Valérie Jomini, architecte ETH SIA BSA, Zurich

Adrian Kramp, architecte ETH BSA SIA, Fribourg

### Suppléants

Pierre Antille, collaborateur scientifique du DEF

Christophe Lugon-Moulin, architecte SBMA

Stéphane Métrailler, proviseur LCP

Carole Schmid, conseillère communale

### Experts

Nicolas de Morsier, ingénieur cours d'eau SFCEP

Pierre Favre, ingénieur en circulation CITEC

Thomas Gut, chef de section OFROU

Clotilde Rigaud, architecte-paysagiste FSAP REG B

Le jury a fait appel à un spécialiste en sécurité pour évaluer la conformité de certains projets aux normes de protection incendie.



## 1.9 PRIX, MENTIONS

Le coût total des travaux est estimé à CHF 78'500'000.- TTC pour les CFC 1 à 9. Le coût déterminant est de CHF 57'000'000.- HT pour les CFC 2 et 4, TVA exclue. La somme globale des prix et mentions est calculée selon la «Ligne directrice pour les règlements SIA 142 de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles» de février 2007, révisée en juin 2015. La somme globale des prix et mentions correspond au double de la valeur de la prestation demandée, soit environ 600 heures de travail. Le tarif horaire moyen appliqué est CHF 130.-.

$600 \text{ heures} \times \text{CHF } 130.- \times 2 + \text{TVA} = \text{CHF } 168'000.- \text{ TTC.}$

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

## 2. SITUATION ACTUELLE

### 2.1 OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours de projets doit permettre d'une part d'obtenir une solution aux problèmes définis par le maître d'ouvrage, et d'autre part d'identifier des professionnels qualifiés qui seront à même de réaliser la solution choisie.

Dans le cas présent, la Ville de Sion entend profiter du déplacement du Lycée-Collège de la Planta pour structurer l'entrée Sud de la ville et changer l'image du quartier de Vissigen à proximité du Rhône.

Pour le canton du Valais, il s'agit de construire un nouveau collège en complément de celui des Creusets, correspondant aux normes de confort, techniques et énergétiques actuelles.

### 2.2 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SION

Depuis le début des années 2000, la Ville de Sion a entrepris de requalifier les espaces publics du centre ville. Les réalisations de la place du Midi, de la place des Remparts, de la rue de Lausanne et du Grand-Pont ont notamment contribué à changer l'image de la ville et à redynamiser sa vie sociale et économique. En 2013, le prix Wakker est venu récompenser cette politique qualitative en faveur des espaces publics.

Le développement de la ville se déplace aujourd'hui vers le Sud et franchit les voies CFF. Le quartier Ronquoz 21 compris entre le train, l'autoroute et le Rhône est appelé à se transformer pour accueillir plus de densité, de mixité et de qualité. Plusieurs projets en cours participent déjà à cette dynamique, tels que la 3e correction du Rhône ou le campus HES-EPFL.

Plusieurs sites de formation sont implantés le long des voies CFF (école professionnelle technique, Lycée-Collège des Creusets, école professionnelle commerciale et artisanale, campus HES-EPFL). La construction d'un nouveau collège sur le site du Cours Roger-Bonvin vient prolonger ce dispositif vers l'Est.

### 2.3 QUARTIERS DE VISSIGEN ET CHAMPSEC

Sur la rive gauche du Rhône, se trouvent les quartiers denses de Champsec et Vissigen, qui ont accueilli une grande partie du développement périurbain depuis les années 1970. La couverture de l'autoroute, aménagée en espace public à l'échelle du quartier (Cours Roger Bonvin), a été revalorisée et attend aujourd'hui la concrétisation de programmes forts. Cet espace doit permettre de renforcer le lien entre la gare et le pôle santé (hôpital cantonal, SUVA, HES). Le canal de Vissigen doit également être réaménagé dans le cadre des mesures de compensation du projet Rhône 3, afin de mieux valoriser son potentiel en tant qu'espace public de quartier et axe de mobilité douce.

Ce secteur dispose de réserves foncières importantes qui doivent permettre de structurer le tissu bâti et de renforcer le lien fonctionnel du Cours Roger-Bonvin. Les objectifs principaux de la Ville sont de:

- terminer l'urbanisation des quartiers de Vissigen et Champsec par une densification de qualité;
- renforcer les liaisons entre ce secteur et le centre-ville;
- structurer un axe fort (économique, de savoir et de culture) entre le centre-ville et le pôle santé;
- structurer l'urbanisation autour du Cours Roger-Bonvin;
- valoriser le canal de Vissigen comme paysage «naturel» en ville et en tant qu'axe de mobilité douce, d'espace de rencontres et de liaisons biologiques.

## 2.4 COLLÈGES DE SION

La Ville de Sion est le siège de deux gymnases: le Lycée-Collège des Creusets, au Sud-Ouest de la ville, et le Lycée-Collège de la Planta, au Nord.

Le Lycée-Collège des Creusets accueille actuellement 1'230 étudiants pour 56 classes. Cette dernière décennie, des pavillons préfabriqués ont été posés au Sud du bâtiment principal afin de répondre à la croissance des effectifs. L'établissement est aujourd'hui au maximum de ses capacités.

Le Lycée-Collège de la Planta se trouve dans la même situation avec 1'020 étudiants pour 47 classes. De par sa localisation au cœur de la cité, la construction de pavillons provisoires ou une extension n'est pas envisageable.

La construction d'un nouveau Lycée-Collège est donc une nécessité, afin d'offrir un cadre d'étude adapté aux gymnasiens du Valais central. Il ne s'agit pas d'un simple transfert de celui de la Planta au Cours Roger-Bonvin, car le nouvel établissement devra également soulager une partie des sureffectifs du Lycée-Collège des Creusets. La répartition des 2'300 étudiants sur le site de Sion se fera de la manière suivante:

- 950 étudiants au Lycée-Collège des Creusets;
- 1'350 étudiants au nouveau Lycée-Collège du Cours Roger-Bonvin.

## 3. CONTRÔLE TECHNIQUE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen technique préalablement au jugement. Cet examen portant sur la conformité avec le règlement et programme du concours a été réalisé du 15 au 17 mai 2019 par le SBMA et le secrétariat du concours.

Il a porté notamment sur les points suivants:

1. Inscriptions, rendu des documents
2. Documents à remettre et mode de présentation
3. Contraintes relatives à la construction et au fonctionnement
4. Programme des locaux et espaces extérieurs
5. Valeurs statistiques

### 3.1 INSCRIPTIONS, RENDU DES DOCUMENTS

125 bureaux se sont inscrits au concours via la plateforme SIMAP, ont payé la finance d'inscription et fournis les documents attestant du respect des conditions de participation. 104 projets ont été rendus dans les délais à l'adresse du MO et numérotés par ordre d'arrivée. À noter qu'un projet a été envoyé en deux colis distincts et enregistrés sous les n°8 et 21. Il n'y a donc pas de projet n°21, ce qui explique la numérotation de 1 à 105, alors qu'il n'y a que 104 projets.

Toutes les maquettes ont également été remises dans les délais, et réceptionnées par une personne neutre. Tous les projets et maquettes reçus respectaient l'anonymat.

### 3.2 DOCUMENTS A REMETTRE ET MODE DE PRÉSENTATION

Le contrôle du contenu des cartables et du mode de présentation a révélé les irrégularités suivantes:

- Projet n°73, le calcul du cube est intégré à la planche 5;
- Projet n°104, le projet a été rendu sur 10 formats A1;
- Projet n°105, le projet comporte 6 planches A0, plus 1 planche pour le calcul du cube.

Le contrôle des maquettes a révélé que plusieurs maquettes ne respectaient pas le mode de rendu (§ 4.12) du règlement et programme, soit l'exigence d'être entièrement peinte en blanc.

De manière générale, le jury estime que les projets reçus respectent le § 4.0 du règlement et programme et décide d'accepter l'ensemble des projets au jugement. Toutefois, les projets dont les maquettes contreviennent au § 4.12 seront exclus de la répartition des prix.

### **3.3 CONTRAINTES RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT**

Plusieurs projets ne respectent pas le périmètre de projet et les alignements en force (§ 5.1.1).

Les projets n°76, 94 et 100 empiètent sur les alignements RCCZ ou débordent du périmètre de projet. Les projets n°34, 57, 72, 76, 89 et 105 empiètent sur l'alignement OFROU, partiellement ou complètement. Les projets n°14 et 93 sont construits avec un porte-à-faux situé sur l'alignement OFROU. Le projet n°84 présente une hauteur maximale limite par rapport au plafond aérien (alt. 532.30).

Les projets n°8, 20, 63, 75, 89 et 91 sont incompatibles avec le danger Rhône et ne pourraient pas être acceptés lors d'une mise à l'enquête publique. Aucune mesure de protection ne semble envisageable pour les rendre compatibles avec le danger Rhône.

Compte tenu du travail important fourni par les concurrents et de la marge d'interprétation possible de certaines propositions, le jury décide de ne pas éliminer de projets à ce stade et d'accepter ces projets pour le jugement. Il propose par contre de les exclure de la répartition des prix en raison d'une dérogation au règlement et programme du concours. Il propose également que les projets retenus après le dernier tour d'élimination soient contrôlés en détail par les experts pour garantir leur faisabilité.

### **3.4 PROGRAMMES DES LOCAUX ET ESPACES EXTÉRIEURS**

Certains projets comportent des dérogations mineures par rapport au programme des locaux, qui concernent principalement des locaux secondaires ou qui sont liées à des regroupements de fonctions envisageables. D'autres projets ont dessiné des étages types sans représenter toutes les surfaces, ce qui rend difficile une vérification stricte du programme des locaux. Les locaux manquants ou modifiés ont été signalés au jury lors de la présentation des projets.

### **3.5 VALEURS STATISTIQUES**

Les moyennes des calculs du cube selon la norme SIA 416 ont été effectuées sur la base des données transmises par les concurrents. La valeur moyenne pour le volume bâti (VB) est de 104'137 m<sup>3</sup> et celle pour la surface de plancher (SPB) est de 23'734 m<sup>2</sup>.

Après les trois premiers tours de jugement, les calculs fournis par les concurrents pour le volume bâti et la surface de plancher des projets retenus pour le jugement ont fait l'objet d'une vérification par le secrétariat du concours. Le contrôle n'a pas permis de déceler des erreurs importantes.

#### 4. JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 27, 28 et 29 mai 2019 dans la halle aux voussiors de l'usine électrique de Chandoline. Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 104 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

##### 4.1 PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Lors du premier tour de jugement, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou dans leur relation aux éléments structurants du site.

Les projets éliminés au 1<sup>er</sup> tour sont les suivants:

N° 5 C.O.S.I

N° 7 L'APOSTROPHE

N° 8 BOOMERANG IS BACK

N° 12 ANEMOCHORIE

N° 15 E LA NAVE VA

N° 18 NCS-2019

N° 19 FOURMILIÈRE

N° 20 ATRIUM

N° 24 COURS SUR COURS

N° 25 LE CŒUR DU COLLÈGE

N° 26 PISTE S(C)OLAIRE

N° 32 À BRAS OUVERTS

N° 33 CALLIPYGE

N° 34 CARRÉ NOIR

N° 35 POINT-VIRGULE

N° 37 HORS SOL

N° 38 SCIO

N° 40 BIG ABOVE

N° 41 JUVENTAS

N° 45 POIRE

N° 46 MALEVICH

N° 47 COROBO

N° 49 CASCADE

N° 51 CONSTELLATION

N° 54 INTERFACE

N° 56 L5

N° 57 CAROSELLO

N° 61 LA CONFLUENCE

N° 63 UN POINT QUARANTE SEPT

N° 65 WASSILY

N° 67 P-158

N° 69 LA PIVE

N° 70 ENGAWA

N° 72 OP'SION

N° 74 CANOPÉE

N° 76 LES DOIGTS DANS L'EAU

N° 77 BOULEVARD

N° 80 DANIELE

N° 81 GREEN

N° 85 NOE

N° 91 «L» ON THE ROCKS

N° 93 ALEA JACTA EST

N° 94 19-50

N° 96 ELEVARE

N° 99 L'ARCHE DE NOÉ

N° 100 UN TRAIT D'UNION

N° 102 DRAGONFLY

N° 103 HAMEAUX

N° 104 LAUREL ET HARDY

N° 105 ARCTURUS

## 4.2 DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Durant le deuxième tour de jugement, le jury a éliminé les projets qui présentaient des difficultés dans l'organisation architecturale ou dans le dimensionnement des espaces.

Les projets éliminés au 2<sup>e</sup> tour sont les suivants:

N° 1	CAHIERS ET CRAYONS
N° 2	TRAPÈZE
N° 3	PLATEAU
N° 9	ROUE DE BICYCLETTE
N° 10	CHAMPSEC
N° 13	HARUKI
N° 14	WOODSTOCK
N° 16	TRAIT D'UNION
N° 17	ARISTOTE
N° 27	PÉRISTYLE
N° 31	LE GRAND FRÈRE
N° 39	LES MOULINS
N° 44	JOSEPH-SAMUEL FARINET
N° 48	POUCLARD
N° 50	LA FABLE EST DANS LA STRUCTURE
N° 53	SALIX
N° 59	PLAISIR D'ÉTUDE
N° 60	SOLIS
N° 62	ÉTOILE FILANTE
N° 66	NUAGE
N° 68	ARTICULATION URBAINE
N° 71	RE-VERT
N° 73	SINBAD
N° 78	BABEL
N° 83	VICUS 2.0
N° 84	BY THE RIVERS OF BABYLON

N° 90	TRÈFLE
N° 97	«PAS DE DEUX»
N° 98	ENSO
N° 101	ENTREZ C'EST TOUT VERT

## 4.3 TROISIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Durant le troisième tour de jugement, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs, afin de comprendre le fonctionnement des différentes parties du programme scolaire et les relations entre les fonctions. Il a décidé d'éliminer les propositions qui n'offraient pas de qualités spatiales ou de flexibilité d'usage suffisantes.

Les projets éliminés au 3<sup>e</sup> tour sont les suivants:

N° 11	AUTOUR
N° 22	LIONEL
N° 23	TOURBILLON
N° 28	ROBIN HOOD GARDENS
N° 29	DIALECTICUM
N° 30	DIONYSOS
N° 36	PHŒNIX
N° 42	AGORA
N° 43	CONFLUENCES
N° 55	UN POUR TOUS, TOUS POUR UN
N° 64	ENTRECHAMPS
N° 75	TWIST AGAIN
N° 79	FORUM SEDUNIUM
N° 82	RING
N° 86	ENTRE 2 COURS
N° 87	IMBRIC À SION
N° 88	SOUS LE PORTIQUE
N° 89	ASSEMBLAGE

À l'issue du troisième tour de jugement, le jury a procédé à un tour de repêchage en repassant en revue tous les projets. Au terme de cet examen, un projet éliminé au 3<sup>e</sup> tour a finalement été retenu pour le dernier tour de jugement:

N° 36 PHCENIX

#### 4.4 VÉRIFICATION DES EXPERTS POUR LES PROJETS RETENUS

Avant de procéder au classement, le jury a pris connaissance de la vérification des calculs du volume et des surfaces de plancher des sept projets retenus. Il a également demandé aux experts de vérifier la faisabilité légale et technique des projets.

##### **Monsieur Thomas Gut, chef de section, OFROU**

Les projets n°4, 6, 58, 92 et 95 ne présentent aucun conflit avec l'alignement OFROU. Les projets n°36 et 52 implantent des rampes ou des escaliers dans l'alignement OFROU, qui devront être démontés ou déplacés en fonction des éventuels travaux d'entretien ou d'agrandissement de la galerie enterrée de l'autoroute A9.

##### **Monsieur Nicolas de Morsier, ingénieur cours d'eau, SFCEP**

Les projets sélectionnés se classent en trois catégories:

###### A. Sous-sol habitables protégés

Les projets n°4, 36 et 52 prévoient un rez-de-chaussée au-dessus de la cote d'inondation, donc protégé du danger Rhône. Des sous-sol habitables (vestiaires, salles de gym, auditoire) sont prévus, mais avec des accès depuis le niveau du rez-de-chaussée. Ces 3 projets sont compatibles avec le danger Rhône.

###### B. Sous-sol techniques inondables

Les projets n°6, 92 et 95 prévoient un rez-de-chaussée inondable, avec des sous-sol non habitables et entièrement dévolus aux installations techniques. Les projets n°6 et 92 proposent également quelques parties de programme habitable légèrement plus basses que le rez-de-chaussée. Ces 3 projets sont donc compatibles avec le danger Rhône.

###### C. Manque d'information ou complément nécessaire

Le projet n°58 prévoit un rez-de-chaussée et un sous-sol inondables, dont le programme n'est pas précisé. Si aucun local considéré comme habitable (WC, vestiaires, atelier, bureau, etc.) n'y est installé, ce projet peut alors être considéré comme compatible avec le danger Rhône.

##### **Monsieur Pierre Favre, ingénieur transports EPFL, Citec Valais**

L'ensemble des projets retenus à l'issue du 3<sup>e</sup> tour répond aux exigences en matière d'accessibilité et de stationnement.

- 5 places de dépose-reprise et 5 places dites «au contact»;
- Pas d'autre offre stationnement voiture sur le périmètre de projet;
- Stationnement vélo (150 pl.) et deux-roues motorisés (50 pl.).

##### **Madame Clotilde Rigaud, architecte-paysagiste FSAP / REG B. atelier grept sàrl** Projet n°4 - ARCHE

L'attitude qui consiste à détacher le bâtiment du sol souligne le caractère submersible du milieu riverain du canal de Vissigen et contribue à renforcer son identité. La topographie est mise en relief sous ce plateau horizontal. L'insertion du volume compact au Sud du site dégage un vide bienvenu devant la Ferme-Asile et préserve la végétation existante. Un dialogue est instauré entre les espaces extérieurs et intérieurs: parvis d'entrée généreux, terrains de sports entre la chapelle et le collège, espaces de loisirs côté Cours Roger-Bonvin et foyer en direction du canal. La matérialité des façades de verre et l'ouverture du rez-de-chaussée sur l'extérieur participent au dialogue avec l'environnement. Les surfaces imperméables sont réduites au minimum, résumées aux dispositifs d'accès au rez-de-chaussée (rampes, emmarchements).

###### Projet n°6 - CENTRIPÈTE

Le projet compact active, grâce à sa structure en croix, les différentes zones de son environnement. Son implantation au Sud du site préserve un vide devant la Ferme-Asile où se déploie le programme des aménagements extérieurs. Le réglage fin de la topographie, notamment la création de buttes côté rond-point, améliore les liaisons



avec la périphérie. Un réseau de chemins perméables tient compte des traversées intuitives à travers le site, ouvert aux habitants du quartier et aux visiteurs de la Ferme-Asile. Le projet choisi de supprimer l'alignement d'arbre le long du Cours Roger-Bonvin pour instaurer une relation étroite avec le nouveau bâtiment. Une attention particulière est portée au positionnement et au choix de la végétation, dans un esprit riverain et champêtre. L'installation de vergers enrichit la diversité végétale.

#### Projet n°95 - LES DAMES BLANCHES

Le projet identifie le Cours Roger-Bonvin comme une colonne vertébrale agglutinant les différentes institutions et ensembles urbains. Le positionnement du nouveau bâtiment en tête de cet espace public de référence consolide sa structure spatiale. Le projet déploie en parallèle son propre axe de desserte, appelée «promenade du collège», reliant les différentes pièces urbaines, que ce soit les trois bâtiments du collège, la Ferme-Asile et la chapelle, mais aussi les espaces extérieurs dans les intervalles. Le maintien de la végétation existante est ainsi rendu possible. Une dynamique s'installe et relie tous les espaces. La typologie traversante de la cour du collège y contribue, mettant en relation le Cours Roger-Bonvin et la promenade du collège.

#### Projet n°36 - PHCENIX

La proposition compacte traduit la volonté de minimiser l'emprise au sol et les surfaces imperméables. Cette intention est affaiblie par l'installation d'une grande place minérale dans le cœur vert de la Ferme-Asile. Cet espace fédérateur remet en cause le statut du Cours Roger-Bonvin, alors relégué au second plan. Une plantation de bouleaux crée un filtre entre le Cours et le collège et s'inscrit dans la continuité des aménagements existants. Le terrain de sport, intégré à l'arrière, est traité de façon plus végétale, contrastant avec le «côté cours» plus minéral. Le terrain tout-temps quant à lui réduit les perméabilités piétonnes côté ville. L'installation de vergers améliorent la relation entre la Ferme-Asile et le collège.

#### Projet n°52 - AU BORD DU LONG COURS...

La position du bâtiment en tête du Cours Roger-Bonvin soutient les nouvelles installations publiques qui s'y déploient. Le nouveau programme s'ajoute aux différentes fonctions publiques et renforce le Cours Roger-Bonvin comme parvis d'entrée. Une différenciation est faite dans le choix et le traitement de la végétation, entre le côté canal traité de façon plus fluide et naturelle, et le côté Cours plus raide et minéral, résolument urbain. Le stationnement au contact est organisé discrètement dans cette dilatation verte, en maintenant une vue dégagée sur la première façade du bâtiment qui s'offre aux utilisateurs arrivant depuis la ville. Un grand vide est réservé au Nord pour l'implantation des terrains de sport. La végétation autour de la Ferme-Asile est préservée.

#### Projet n°58 - LES TROIS MOUSQUETAIRES

Les nouveaux bâtiments et la cour du collège sont accompagnés d'un mail arboré installant une limite épaisse côté Cours Roger-Bonvin. Les qualités spatiales de celui-ci s'en trouvent affaiblies: ouvert sur le grand paysage et structurant par sa continuité territoriale, il souffre alors d'un manque de perméabilité et de dégagement en direction de l'Ouest. À l'arrière, un parcours secondaire relie les quartiers voisins à la cour du collège, desservant au passage la Ferme-Asile, qui conserve son cordon boisé. Les terrains de sport prennent place dans la dilatation verte du canal de Vissigen.

#### Projet n°92 - ENTRE LES PINS

La forme du bâtiment en moulin à vent récupère les différents chemins aux quatre pôles du site (Route des Casernes, Cours Roger Bonvin, promenade du Canal et Ferme-Asile) et connecte les différents espaces extérieurs à la cour du collège, cœur ouvert, perméable et fédérateur. Son identité est renforcée par une plantation de pins sylvestres qui contraste avec la végétation environnante. En dehors du périmètre bâti, les surfaces imperméables sont réduites au minimum grâce à un jeu de dilatations des cheminements aux endroits de connexion avec les quatre pôles. La végétalisation du site joue un rôle important, offrant une atmosphère ombragée. Le choix d'une végétation à mi-hauteur renforce la perception du milieu naturel

riverain à proximité et répond avec justesse au gabarit de végétation supporté par le Cours Roger-Bonvin, résolument ouvert sur le grand paysage. L'espace dédié aux activités sportives entre en relation avec celui-ci, sans perturber leurs utilisations respectives. Il en résulte toutefois une juxtaposition de surfaces minérales qui affaiblit la structure spatiale du Cours. Un soin particulier est porté au prolongement extérieur du réfectoire qui s'ouvre de plain-pied.

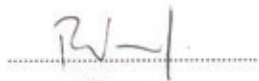












#### 4.5 ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 168'000.- TTC pour l'attribution des prix et mentions. Il a choisi de répartir ce montant de la manière suivante:

1 <sup>er</sup> rang / 1 <sup>er</sup> prix	Projet n° 52 AU BORD DU LONG COURS...	CHF 40'000.-
2 <sup>e</sup> rang / 2 <sup>e</sup> prix	Projet n° 6 CENTRIPÈTE	CHF 35'000.-
3 <sup>e</sup> rang / 1 <sup>ère</sup> mention	Projet n° 4 ARCHE	CHF 30'000.-
4 <sup>e</sup> rang / 3 <sup>e</sup> prix	Projet n° 92 ENTRE LES PINS	CHF 25'000.-
5 <sup>e</sup> rang / 4 <sup>e</sup> prix	Projet n° 95 LES DAMES BLANCHES	CHF 16'000.-
6 <sup>e</sup> rang / 5 <sup>e</sup> prix	Projet n° 58 LES TROIS MOUSQUETAIRES	CHF 12'000.-
7 <sup>e</sup> rang / 6 <sup>e</sup> prix	Projet n° 36 PHŒNIX	CHF 10'000.-

**Signatures du jury**

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ  
 décide de décerner le 1<sup>er</sup> RANG, 1<sup>er</sup> PRIX au projet :  
 n° 52 devise AU BORD DU LONG COURS...  
 et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Philippe Venetz	..... 
Philippe Varone	..... 
Jean-Philippe Lonfat	..... 
Yves Fournier	..... 
Francis Rossier	..... 
Jean-Paul Chabbey	..... 
Laurent Geninasca	..... 
Valérie Jomini	..... 
Adrian Kramp	..... 
Pierre Antille	..... 
Christophe Lugon-Moulin	..... 
Stéphane Métraillier	..... 
Carole Schmid	..... 

Sion, le 29 mai 2019

#### 4.6 RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de solutions aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence le grand potentiel du site et la plus-value du nouveau collège pour l'aménagement et l'animation des quartiers de Vissigen et Champsec. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leurs propositions.

Le jury propose à l'unanimité au Maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°52 AU BORD DU LONG COURS... la poursuite des études en vue de sa réalisation, selon l'art. 1.13 du règlement et programme du concours.

Ce projet, par son attitude sobre et précise face au site, sa mise en forme programmatique efficiente et généreuse, ainsi que par une certaine économie de moyens, répond globalement aux objectifs formulés par les utilisateurs et le Maître d'ouvrage.

Dans l'optique d'orienter les évolutions futures du projet, le jury relève quelques points qui méritent une réflexion plus approfondie. L'accroche du bâtiment au Sud, en direction du rond-point et du centre-ville peut être améliorée, en complément de l'accroche principale sur le Cours Roger-Bonvin. La définition des circulations intérieures, en terme d'aménagement pour les étudiants, de fluidité des parcours et d'ambiance, générale devra être précisée afin d'exploiter au mieux la générosité proposée au stade du concours. Dans la même ligne, la perméabilité entre les espaces de circulation, les patios et les dégagements en façade doit être améliorée. Au niveau du programme des locaux, un compartimentage des salles de gymnastique en salle double est souhaité, ainsi qu'une simplification de la distribution des locaux d'administration. L'aménagement des terrains de sport extérieurs tiendra compte des dégagements nécessaires à la Ferme-Asile et des cheminements publics.

#### 4.7 VERNISSAGE / EXPOSITION

Le vernissage de l'exposition aura lieu en présence des autorités cantonales et communales et d'une délégation du jury le mercredi 19 juin 2019 à 17h30 dans la halle aux vousoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68 à Sion.

Les projets seront exposés jusqu'au mardi 2 juillet 2019, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, weekend non compris. Les visites sont libres.

## 5. PROJET PRIMÉS



**N°52 AU BORD DU LONG COURS...**

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX, CHF 40'000.-

GRAEME MANN & PATRICIA CAPUA MANN

LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Graeme Mann, Patricia Capua Mann, Federico Almarcegui Contin, Adrian Mann,  
Fjolla Dakaj



Le projet propose l'implantation d'une galette de trois étages en lieu et place du premier terrain de foot historique de Tourbillon. Par son gabarit étendu et bas, il cherche un rapport avec la Ferme-Asile en accompagnant «calmement» le Cours Roger-Bonvin. Le volume se situe à proximité du rond-point, afin de libérer le parc côté Nord-Est. L'orthogonalité de l'implantation se poursuit ensuite dans l'organisation intérieure du bâtiment.

L'accès principal se fait depuis le Cours Roger-Bonvin, avec une connexion forte du parvis d'entrée au bâtiment, et une généreuse entrée couverte qui devient en même temps la terrasse du réfectoire de la future école. Côté canal de Vissigen est disposée une deuxième entrée, également importante. Les abords du bâtiment au Sud-Ouest et Nord-Ouest sont traités avec des aménagements extérieurs de raccord. Les places de sport sont disposées entre la nouvelle école et la chapelle de Vissigen, interrompant le lien fort entre le Cours Roger-Bonvin et la Ferme-Asile.

Le rez-de-chaussée de l'école offre une grande et généreuse séquence d'entrée sous forme d'une rue intérieure qui se poursuit à travers tout le bâtiment. Celle-ci dessert les fonctions publiques principales, telles que le réfectoire, l'aula, les salles de gymnastique, ainsi que la circulation verticale principale. Les quatre salles de gymnastique émergent du sous-sol et offrent un rapport visuel depuis la rue intérieure. Une entrée secondaire disposée sur la façade Sud-Ouest permet un accès aux programmes sportifs en dehors des heures d'école. L'administration et les locaux des professeurs se greffent également à la rue intérieure et sont disposés sur le pourtour Nord-Ouest et Nord-Est du bâtiment, face à la Ferme-Asile. Un généreux escalier en cascade relie les étages supérieurs de l'école où s'organisent toutes les salles de classe et salles spéciales. Il est accompagné d'un des deux patios qui amènent la lumière naturelle dans la profondeur du plan, jusqu'au rez-de-chaussée. Les deux étages type sont conçus comme des plateaux avec une couronne de salles de classe en périphérie. Des dégagements d'angle offrent des vues vers l'extérieur. C'est ici que sont disposés les circulations verticales auxiliaires, reliant principalement les deux étages scolaires entre eux. Les locaux des professeurs sont ainsi reliés aux étages d'enseignement par un escalier secondaire. Aux vues de la

taille des plateaux, ces dégagements semblent toutefois insuffisants pour offrir des dégagements adéquats vers l'extérieur.

Les deux patios s'agrandissent aux étages supérieurs, offrant plus de lumière dans les zones de circulation et créant des terrasses internes. Autour des patios sont disposés des salles spéciales, ainsi que le centre de documentation. La grande générosité des zones de circulation offre des possibilités d'appropriation didactique intéressantes. Toutefois, des variations d'échelle seraient souhaitable afin d'offrir des espaces plus intimistes. Grâce à leur faible profondeur, les patios rendent attractifs l'apport de lumière aux salles de classe tout en garantissant une intimité suffisante entre elles. Le sous-sol n'occupe qu'une partie du bâtiment, dans lequel se situe notamment les salles de sport, avec leur locaux annexes. Les salles de sport elles-mêmes sont bien illuminées en façade et bénéficient d'une relation visuelle avec la rue intérieure. L'aula se développe depuis le rez-de-chaussée vers le sous-sol. L'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite n'est toutefois pas garantie pour la scène. Des locaux annexes sont également manquants. Le langage architectural se résume à quelques éléments et matériaux qui donnent force et caractère à la future école. Le concept exprime le fonctionnement du bâtiment avec ses plateaux entièrement vitrés entre les «dalles» en béton, reprises par des coursives extérieures, celles-ci assurent les chemins de fuites tout en offrant une protection solaire bienvenue. La stratégie proposée dissimule la grande échelle du bâtiment en mettant en avant ces grandes lignes horizontales. Le concept se prolonge à l'intérieur du projet, avec une structure en béton armé de type dalle-pilier très flexible. Les défis structurels se situent dans la reprise des charges au-dessus des salles de gymnastique et de l'aula, au moyen de parois-voiles ou de sommiers. Les espaces de circulation sont caractérisés par la présence de béton apparent, qui traduit à la fois la robustesse et la simplicité du projet.

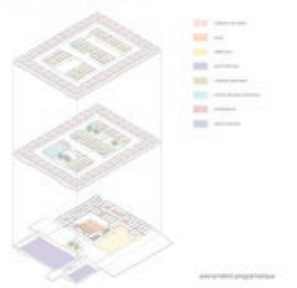
Le jury estime que ce projet offre un bel outil pour l'enseignement du futur, réunissant une organisation horizontale des espaces, une grande flexibilité dans l'appropriation des plateaux et surtout une image ouverte et accueillante de l'institution vers un quartier en pleine mutation.



**Notes**  
Le terrain est plat et permet de construire un collège moderne et fonctionnel. L'emplacement est stratégique, à proximité de la gare et des commerces. Le projet vise à créer un espace éducatif de qualité, adapté aux besoins de la population locale. Les architectes ont proposé un plan qui optimise l'utilisation de l'espace et favorise les interactions entre les bâtiments.



**Notes**  
Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les architectes ont intégré des éléments de végétalisation et des matériaux écologiques. Le collège sera équipé de toutes les commodités nécessaires pour offrir un cadre d'apprentissage idéal.

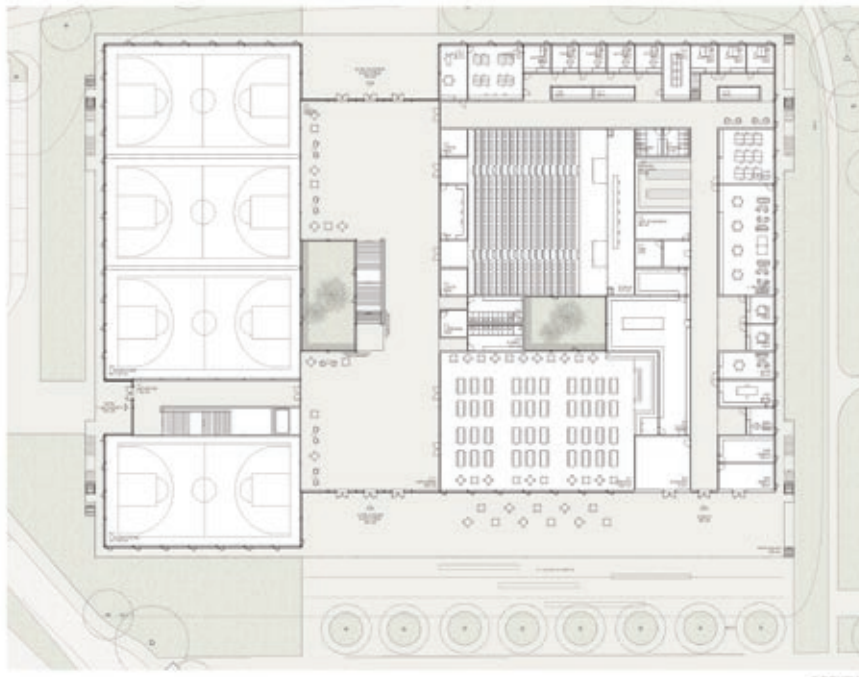


**Notes**  
Le collège sera ouvert à tous les élèves de la commune. Les locaux sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents types de cours. Le projet est financé par le canton et la commune, et sera achevé dans les prochains mois.



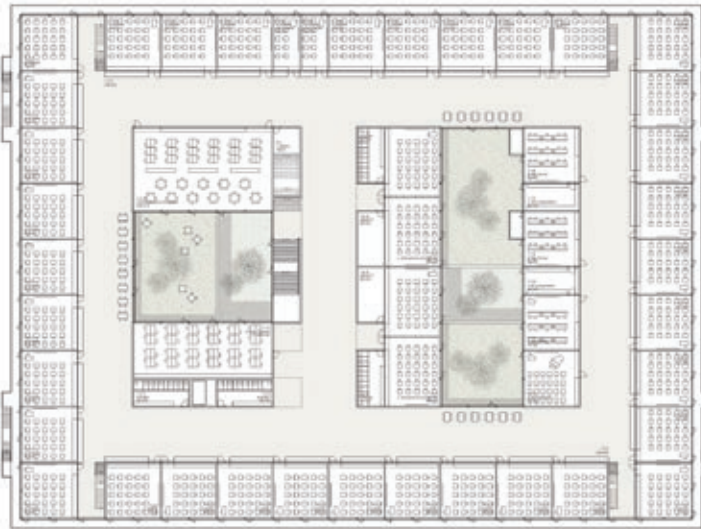
Concept de projet pour la construction d'un nouveau collège à Sten

Au bord du long Cours...



**N°52 AU BORD DU LONG COURS...**

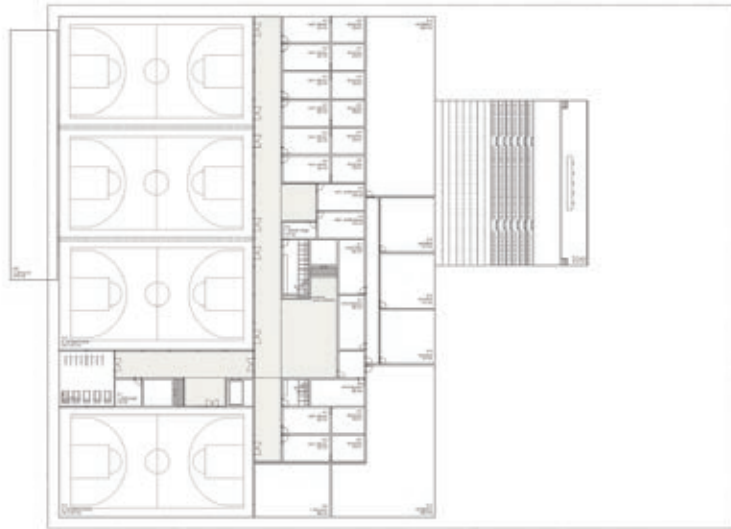




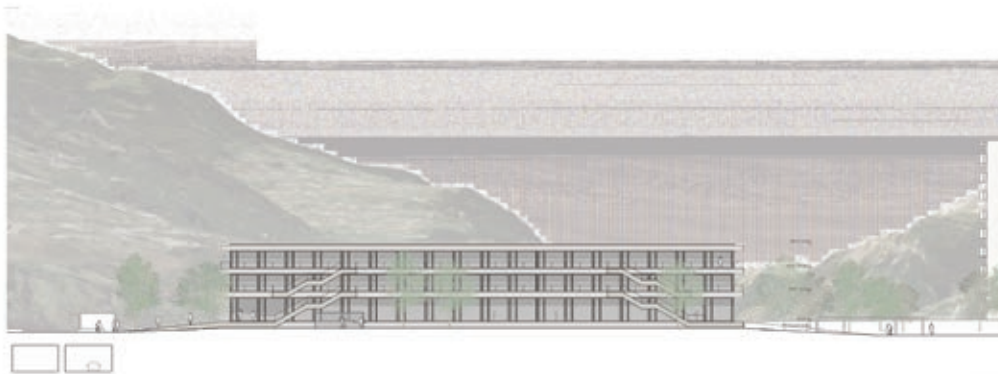
100000000



Continuité de projet pour la construction d'un nouveau collège à Bon

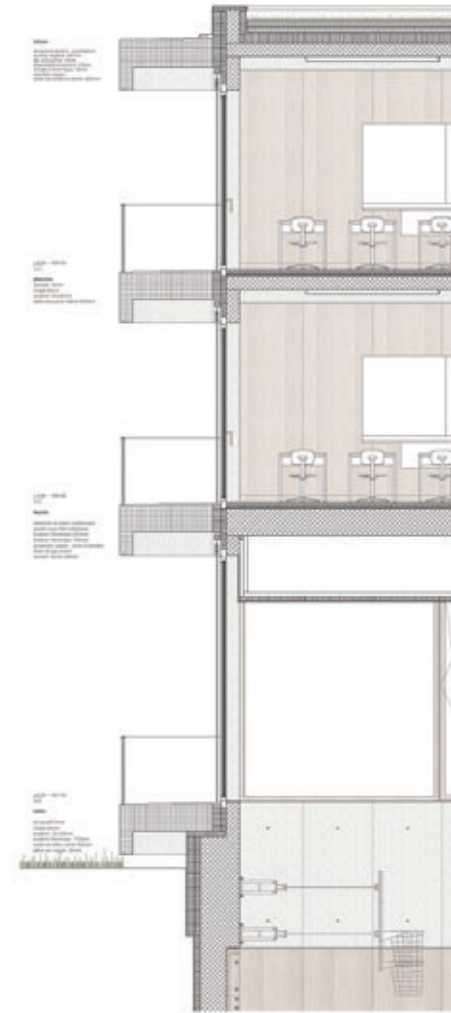


01/01/2018

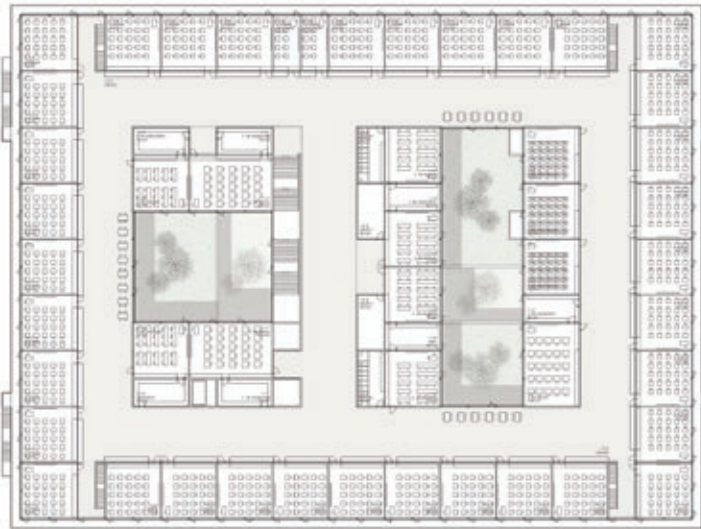


01/01/2018

Au bord du long Cours...



Contours de pente pour la construction d'un nouveau collège à Bon



Site plan



Au bord du long Cours...









**N°6 CENTRIPÈTE**

2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX, CHF 35'000.-

RUIZ PARDO – NEBREA  
MADRID

**Collaborateurs :**

Marcelo Ruiz Pardo, Sonia Nebreda Martín, Francisco Abajo Durán

Le parti retenu consiste en l'implantation d'un bâtiment composé de quatre ailes articulées autour d'un espace central. En terme urbain, ce dispositif rayonnant est intéressant, car il décompose la volumétrie imposante du nouveau collège et offre une configuration spatiale favorisant un accès multilatéral au bâtiment. Les aménagements extérieurs poursuivent habilement ce dispositif par une succession d'espaces verts et minéraux servant successivement de zones intermédiaires absorbant les géométries ou proposant des lieux d'usages (stationnement, passage, attente ou loisir). Ce dispositif prend en compte l'entier du périmètre de réflexion, jusqu'à la rue du Parc.

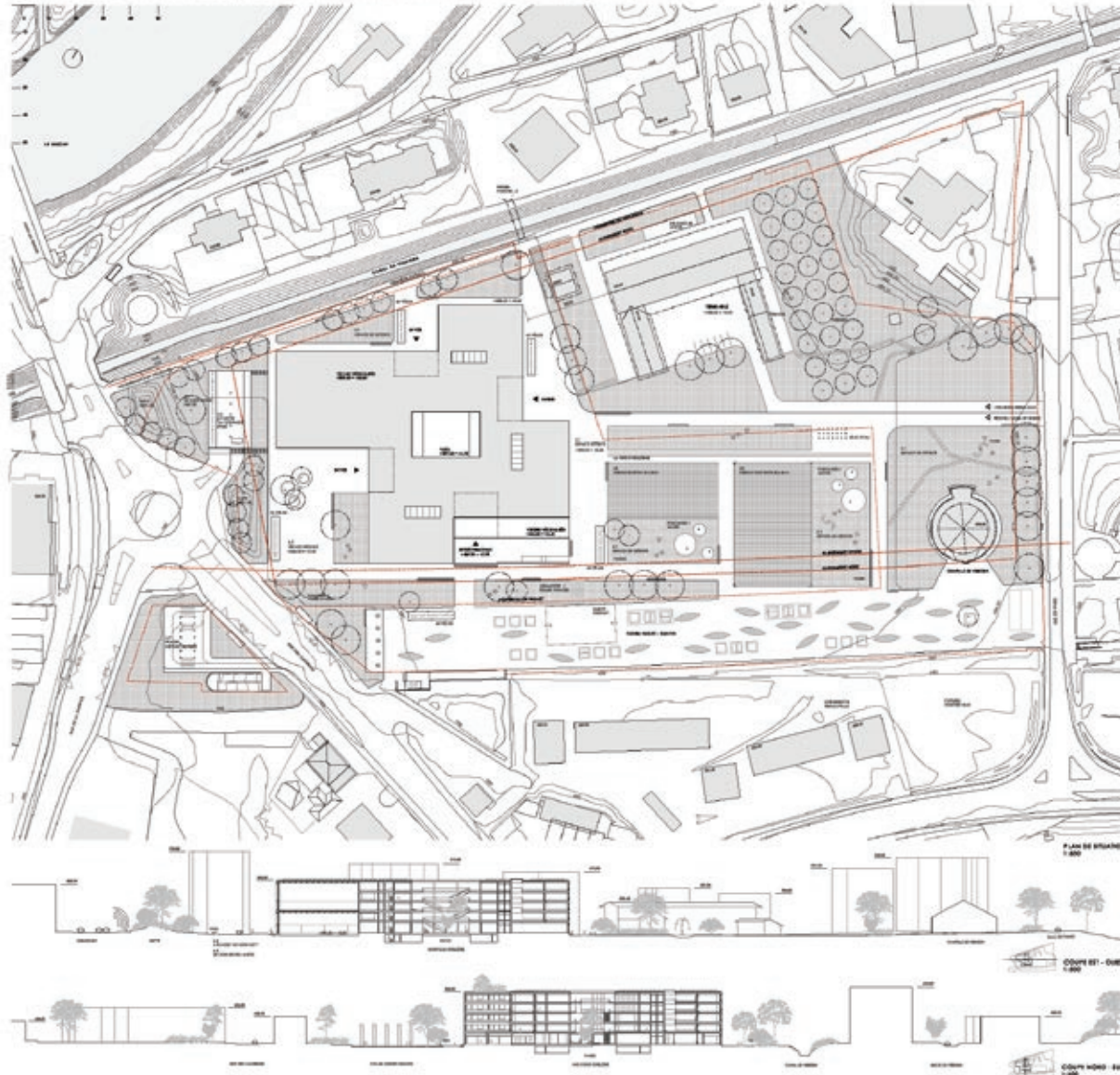
Desservie par quatre entrées, l'école est constituée d'un espace de référence au rez-de-chaussée autour duquel s'organisent les fonctions publiques principales, à savoir les salles de gymnastique, l'administration, l'aula et le réfectoire. Les salles d'enseignement sont regroupées aux étages. L'entrée Sud, la plus publique, se distingue des autres par la présence d'une terrasse orientée sur le Cours Roger-Bonvin.

L'organisation spatiale du rez-de chaussée repose sur un double vide: un hall intérieur dévolu à la circulation et aux expositions, et un patio extérieur occupé par un escalier donnant accès à des coursives. Placées en périphérie du hall intérieur, quatre circulations verticales desservent les étages organisés selon un plan similaire. Le centre est occupé par la cour intérieure flanquée de salles de classe entièrement vitrées, et en périphérie trois sous-espaces de distribution sont éclairés naturellement grâce aux déformations de la façade. Si la qualité spatiale proposée par le plan d'étage est indéniable, celui-ci pose un problème d'usage lié à la nécessité d'avoir des salles de classe type orientées sur la cour intérieur et entièrement vitrées, de type «aquarium».

Les façades proposées expriment le caractère institutionnel du projet et offrent une lecture unitaire du collège, malgré la difficulté à différencier certains programmes, en particulier celui des salles de gymnastique. La matérialisation choisie, ainsi que sa mise en œuvre, témoignent d'une réelle sensibilité architecturale, et confèrent à

l'ensemble un caractère délicat et élégant. L'atmosphère des espaces intérieurs est en corrélation avec la fonction.

En résumé, ce projet propose un parti intéressant. L'organisation des espaces offre une grande qualité de vie, mais qui reconduit cependant une interprétation classique de l'école. Les salles de classe entièrement vitrées attenantes à la cour centrale posent un problème pour les utilisateurs. L'usage des coursives et de l'escalier intérieur n'ont pas convaincu le jury.



**SITUATION: INTÉRIEURE**

Le collège sera construit sur un terrain plat, au nord-ouest de la ville de Sion, à proximité de la gare et de la rue principale. Le terrain est rectangulaire et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.

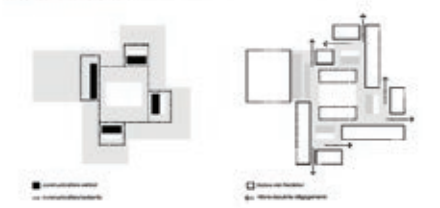
Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.

Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.



**ANCIENNEMENTS EXISTANTS**

Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.



**ORGANISATION ET FENÊTRAGE ARCHITECTURAUX**

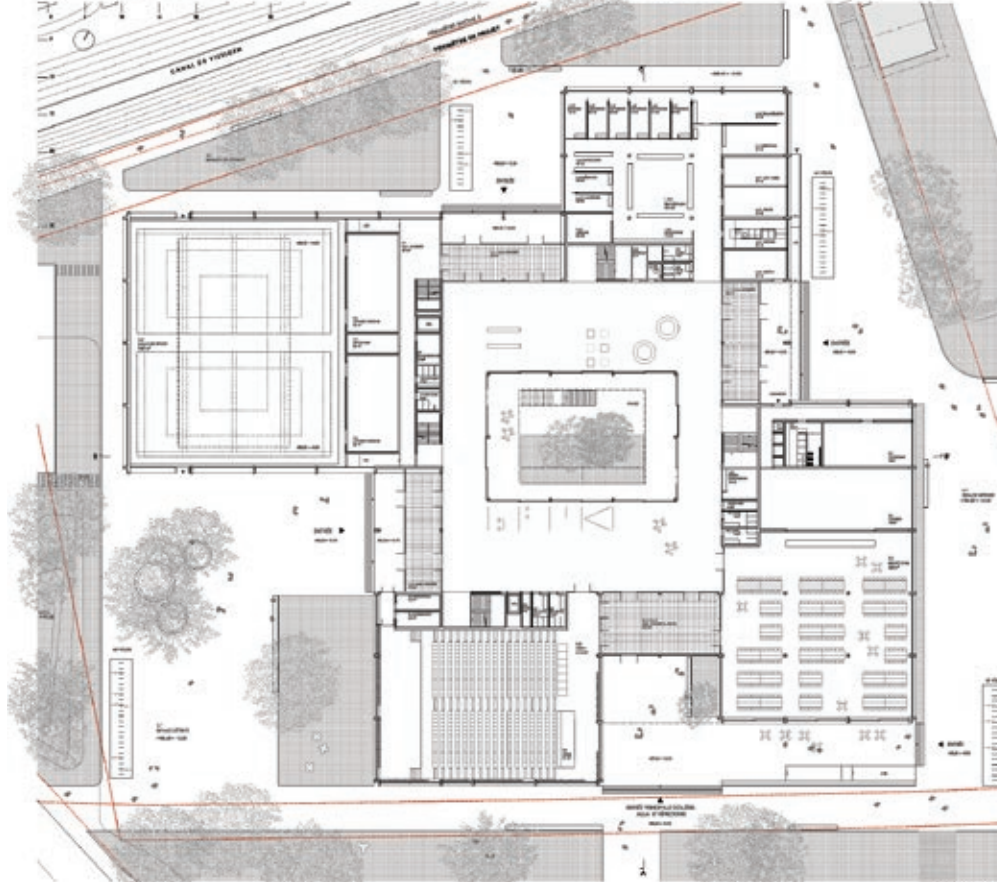
Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.

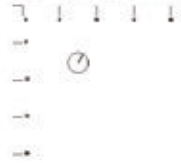
Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.

Le terrain est plat et mesure environ 100m sur 150m. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des zones d'activités. Le terrain est entouré par des zones résidentielles et des zones d'activités. Le terrain est accessible par la rue principale et la rue de la gare.



CENTRIPÈTE Concours de projets pour la construction d'un nouveau collège à Sion







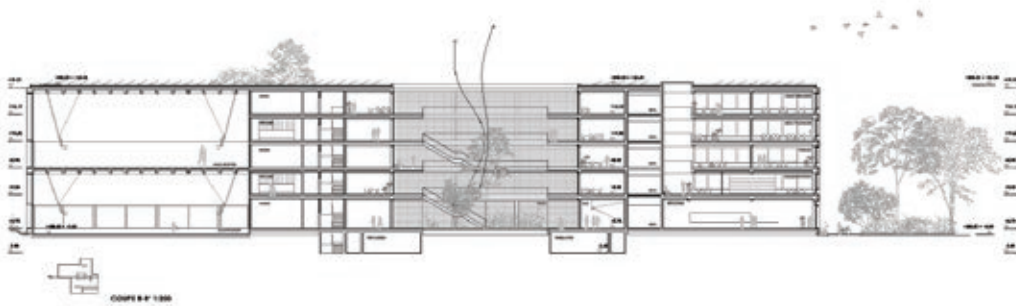
CENTRIPÈTE Concours de projets pour la construction d'un nouveau collège à Sion



Zone B ADP  
1200,00 x 111,00  
1:500



Zone C ADP  
1200,00 x 111,00  
1:500



COUPE B-P 1:500









**N°4 ARCHE**

3<sup>E</sup> RANG / 1<sup>ÈRE</sup> MENTION, CHF 30'000.-

DÜRIG AG  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Jean-Pierre Dürig, Gian Paolo Ermolli

Le projet propose un bâtiment de type pavillonnaire, positionné le long du Cours Roger-Bonvin. Son implantation occupe le terrain sans laisser d'espaces résiduels. Suivant la géométrie du Cours Roger-Bonvin, le bâtiment renforce ce cheminement urbain sans pourtant s'y connecter complètement. Traité à la manière d'un pavillon, le rez-de-chaussée du nouveau collège est rehaussé d'un demi niveau par rapport au terrain naturel. Un espace extérieur couvert est aménagé sur tout le pourtour du rez-de-chaussée. Celui-ci fait le lien entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment à la manière d'un grand seuil qui s'oriente sur le paysage et la ville. Les accès principaux se font par deux rampes au Nord-Est depuis les terrains de sport et au Sud-Ouest depuis la ville, et un grand escalier au Nord-Ouest depuis le canal de Vissigen.

Le parti architectural propose deux types de spatialité: un rez-de-chaussée généreux qui s'ouvre sur l'extérieur en proposant un espace de communication et d'échange, où l'on trouve les circulations verticales; deux niveaux avec les salles de classe qui s'organisent de manière plus introvertie, autour de trente patios intérieurs.

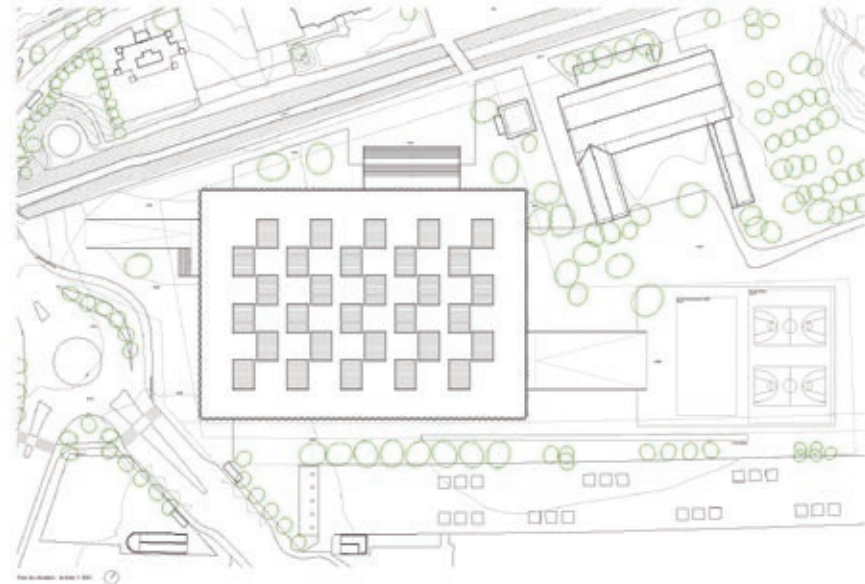
Au rez-de-chaussée se trouvent l'aula et le réfectoire, accessibles par un hall d'entrée commun. Sur les côtés sont disposés l'administration et les salles d'examen. Accessibles par un escalier qui descend d'un demi niveau, les salles de gymnastique occupent le rez-de-chaussée et le rez-inférieur.

Aux étages supérieurs, chaque salle de classe est reliée à un patio intérieur couvert. La matérialisation proposée pour les salles de classe avec des parois en plots de verre est intéressante, mais peu adaptée à l'utilisation de ces espaces. Les couloirs qui distribuent les salles de classe sont sous dimensionnés, si l'on pense au grand nombre d'étudiants qui circulent simultanément.

Ce projet propose une organisation de l'école d'une autre nature que la plupart des propositions reçues. Cette spatialité en deux temps, d'une part très généreuse et ouverte sur la ville au rez-de-chaussée et d'autre part plus comprimée et tournée sur l'apprentissage aux étages, propose une nouvelle manière de concevoir un espace éducatif. Cette proposition spatiale, innovante et audacieuse, bouscule les réflexions

actuelles sur l'apprentissage de niveau secondaire. Les utilisateurs estiment qu'elle serait, dans ce sens, plus adaptée pour un établissement de niveau universitaire. Finalement, le jury salue le courage et l'innovation de ce projet, qui a permis de débattre sur le collège de demain.





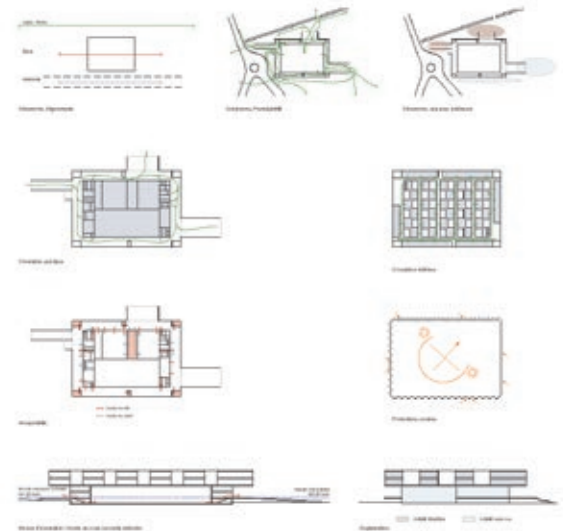
L'ARCHE a conçu l'ensemble des plans de ce nouveau établissement scolaire pour un terrain situé à Sion, dans le canton de Valais. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur la ville et les montagnes. L'objectif principal du projet est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, capable de répondre aux besoins d'un collège de 1200 élèves.

Le projet a été développé en collaboration avec les autorités locales et les représentants de la communauté. Les principes directeurs du projet sont :

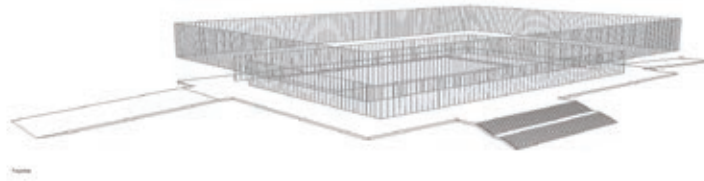
- Créer un espace éducatif moderne et accueillant, capable de répondre aux besoins d'un collège de 1200 élèves.
- Intégrer le bâtiment dans le paysage urbain existant, tout en créant un espace public de qualité.
- Utiliser des matériaux durables et innovants, ainsi que des techniques de construction modernes.
- Créer un environnement éducatif propice à l'apprentissage et à la découverte.

Le plan de masse illustre la disposition des bâtiments, des espaces extérieurs et des zones de circulation. Les coupes et élévations montrent la structure et l'aspect extérieur du bâtiment. Les détails techniques fournissent des informations précises sur les matériaux et les méthodes de construction.

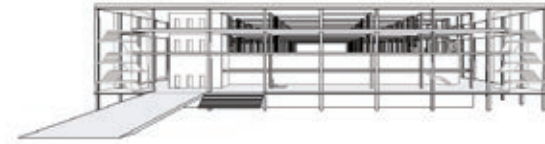
L'ARCHE a travaillé en étroite collaboration avec les architectes locaux pour assurer la qualité et la cohérence du projet. Le résultat est un établissement scolaire moderne et innovant, qui sera un véritable lieu de vie pour les élèves et les enseignants.







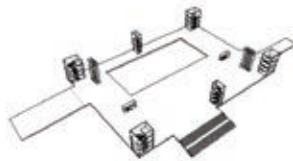
01



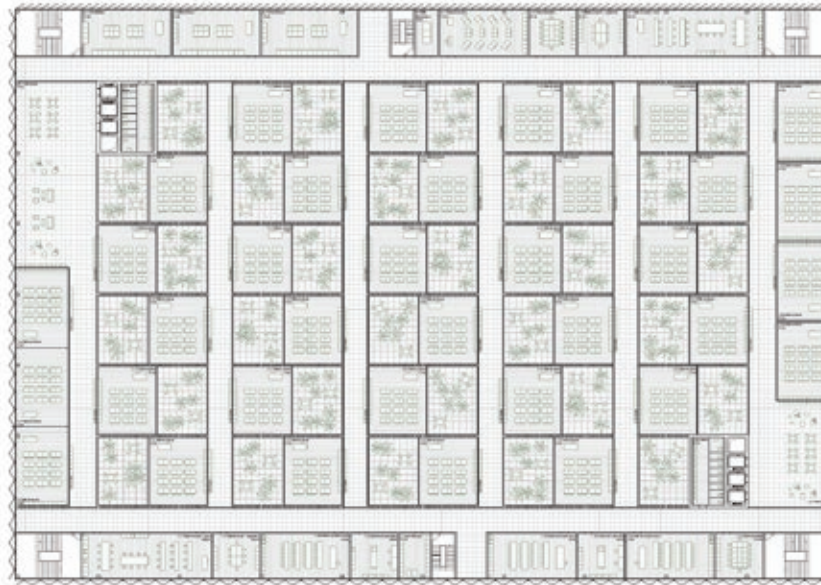
02



03



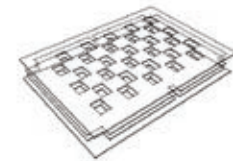
04



05



06

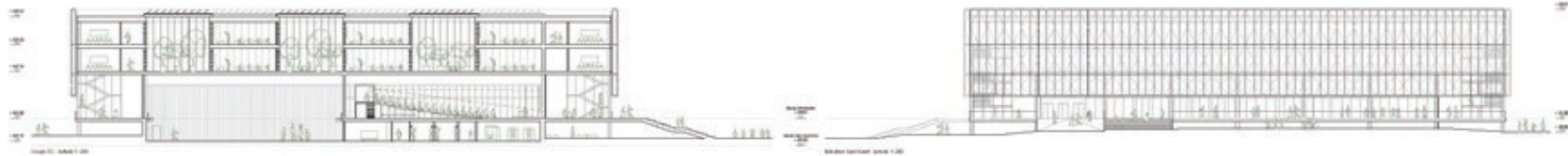
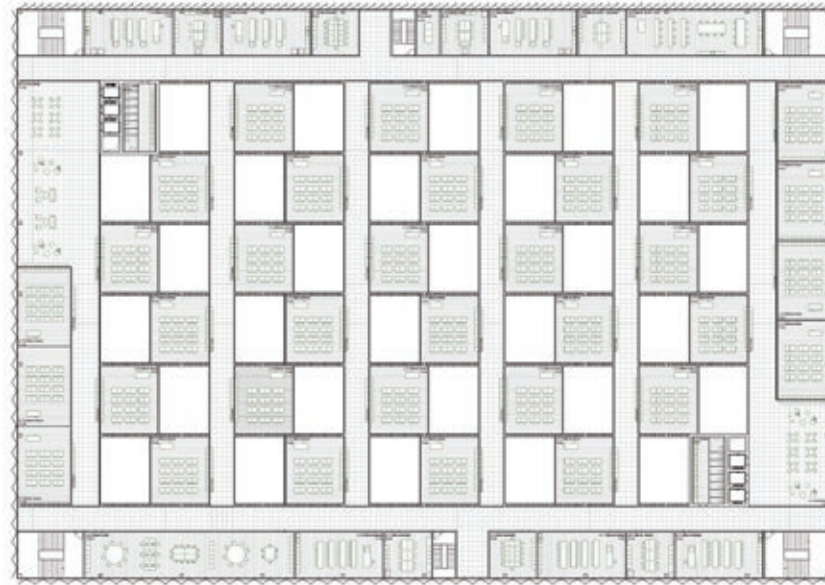
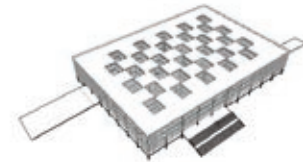
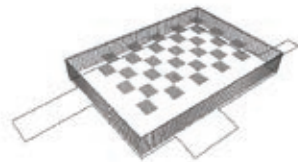
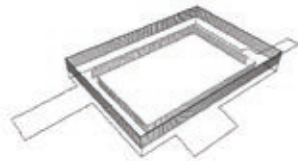
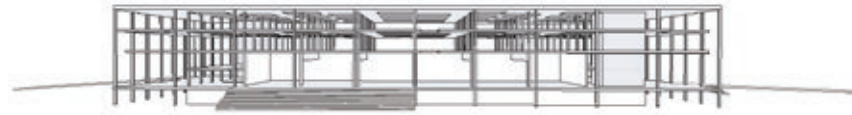


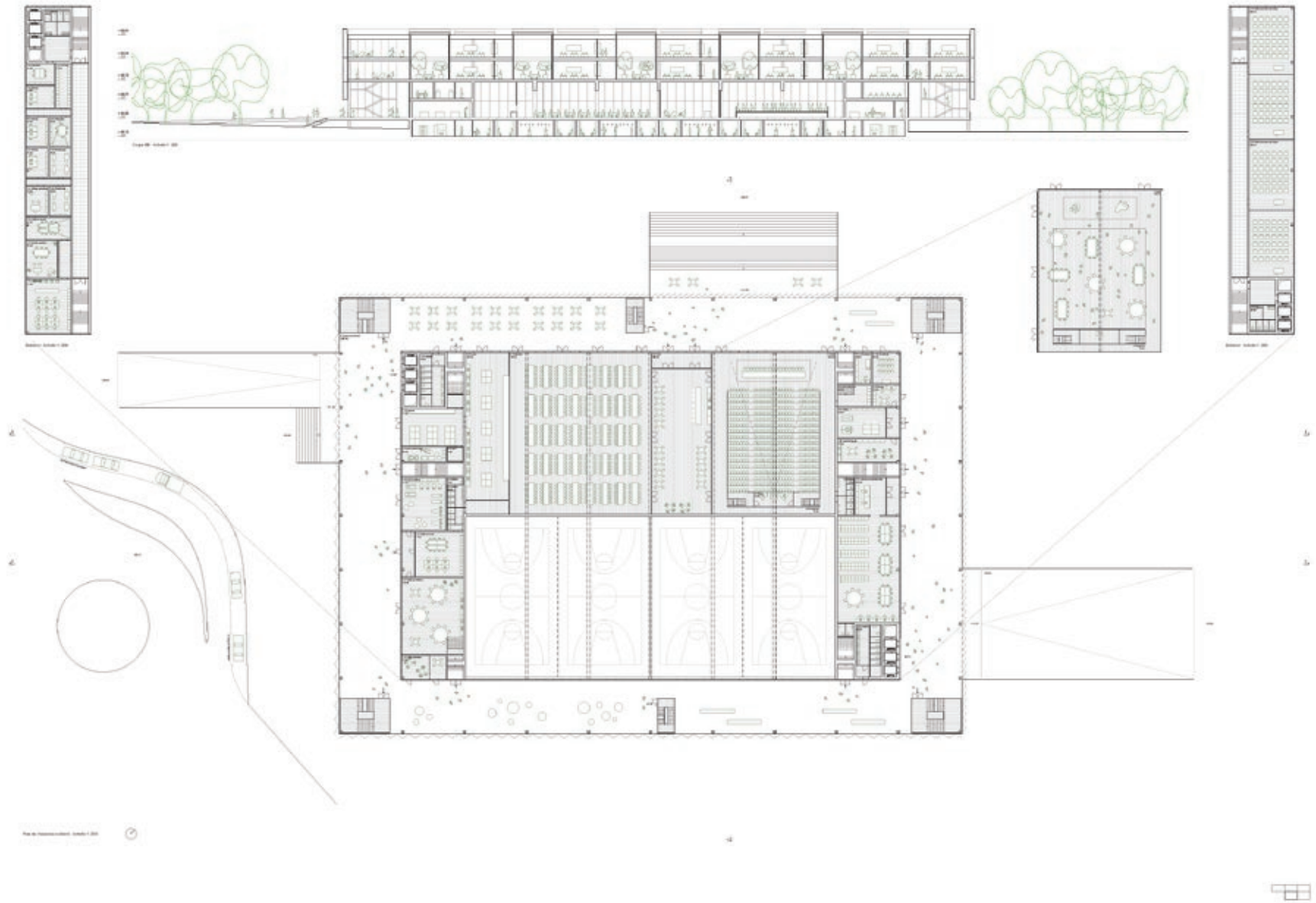
07



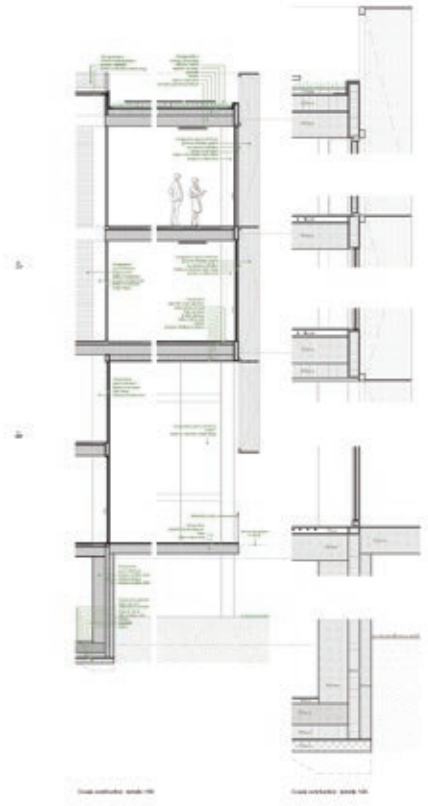
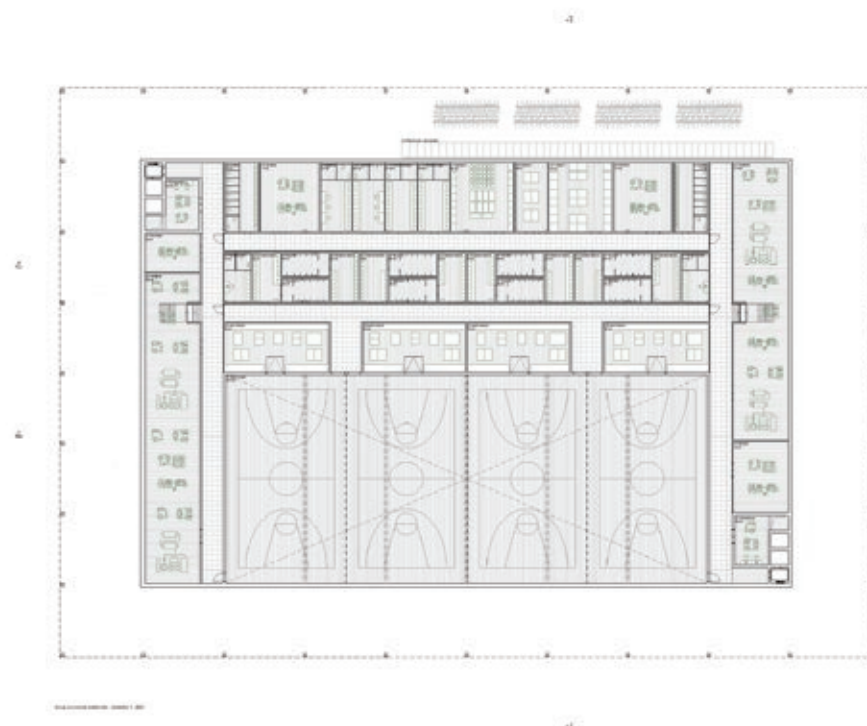
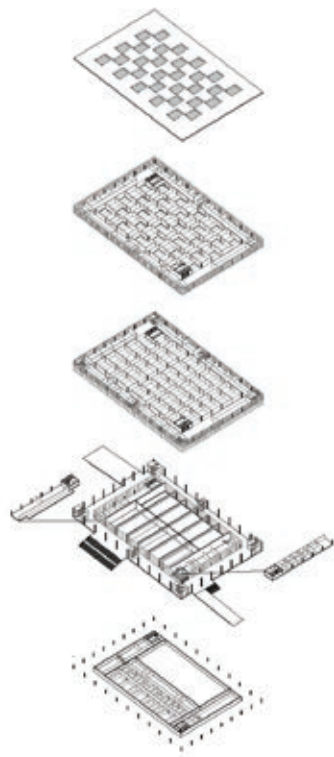
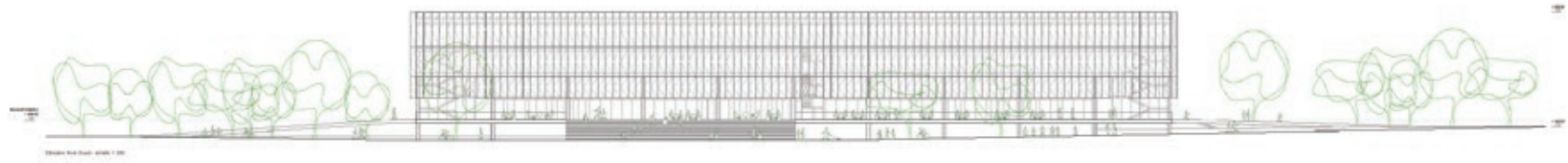
08















**N°92 ENTRE LES PINS**

4<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX, CHF 25'000.-

ATELIER MARCH SA  
GENÈVE

**Collaborateurs :**

Juan Madrinan, Nicolas Choquard, François Dulon, Lauranne Millet, Morgane Voirol,  
Etienne Imfeld, Léa Antoniazza, Nicolas Piel



Le projet propose l'implantation d'un volume articulé avec quatre bras désaxés. En se positionnant en tête du site, il se met habilement en rapport avec le rond-point et reprend la géométrie générale du Cours Roger-Bonvin. L'articulation du volume permet d'affiner ses masses et d'offrir des espaces extérieurs variés. Le bâtiment offre le rez-de-chaussée au public, en détachant l'école du sol, et en proposant des passages ouverts qui prolongent le parc. Les terrains de sport sont implantés à une certaine distance à l'école, et forment un nouvel ensemble sport-skate le long du Cours Roger-Bonvin.

Au rez-de-chaussée, le volume propose quatre plots contenant les fonctions publiques principales (réfectoire, aula, salles de gymnastique, centre de documentation) et reliés entre eux par un préau couvert qui s'articule autour d'une cour centrale ouverte. Il en résulte une grande perméabilité de l'école avec le parc. Des relations visuelles et des passages attractifs sont combinés aux préaux couverts et aux entrées du bâtiment. Le centre est laissé vide, faisant partie intégrante du parc grâce à la plantation de pins.

Quatre entrées et foyers permettent d'accéder séparément aux fonctions publiques situées au rez-de-chaussée. La connexion des circulations est réalisée aux étages de l'école. La hauteur libre du rez-de-chaussée est en adéquation avec les programmes spéciaux et la circulation. L'organisation des quatre blocs semble généralement fonctionnelle. L'aula est organisée en double-hauteur, avec une unique entrée latérale à mi-hauteur qui n'est pas totalement convaincante.

Les étages type sont organisés autour du vide central, qui fonctionne comme espace de référence pour l'orientation des élèves. Toutes les circulations verticales arrivent dans un hall périphérique au vide, qui distribue les quatre ailes du plan et offre des espaces de travail et de détente.

Trois des quatre ailes du plan sont occupées par des salles de classes, avec une sous-échelle intéressante pour chaque partie. Le bloc constitué par les deux doubles salles de gymnastique rompt quelque peu la perméabilité des étages supérieurs.

Une problématique particulière du projet est la proposition de salles de classe avec une hauteur libre de 2.9 m, qui pose la question de l'apport de lumière naturelle dans la profondeur du plan.

La construction proposée est du type construction massive en béton armé, avec une façade sous forme d'une résille en béton préfabriqué. Ces éléments marquent les horizontales des dalles et ainsi les verticales sont disposées de manière aléatoire. Sur un second plan sont disposés des contrecœurs et les fenêtres métalliques. Si la proposition confère au bâtiment un caractère institutionnel adéquat, le jury regrette que le principe n'ait pas été plus modulé pour les espaces à double hauteur comme les salles de gymnastique.

En résumé, ce projet convainc par la précision de l'implantation et l'organisation du programme. Cependant, la mutualisation du rez-de-chaussée entre le parc public et l'école pose des questions sur le fonctionnement de la future institution, notamment en dehors des périodes de cours.

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A SON



INFLUENCE MORPHOLOGIQUE

Le terrain du Collège de Son est un terrain plat qui permet une grande liberté architecturale dans la disposition des bâtiments. Cependant, il est important de tenir compte de la morphologie du site, notamment de la présence de la rivière et des zones de protection. Le projet doit intégrer ces éléments dans son développement.



ORGANISATION ACTUELLE

Le terrain est actuellement occupé par des zones agricoles et des zones résidentielles. Le projet doit intégrer ces zones existantes dans son développement.



SYNTHÈSE

Le projet doit intégrer les contraintes du terrain et les besoins des utilisateurs. Le projet doit être durable et respectueux de l'environnement.



**CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A BON**

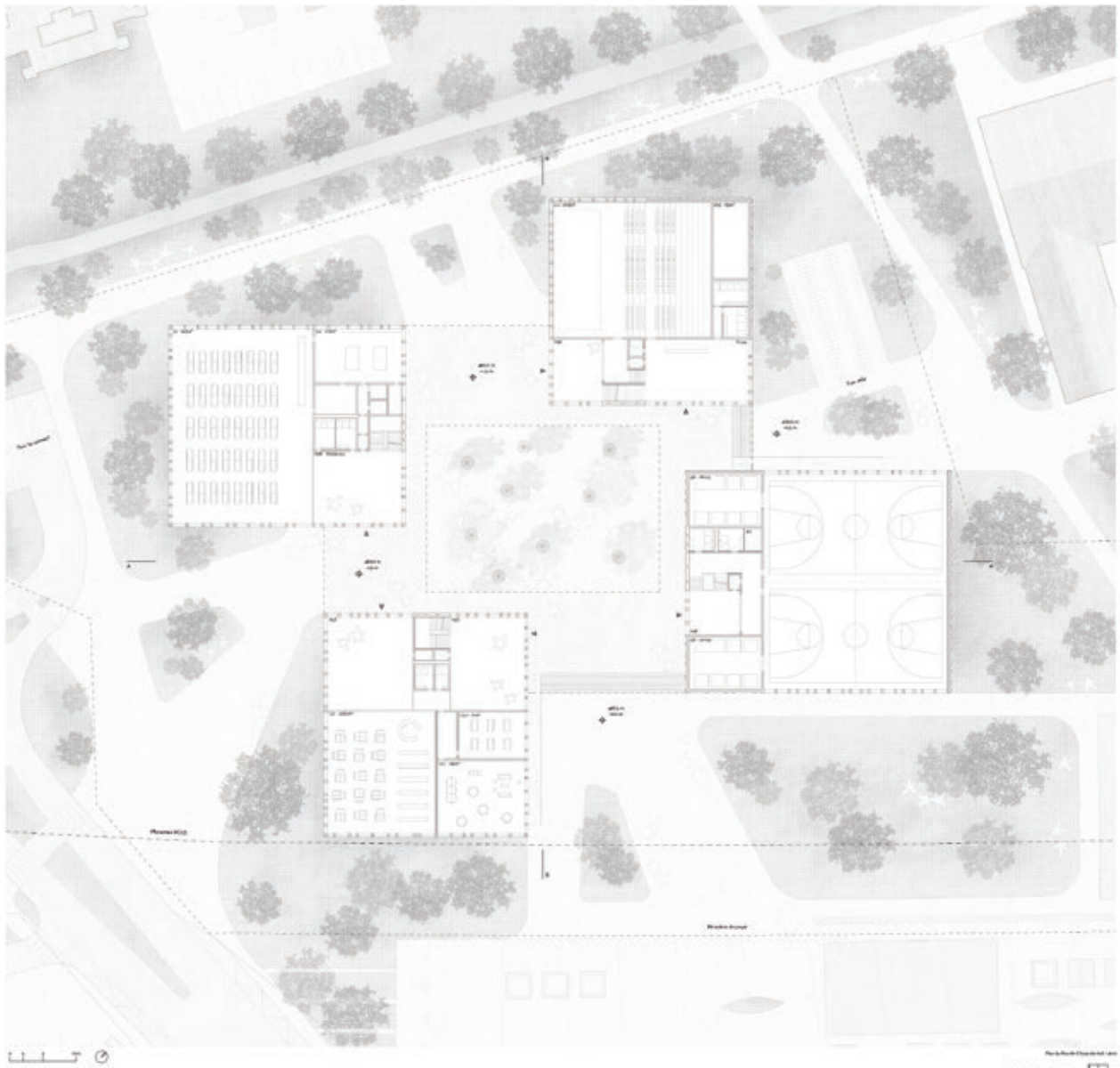
**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Les architectes ont été invités à proposer des solutions innovantes et durables, en tenant compte des enjeux de la transition écologique et de la résilience des territoires. Les projets ont été évalués sur la base de critères précis, incluant l'efficacité énergétique, l'utilisation des matériaux locaux et durables, la gestion des déchets, la qualité de l'air intérieur et extérieur, la biodiversité, l'accessibilité, la sécurité et la santé des occupants. Les lauréats ont été récompensés pour leur engagement et leur créativité, et leur projet sera mis en œuvre dans les prochains mois.



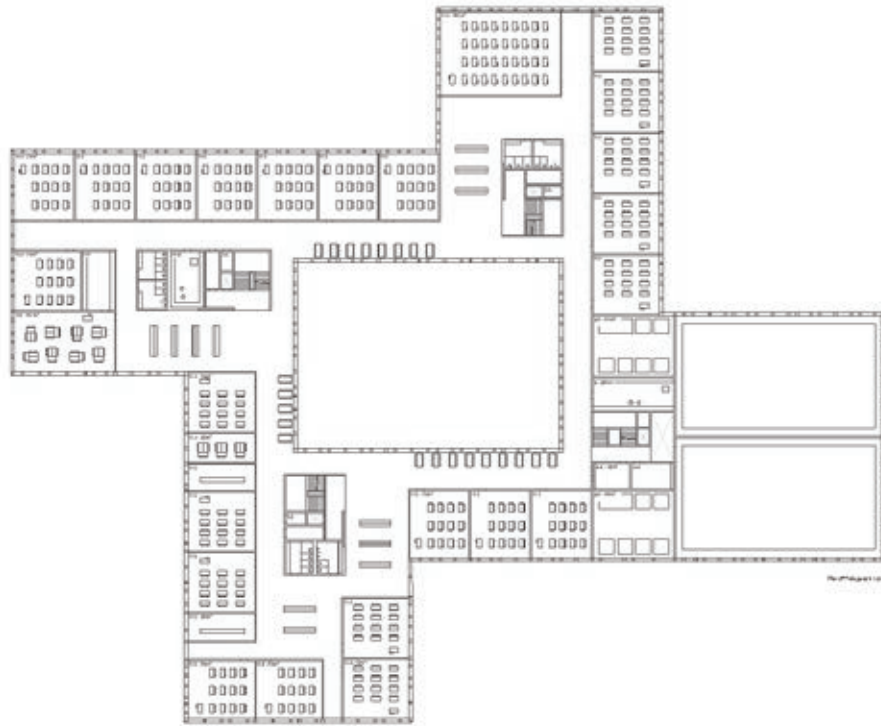
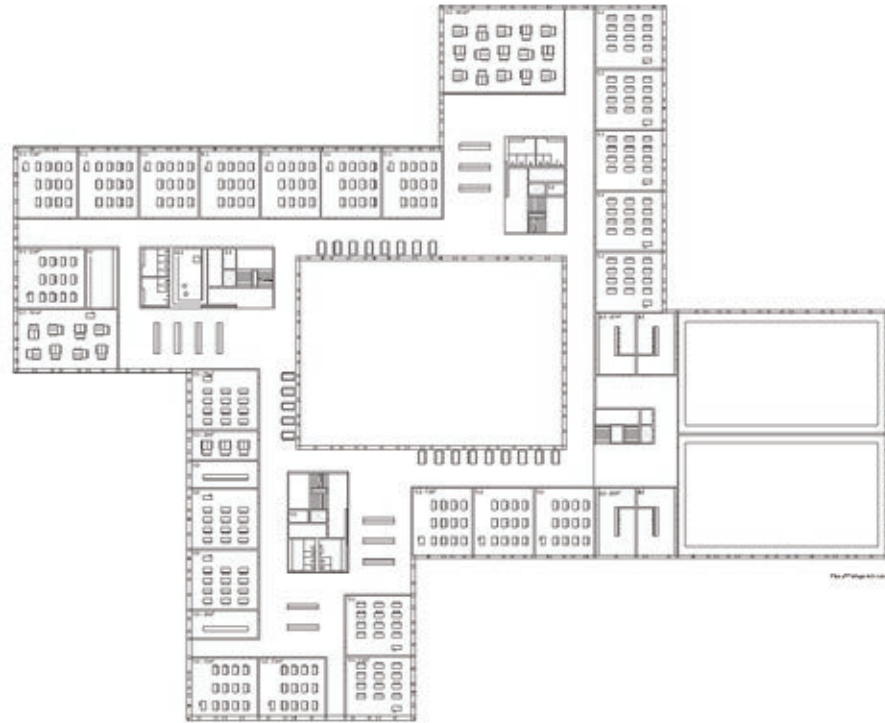
**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Les architectes ont été invités à proposer des solutions innovantes et durables, en tenant compte des enjeux de la transition écologique et de la résilience des territoires. Les projets ont été évalués sur la base de critères précis, incluant l'efficacité énergétique, l'utilisation des matériaux locaux et durables, la gestion des déchets, la qualité de l'air intérieur et extérieur, la biodiversité, l'accessibilité, la sécurité et la santé des occupants. Les lauréats ont été récompensés pour leur engagement et leur créativité, et leur projet sera mis en œuvre dans les prochains mois.

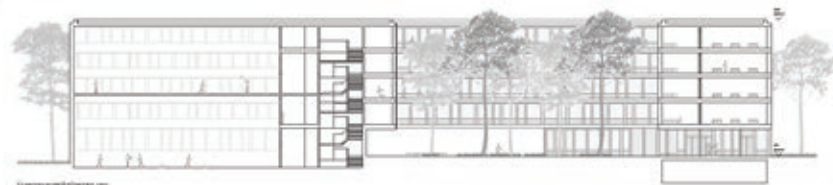


ENTRE LES PINS

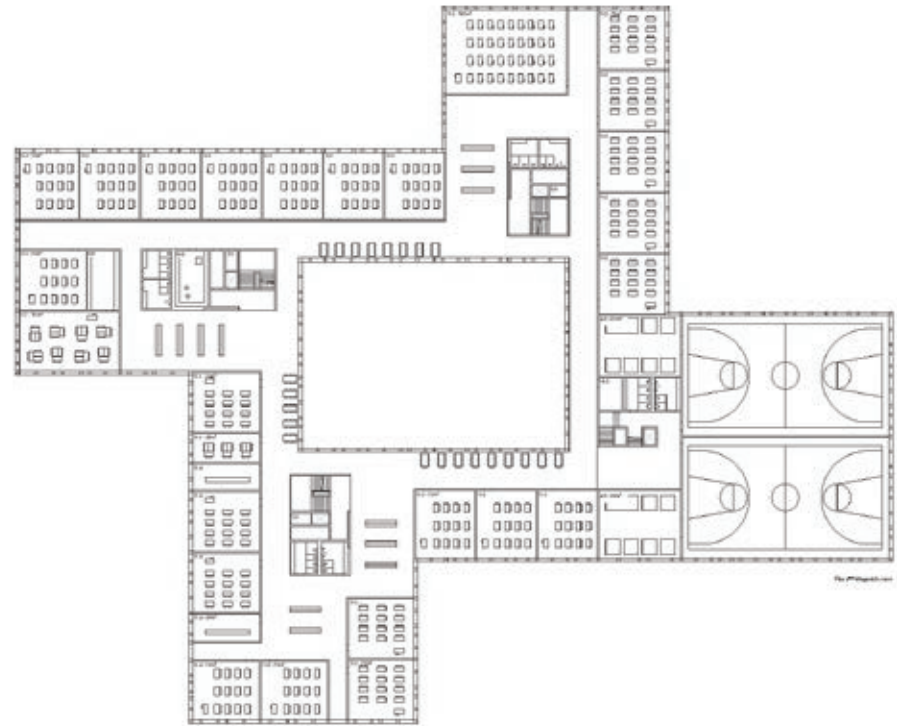
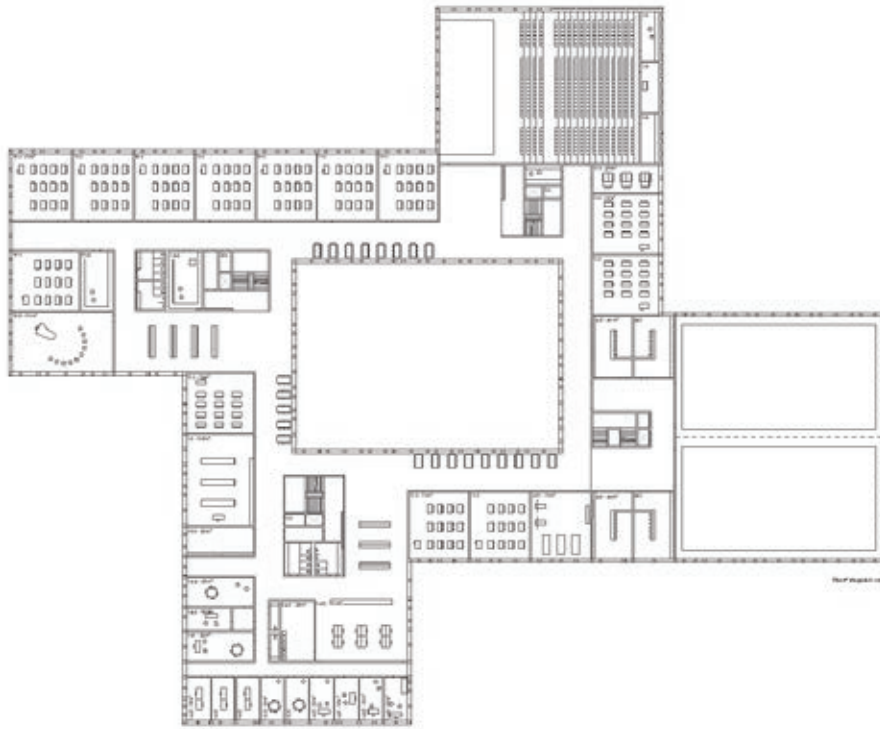




- |                                |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 01 Cour d'école                | 02 Vestibule                   | 03 Entrée principale           |
| 04 Bureau                      | 05 Classe                      | 06 Salle de cours              |
| 07 Bibliothèque                | 08 Laboratoire                 | 09 Atelier                     |
| 10 Salle polyvalente           | 11 Salle de réunion            | 12 Salle de conférence         |
| 13 Salle de spectacle          | 14 Salle de sport              | 15 Salle de musique            |
| 16 Salle de danse              | 17 Salle de dessin             | 18 Salle de peinture           |
| 19 Salle de sculpture          | 20 Salle de photographie       | 21 Salle de cinéma             |
| 22 Salle de théâtre            | 23 Salle de langues            | 24 Salle de mathématiques      |
| 25 Salle de sciences           | 26 Salle de technologie        | 27 Salle de langues étrangères |
| 28 Salle de langues étrangères | 29 Salle de langues étrangères | 30 Salle de langues étrangères |



ENTRE LES PINS



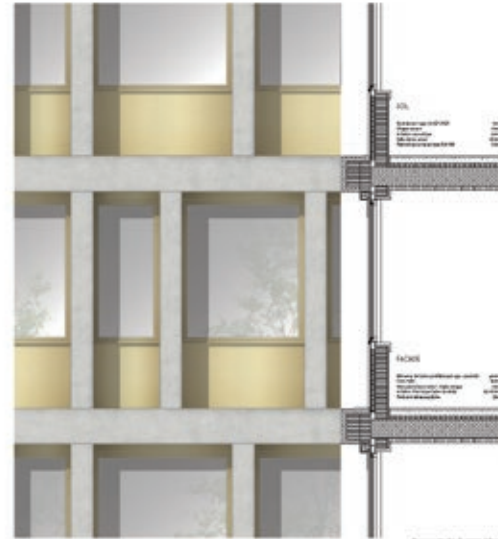
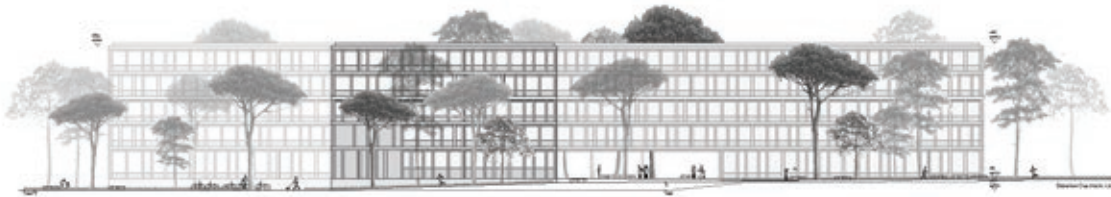
- 01 Salle de cours
- 02 Salle de cours
- 03 Salle de cours
- 04 Salle de cours
- 05 Salle de cours
- 06 Salle de cours
- 07 Salle de cours
- 08 Salle de cours
- 09 Salle de cours
- 10 Salle de cours
- 11 Salle de cours
- 12 Salle de cours
- 13 Salle de cours
- 14 Salle de cours
- 15 Salle de cours
- 16 Salle de cours
- 17 Salle de cours
- 18 Salle de cours
- 19 Salle de cours
- 20 Salle de cours
- 21 Salle de cours
- 22 Salle de cours
- 23 Salle de cours
- 24 Salle de cours
- 25 Salle de cours
- 26 Salle de cours
- 27 Salle de cours
- 28 Salle de cours
- 29 Salle de cours
- 30 Salle de cours
- 31 Salle de cours
- 32 Salle de cours
- 33 Salle de cours
- 34 Salle de cours
- 35 Salle de cours
- 36 Salle de cours
- 37 Salle de cours
- 38 Salle de cours
- 39 Salle de cours
- 40 Salle de cours
- 41 Salle de cours
- 42 Salle de cours
- 43 Salle de cours
- 44 Salle de cours
- 45 Salle de cours
- 46 Salle de cours
- 47 Salle de cours
- 48 Salle de cours
- 49 Salle de cours
- 50 Salle de cours
- 51 Salle de cours
- 52 Salle de cours
- 53 Salle de cours
- 54 Salle de cours
- 55 Salle de cours
- 56 Salle de cours
- 57 Salle de cours
- 58 Salle de cours
- 59 Salle de cours
- 60 Salle de cours
- 61 Salle de cours
- 62 Salle de cours
- 63 Salle de cours
- 64 Salle de cours
- 65 Salle de cours
- 66 Salle de cours
- 67 Salle de cours
- 68 Salle de cours
- 69 Salle de cours
- 70 Salle de cours
- 71 Salle de cours
- 72 Salle de cours
- 73 Salle de cours
- 74 Salle de cours
- 75 Salle de cours
- 76 Salle de cours
- 77 Salle de cours
- 78 Salle de cours
- 79 Salle de cours
- 80 Salle de cours
- 81 Salle de cours
- 82 Salle de cours
- 83 Salle de cours
- 84 Salle de cours
- 85 Salle de cours
- 86 Salle de cours
- 87 Salle de cours
- 88 Salle de cours
- 89 Salle de cours
- 90 Salle de cours
- 91 Salle de cours
- 92 Salle de cours
- 93 Salle de cours
- 94 Salle de cours
- 95 Salle de cours
- 96 Salle de cours
- 97 Salle de cours
- 98 Salle de cours
- 99 Salle de cours
- 100 Salle de cours



ENTRE LES PINS

# N°92 ENTRE LES PINS





**SECTION DE PROFIL**

Le projet vise une modernité de vision associée à la fabrication d'éléments architecturaux. Les façades sont réalisées en béton avec des panneaux de verre. Des salles qui offrent une vue de paysage sont en construction dans les parties du bâtiment. Les façades sont réalisées en béton avec des panneaux de verre. Des salles qui offrent une vue de paysage sont en construction dans les parties du bâtiment. Les façades sont réalisées en béton avec des panneaux de verre. Des salles qui offrent une vue de paysage sont en construction dans les parties du bâtiment.



ENTRE LES PINS





**N°95 LES DAMES BLANCHES**

5<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX, CHF 16'000.-

ATELIER JORDAN ET COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES  
DELÉMONT ET ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Andre Mota, Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

Ce projet propose trois volumes distincts qui forment avec la Ferme-Asile un nouvel ensemble. Leur positionnement dans le site suit la géométrie du Cours Roger-Bovin. Cette composition de quatre bâtiments définit un pôle éducatif et culturel qui vient accompagner et renforcer l'infrastructure publique du Cours Roger-Bovin. L'implantation proposée se caractérise par une succession de pleins et de vides qui génère des espaces extérieures de différente nature.

Le premier espace extérieur nommé «parvis» par les auteurs du projet, donne accès au nouveau collège en longeant le premier bâtiment qui abrite le réfectoire au rez-de-chaussée, l'aula et le centre de documentation aux étages. Le deuxième espace extérieur, la «place du collège», est situé en face du bâtiment principal dans lequel se trouvent les salles de classe et l'administration. Il constitue l'espace de référence principal du nouveau collège et donne accès aux trois bâtiments. L'espace vert situé entre le bâtiment principal et la Ferme-Asile est bien dimensionné et permet d'intégrer ce bâtiment existant de manière harmonieuse au complexe. Finalement les terrains de sport se trouvent au Nord-Est du bâtiment des salles de gymnastique, et laissent un dégagement suffisant devant la Ferme Asile.

Le cheminement piéton qui relie les différents espaces extérieurs entre en contradiction avec l'ouverture de la place du collège sur le Cours Roger-Bovin. Ce dédoublement de circulation affaiblit considérablement le concept d'implantation du projet.

La répartition des fonctions sur trois bâtiments à l'avantage de permettre une utilisation flexible et indépendante des fonctions publiques principales, tel les que l'aula, le réfectoire ou les salles de gymnastique. Le bâtiment du réfectoire et de l'aula, ainsi que celui des salles de gymnastique, sont organisés de manière claire et fonctionnelle. Par contre, la typologie et l'organisation du bâtiment principal des salles de classe ne sont pas convaincantes, notamment au rez-de-chaussée où la juxtaposition de l'administration et des salles d'enseignement rend l'orientation difficile. Le plan du rez-de-chaussée s'organise autour d'une cour intérieure couverte en double hauteur. Aux étages supérieures, celle-ci devient une cour ouverte.

Le jury regrette que cet espace central ne soit pas plus généreux, en se développant par exemple sur toute la hauteur du bâtiment. D'autre part, quelques espaces situés autour de la cour centrale sont placés en deuxième jour et ne bénéficient ni de lumière naturelle, ni de ventilation naturelle. Aux étages, la circulation se fait autour de la cour et distribue les salles de classes de manière uniforme, laissant peu de possibilité d'appropriation informelle aux utilisateurs.

En conclusion, ce projet a convaincu le jury par son concept d'implantation qui réussit, d'une part, à s'intégrer aux bâtiments et aménagements existants, et d'autre part à proposer un espace de référence bien défini pour le nouveau collège. Du point de vue du fonctionnement, la force du projet réside dans le parti architectural qui propose une répartition en trois volumes, permettant une grande flexibilité d'utilisation.

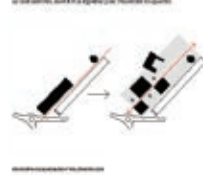




**LES DAMES BLANCHES - UN ESPACE VISIBLE**

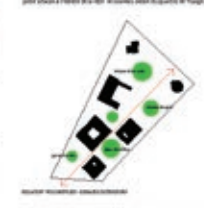
Le site se situe dans un quartier résidentiel de prestige à Paris. Le projet vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier et les visiteurs. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier.

**DESIGN ARCHITECTURAL ET MATERIALS**  
Le projet architectural vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier et les visiteurs. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier.



**ARTICULATION PROGRAMMATIQUE ET ESPACES EXTERNES**

Le programme de l'école vise à offrir un espace de qualité pour les élèves et les enseignants. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier. Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le dialogue et la rencontre entre les habitants du quartier et les visiteurs.



**DESIGN ARCHITECTURAL ET MATERIALS**

Le projet architectural vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier et les visiteurs. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier.



**DESIGN ARCHITECTURAL ET MATERIALS**

Le projet architectural vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier et les visiteurs. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier.

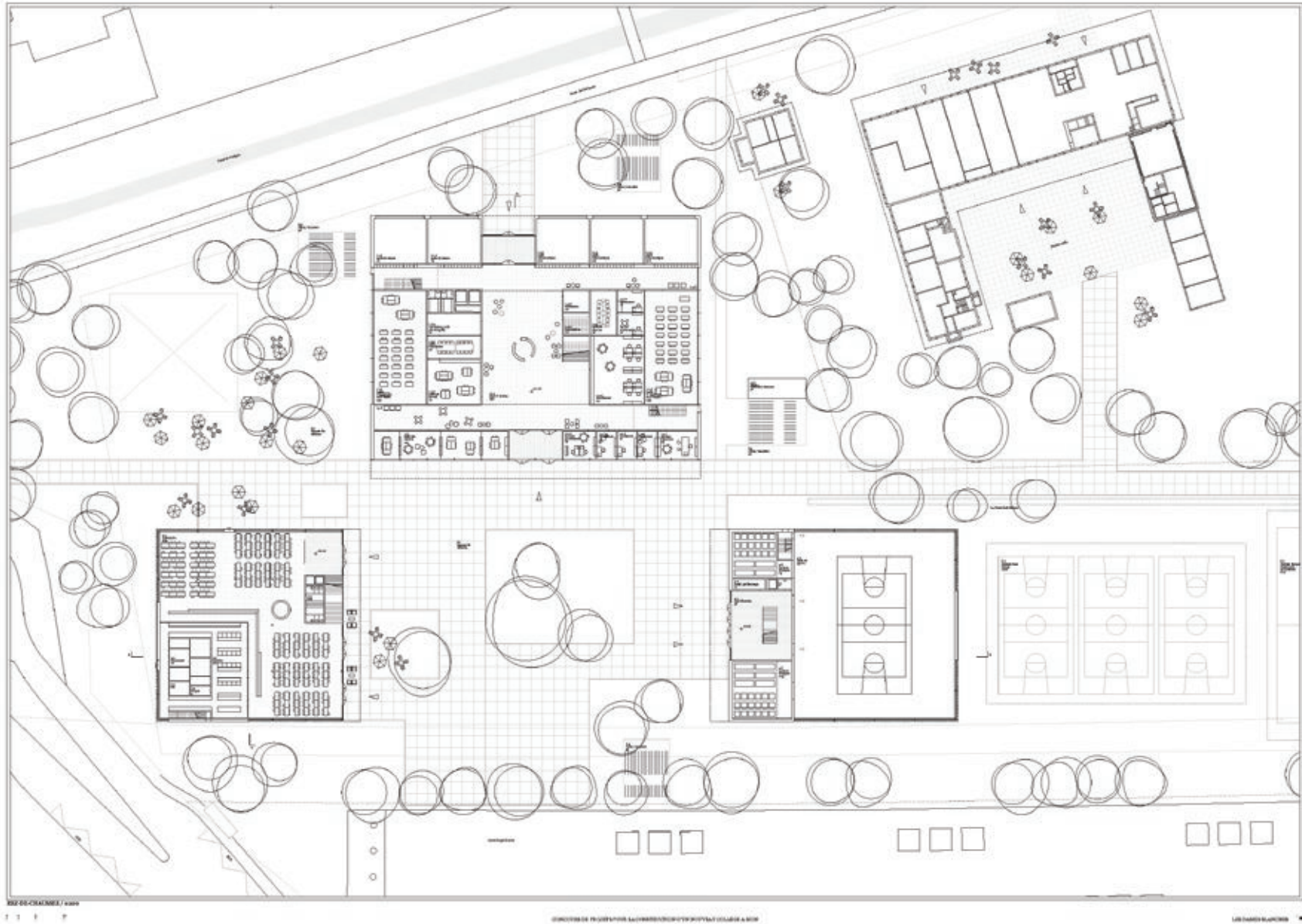


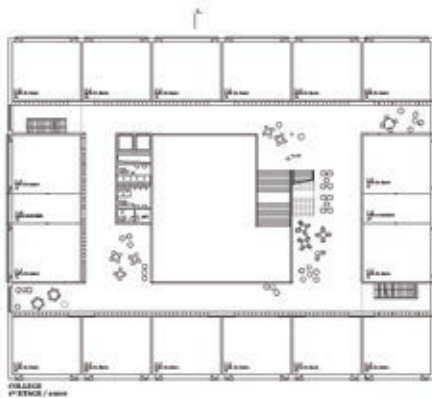
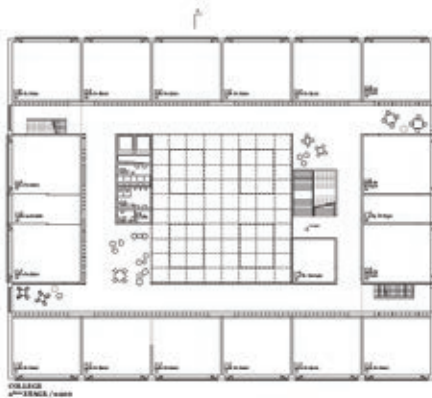
**DESIGN ARCHITECTURAL ET MATERIALS**

Le projet architectural vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier et les visiteurs. L'architecture doit refléter le caractère unique du site et contribuer à la revitalisation du quartier.

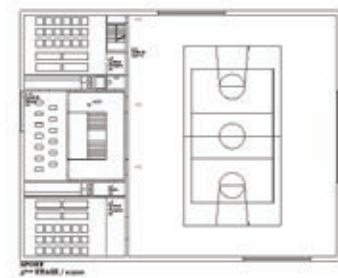
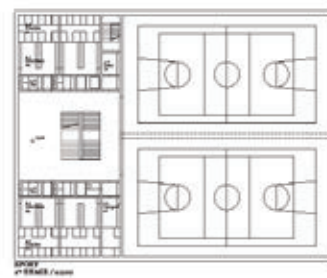
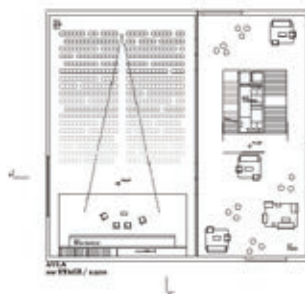
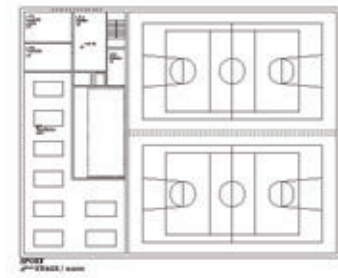
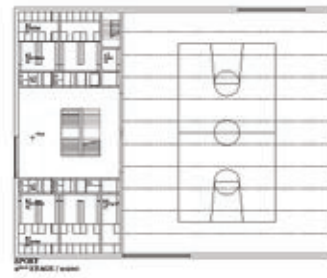
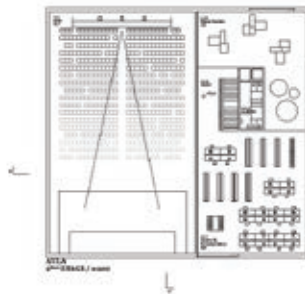
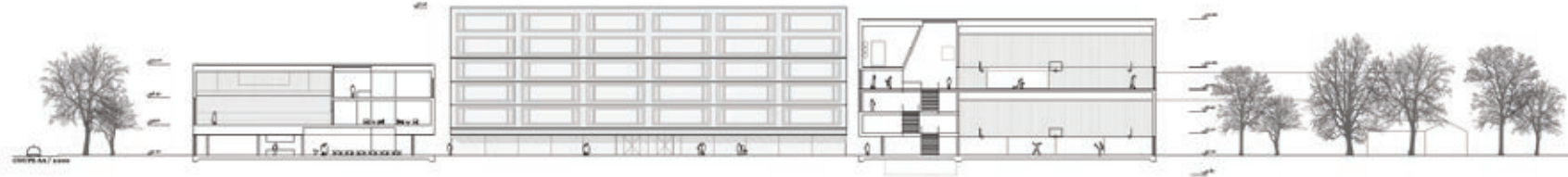


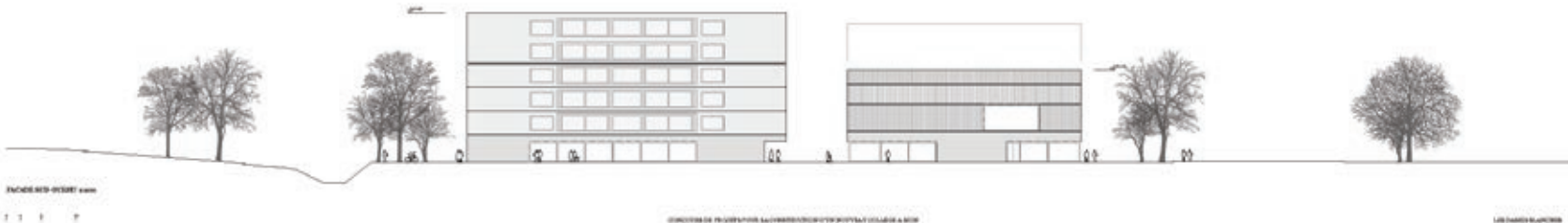
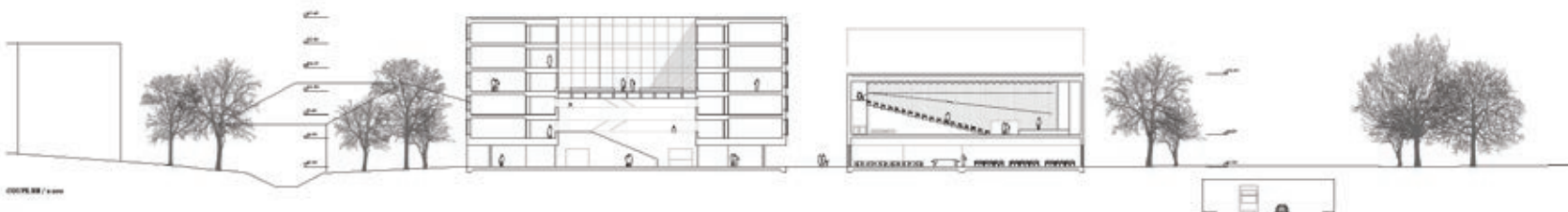
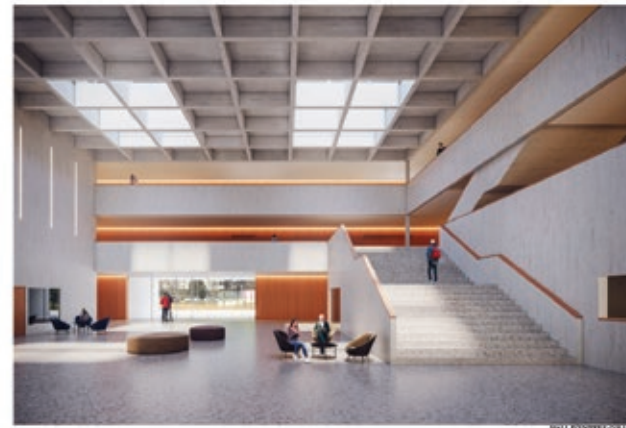
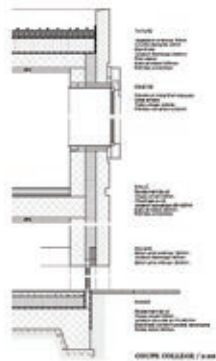
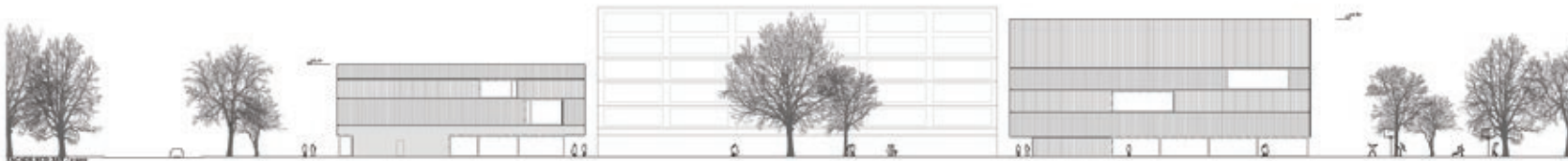






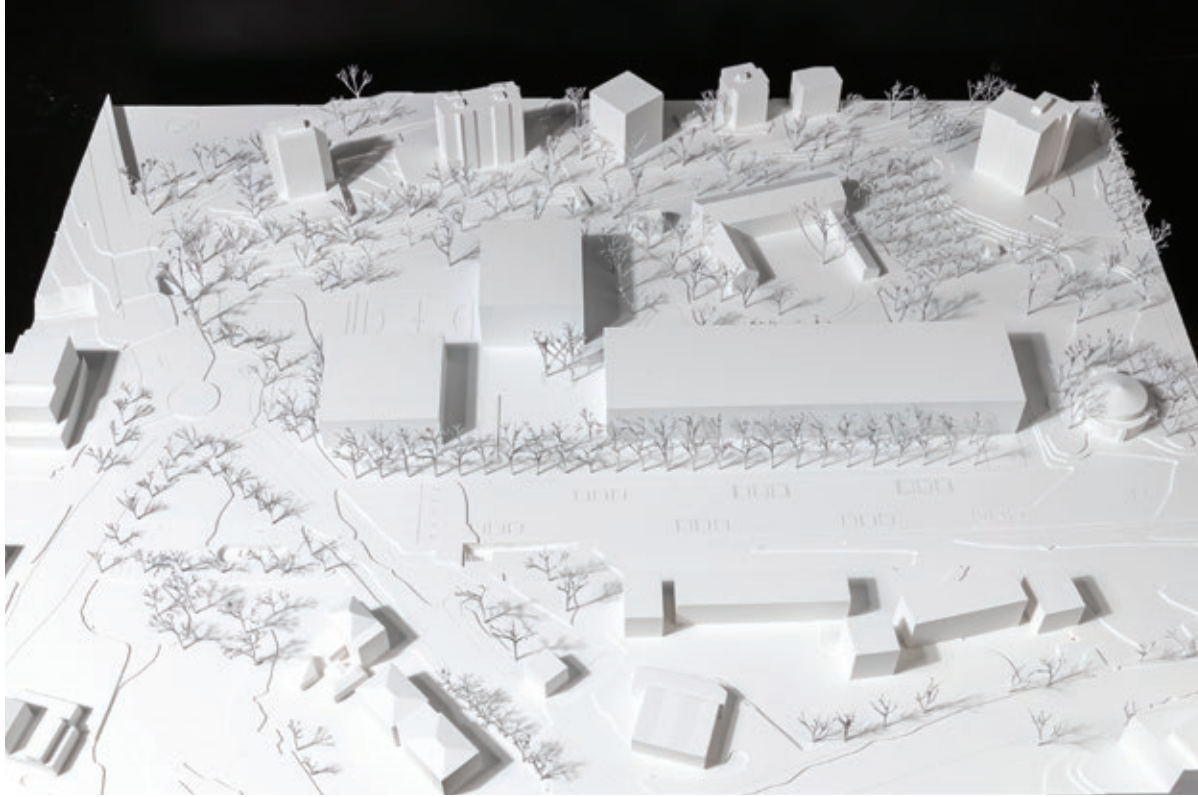
N°95 LES DAMES BLANCHES











**N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES**

6<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX, CHF 12'000.-

LIECHTI GRAF ZUMSTEG ARCHITEKTEN AG  
BRUGG

**Collaborateurs :**

Peggy Liechti, Caroline Kagerbauer, Andreas Graf, Corina Suter, Lukas Zumsteg  
Andreia Fernandes, Catherine Fisher

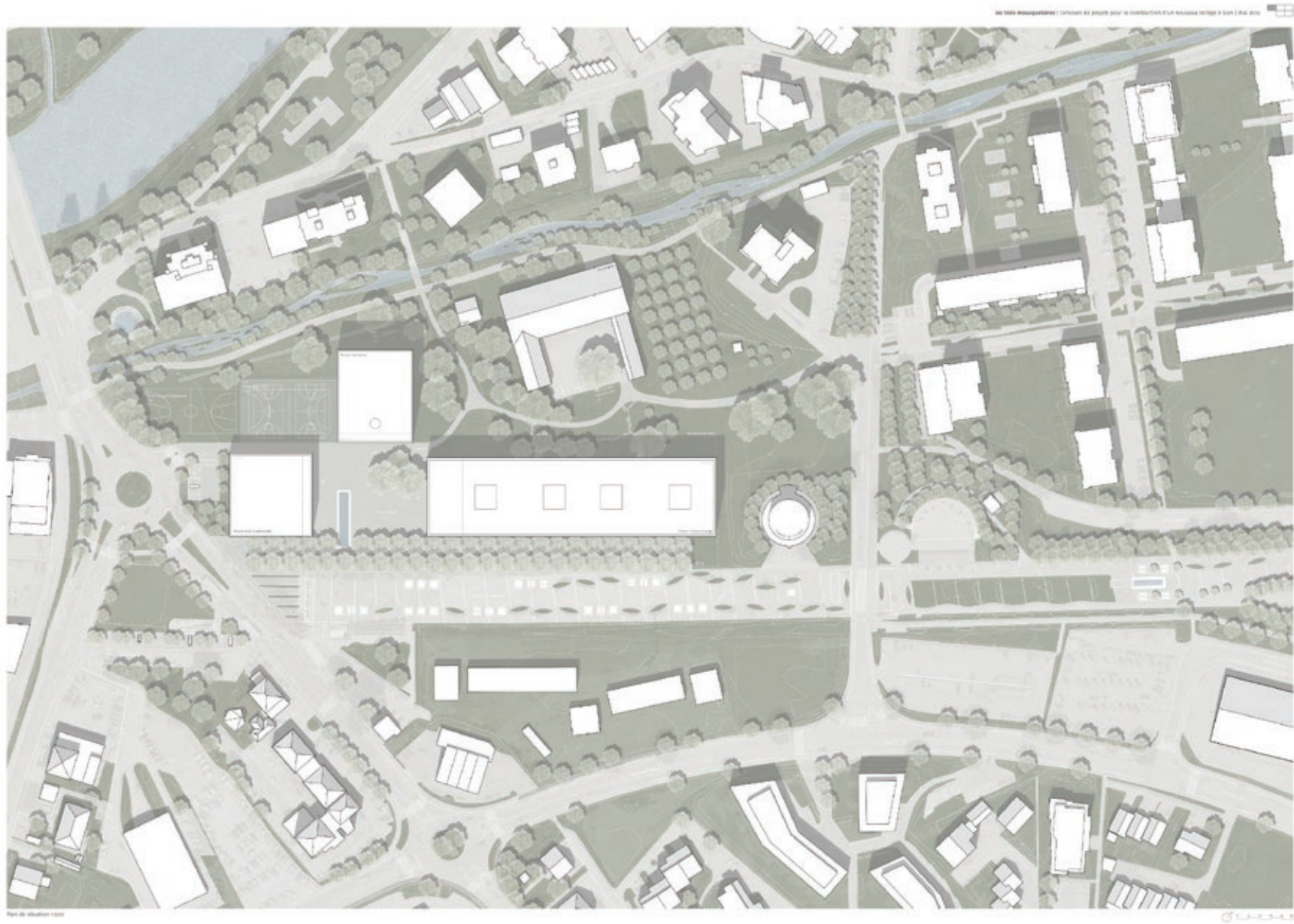
Le projet propose d'implanter trois bâtiments indépendants, organisés autour d'une place commune orientée sur le Cours Roger-Bonvin. Ce dispositif perméable favorise une accessibilité depuis l'Ouest d'où viendra la majeure partie des étudiants. Si l'implantation est précise et l'organisation des aménagements extérieurs fonctionnelle, le jury regrette la présence de la longue barre de l'école devant la cour de la Ferme-Asile. Il ne comprend pas non plus la mise en place d'une double allée d'arbres faisant barrage entre le Cours Roger-Bonvin et le nouveau collège.

Le parti de séparer les fonctions principales en trois «maisons» (rencontres, sport et apprentissage) est apprécié. Ce dispositif permet aux futurs usagers de vivre leur école comme un campus et d'offrir des lieux distincts pour les principales activités. La «maison des rencontres» placée au Sud-Ouest est occupée au rez-de-chaussée par le réfectoire et à l'étage par l'aula. La «maison des sports», au centre de la composition, abrite deux doubles salles de gymnastique superposées. La «maison de l'apprentissage» au Nord-Est est dévolue aux salles d'enseignement sur quatre niveaux, complétés au premier et au deuxième étage par l'administration en tête du bâtiment.

Les portiques d'entrée des trois maisons s'ouvrent sur la place commune et confèrent un caractère institutionnel au collège. Si celui de l'école est généreux, ceux des deux autres maisons semblent étriqués. L'organisation de la maison des rencontres est convaincante, en revanche celle de la maison des sports pose question avec un espace d'entrée peu généreux et des vestiaires répartis sur quatre étages. La maison de l'apprentissage offre une réelle qualité de vie malgré ses dimensions. Quatre cours intérieures rythment l'espace par leur apport de lumière zénithale et offrent des respirations aux étudiants (circulations, locaux de service, lieux de rencontre et d'échange). La présence des salles de classe au rez-de-chaussée a interrogé le jury.

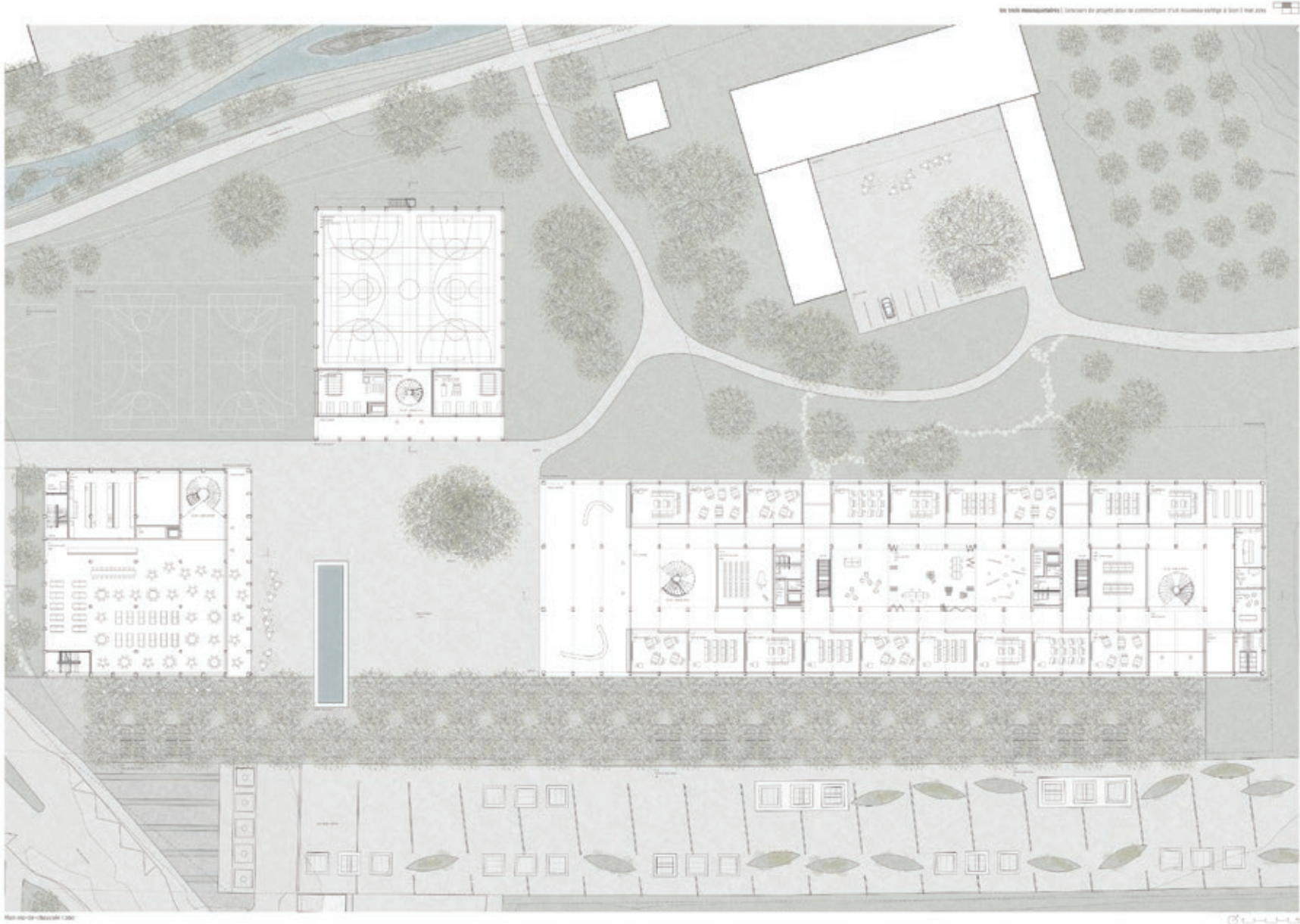
L'expression des bâtiments est convaincante et confère un caractère institutionnel au projet. Par leur matérialisation et leur modénature, les façades présentent des nuances propres à chaque activité sans préteriter la lecture d'ensemble.

En résumé, ce projet propose un parti cohérent et une atmosphère séduisante. En revanche, le rapport d'échelle entre le projet et la Ferme-Asile a interpellé le jury, en particulier la forte présence de la maison de l'apprentissage, qui ferme toute perspective depuis la cour de la Ferme-Asile en direction du paysage lointain.



**N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES**





N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES





Elevation sud-est 1:200



**Contexte**  
 Le projet est né d'un concours d'architecture lancé par la ville de Lausanne en 2007. L'objectif était de créer un musée d'art et d'histoire qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant, tout en étant un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants et les visiteurs. Le terrain choisi est un ancien emplacement de gare, ce qui offre une opportunité unique de réhabiliter un espace urbain délaissé.

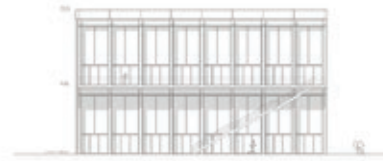
**Objectifs**  
 Le projet vise à créer un musée qui soit à la fois un lieu de culture et un espace public. Il doit offrir une expérience immersive et interactive, tout en étant accessible à tous. Le bâtiment doit également être durable et respectueux de l'environnement.

**Approche**  
 L'approche architecturale est basée sur la transparence et l'ouverture. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de rencontre et de dialogue, où les visiteurs peuvent découvrir l'histoire de la ville de Lausanne à travers des œuvres d'art et des installations interactives.

**Concept**  
 Le concept architectural est basé sur l'idée de « trois musées ». Le bâtiment est divisé en trois sections distinctes, chacune dédiée à un thème différent de l'histoire et de l'art de la ville. Cette approche permet de créer une expérience de visite plus riche et plus variée.

**Matériaux**  
 Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur capacité à s'intégrer dans le paysage urbain. Le béton et le verre sont les matériaux principaux, offrant une esthétique moderne et épurée.

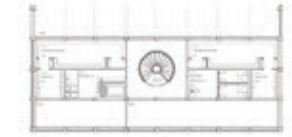
**Services**  
 Le musée propose une gamme de services pour répondre aux besoins des visiteurs, y compris des ateliers, des conférences et des événements. Ces services sont conçus pour être accessibles et conviviaux.



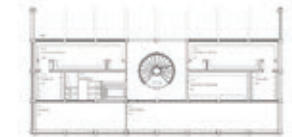
Elevation nord-ouest 1:200



Plan étage 1:200



Plan étage 2:200

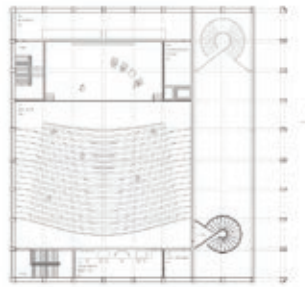


Plan étage 3:200

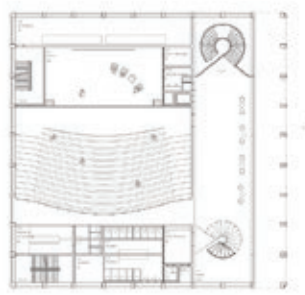




Section transversale A-A (200)

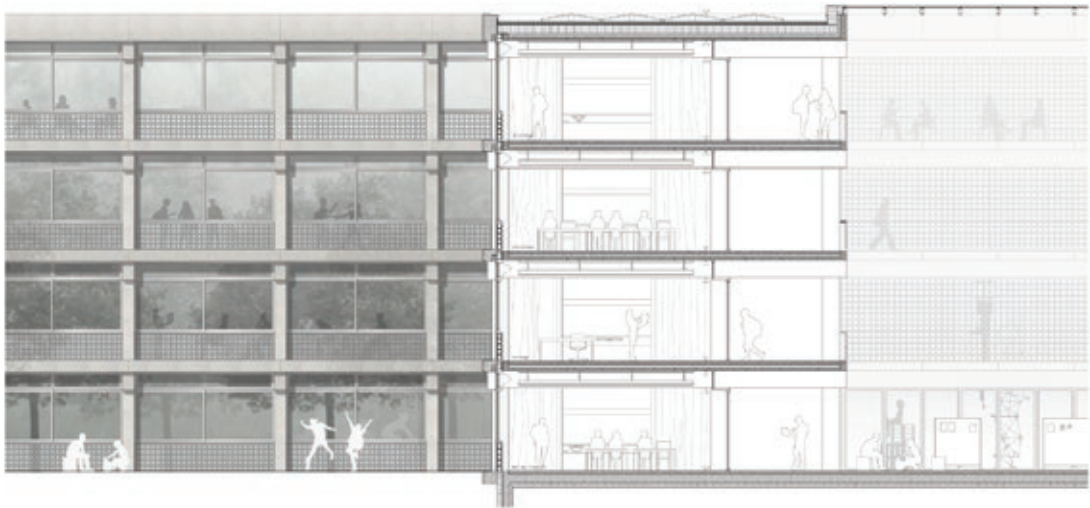


Plan du 1er étage (200)



Plan du 2nd étage (200)

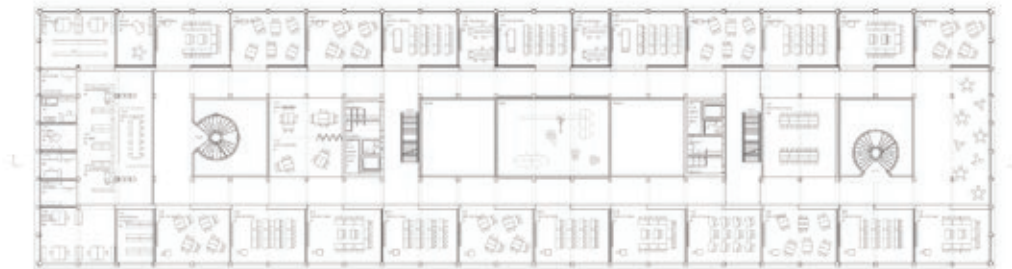
- Caractéristiques de la section**
  - Section transversale
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
- Caractéristiques des pièces**
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
- Section transversale**
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200
  - Section à l'échelle 1/200



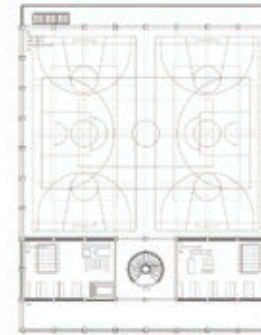
Section transversale B-B (200)



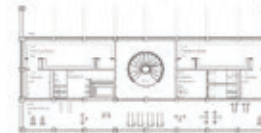
Plan 200m Stage 1/200m



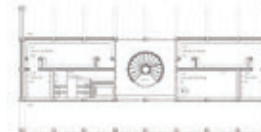
Plan 200m Stage 2/200m



Plan 200m Stage 3/200m



Plan 200m Stage 4/200m



Plan 200m Stage 5/200m



Section 1/200m

Section 1/200m







**N°36 PHOENIX**

7<sup>E</sup> RANG / 6<sup>E</sup> PRIX, CHF 10'000.-

GNWA - GONZALO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Cristina Gonzalo Nogués, Marco Neri, Markus Weck, Laura Sanchis Estruch  
Marina Esguerra Laudo

Le projet propose la création d'un volume compact, articulé sur six niveaux et implanté en terminaison Ouest du Cours Roger-Bonvin, dans la géométrie structurante de ce dernier. Il recherche une relation équilibrée vis-à-vis de la Ferme-Asile et de la Chapelle de Vissigen, en proposant l'aménagement d'une vaste esplanade à même d'accueillir l'ensemble des manifestations ouvertes à la population. Suivant le concept de ce nouvel espace de référence, l'entrée principale du collège se positionne ainsi au Nord-Est du bâtiment, en tournant le dos aux flux principaux des élèves en provenance de la gare et du centre-ville. Le positionnement du terrain de sport «tous temps» à l'entrée du site renforce encore l'intériorité du système d'accès proposé par le projet.

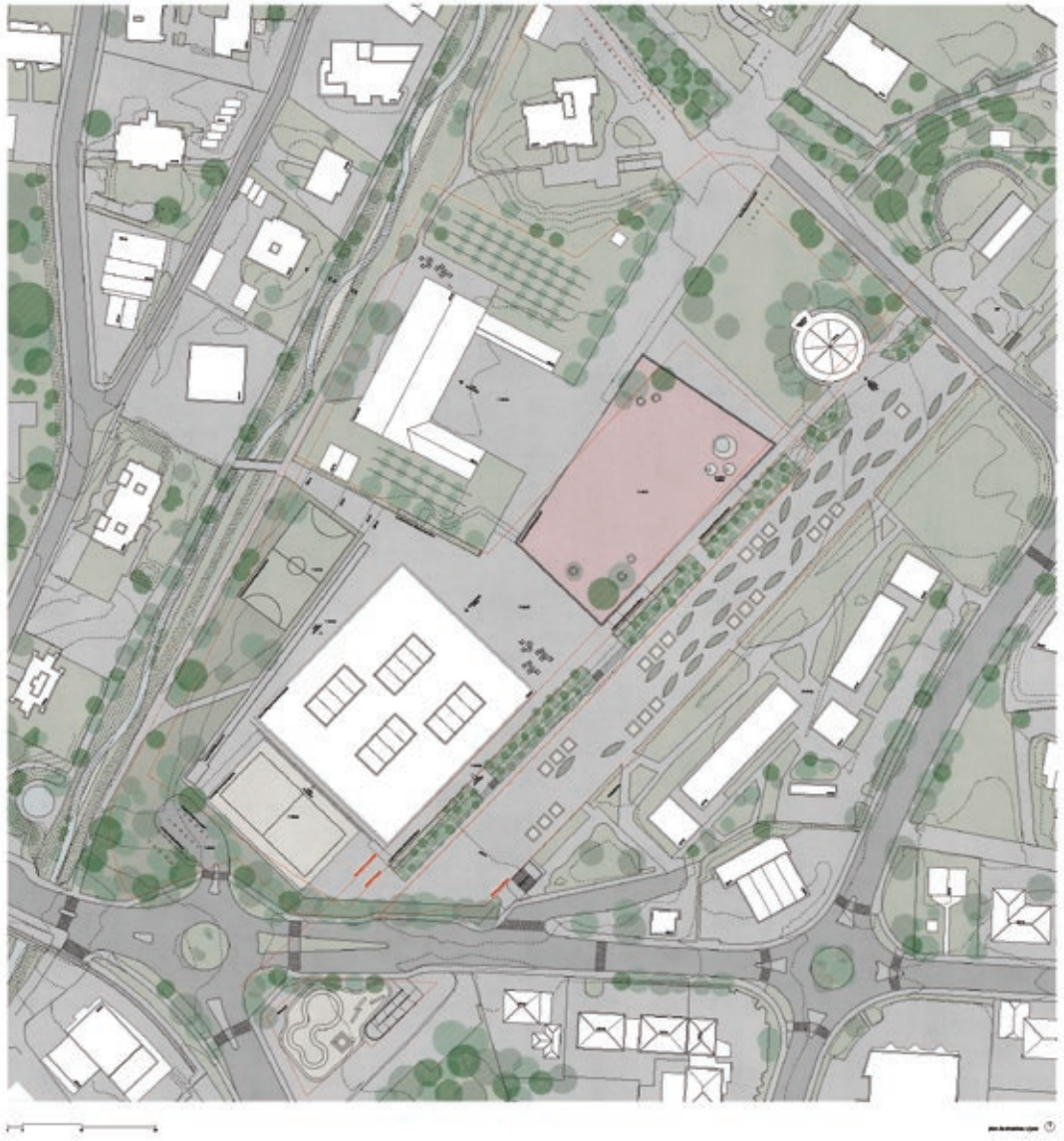
Bien que d'expression unitaire, le volume distingue deux partitions dans son développement vertical. Les deux premiers niveaux et le sous-sol accueillent les fonctions publiques principales, tandis que les quatre niveaux supérieurs, de composition identique, sont dévolus aux salles d'enseignement. Les salles spéciales sont habilement positionnées en relation avec quatre patios, tandis que la périphérie est mise à disposition de l'ensemble des salles de classe, orientées sur l'extérieur.

La composition des deux premiers niveaux est intéressante, avec des espaces ouverts et une mezzanine regroupant le centre de documentation et l'accès principal à l'aula. La mise en scène des salles de gymnastique, sur deux niveaux de galeries, paraît cependant excessive en regard de la vocation première de ces halls. Le jury regrette également le peu d'attention portée à l'accès indépendant pour les salles de sport, tant pour sa faible qualité que ses dimensions réduites.

La distribution générale des niveaux d'enseignement offre une belle variété spatiale, de par l'alternance en quinconce des quatre patios. Combinés aux dégagements visuels dans le sens Nord-Sud, les couloirs bénéficient d'un éclairage et de dégagements visuels de qualité. La disposition des classes sur quatre niveaux n'est cependant pas une solution optimale, et elle atteint la limite du point de vue du confort requis pour ce type d'établissement.

La structure est simple et rationnelle, avec quelques maladresses relevées dans l'organisation de certains couloirs. Les grands vitrages proposés pour l'aula et pour les salles de gymnastique peinent à convaincre tant dans leur pertinence d'usage, que pour leur intégration architecturale à la composition générale des façades.

Le jury regrette que le concept d'une vaste esplanade à l'échelle du quartier ne trouve pas plus d'interaction avec le Cours Roger-Bonvin, les deux espaces demeurant juxtaposés. Cette indépendance est encore renforcée par la plantation d'une large bande boisée flanquée d'une contre-allée distributive.



**Principes de conception**  
 Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie moderne et durable, intégrant des espaces verts et des équipements communitaires. L'architecture vise à créer un lien entre les bâtiments et leur environnement naturel.

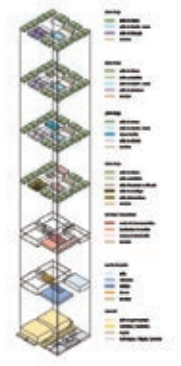


**Programme des lieux**  
 Le programme des lieux est structuré en plusieurs zones fonctionnelles : logements, services publics, espaces de détente et zones commerciales. Cette organisation favorise la mixité sociale et l'usage polyvalent des espaces.



**Organisation spatiale**  
 L'organisation spatiale est pensée pour maximiser l'efficacité des déplacements et offrir des espaces de rencontre. Les zones sont connectées par des chemins piétons et des pistes cyclables sécurisés.

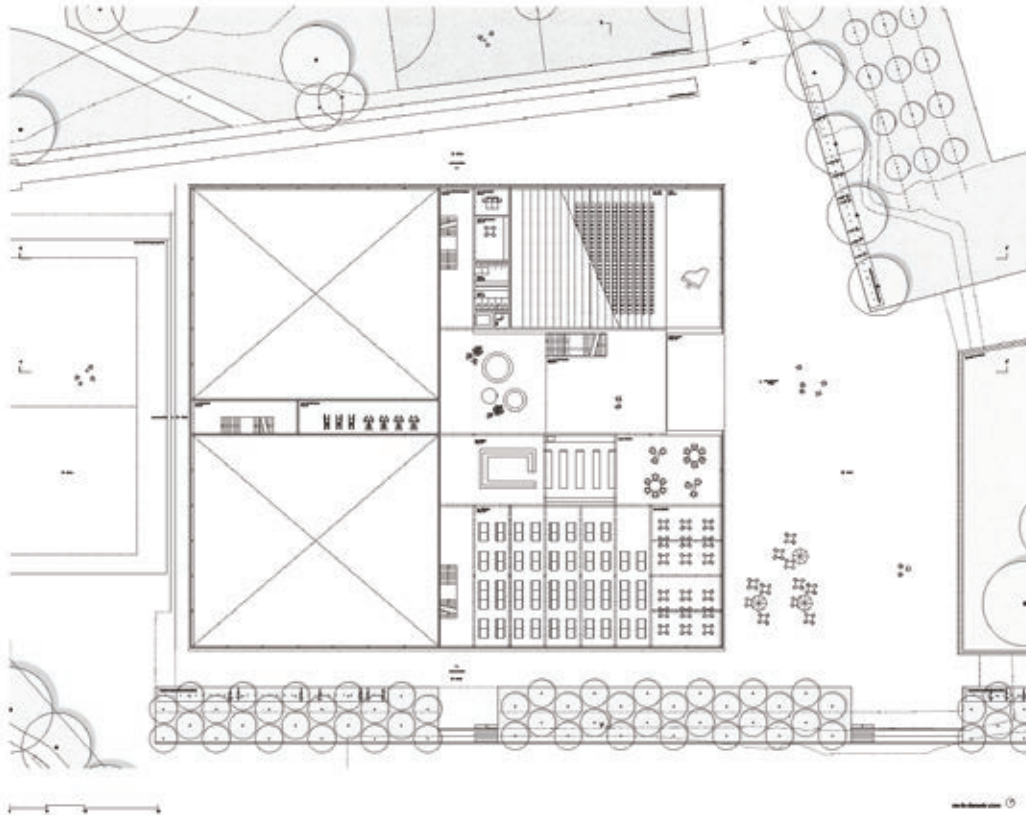
**Intégration paysagère**  
 L'architecture s'intègre harmonieusement au paysage existant. Les matériaux de construction et les formes des bâtiments sont choisis pour refléter l'identité locale et le climat régional.



**Accessibilité**  
 Le projet est conçu pour être accessible à tous, conformément aux normes en vigueur. Des rampes, des ascenseurs et des chemins adaptés assurent une circulation aisée pour tous les usagers.





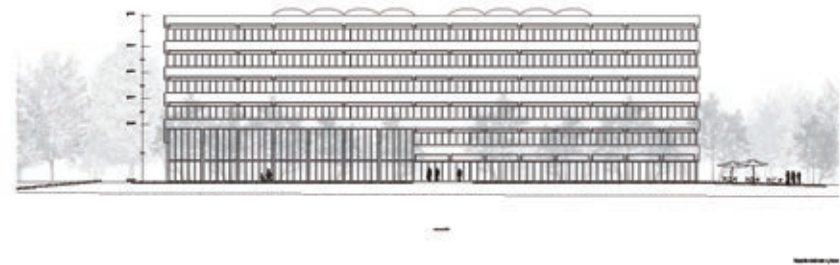
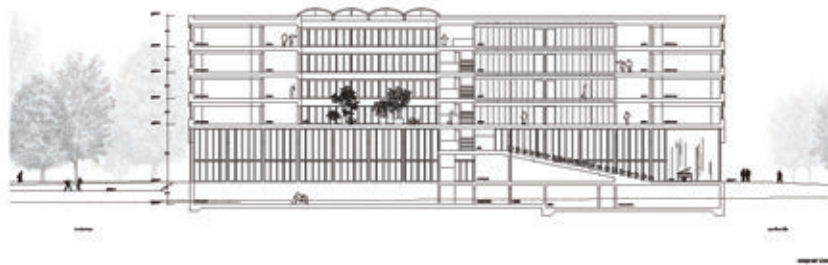
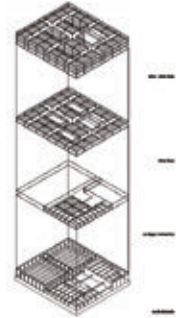


**Contexte et objectifs**  
 Le projet consiste à concevoir un bâtiment polyvalent qui accueillera des bureaux, des ateliers de travail et des espaces de détente. L'objectif est de créer un environnement de travail moderne et innovant, tout en intégrant des éléments de nature et de lumière naturelle.

**Concept**  
 Le concept architectural repose sur une structure ouverte et flexible, permettant d'adapter les espaces à différentes utilisations. Les volumes sont articulés autour d'un noyau central commun, favorisant les échanges et la collaboration.

**Programme**  
 Le programme comprend :  
 - Des bureaux modernes et fonctionnels.  
 - Des ateliers de travail équipés.  
 - Des espaces de détente et de rencontre.  
 - Des zones de circulation et de stockage.

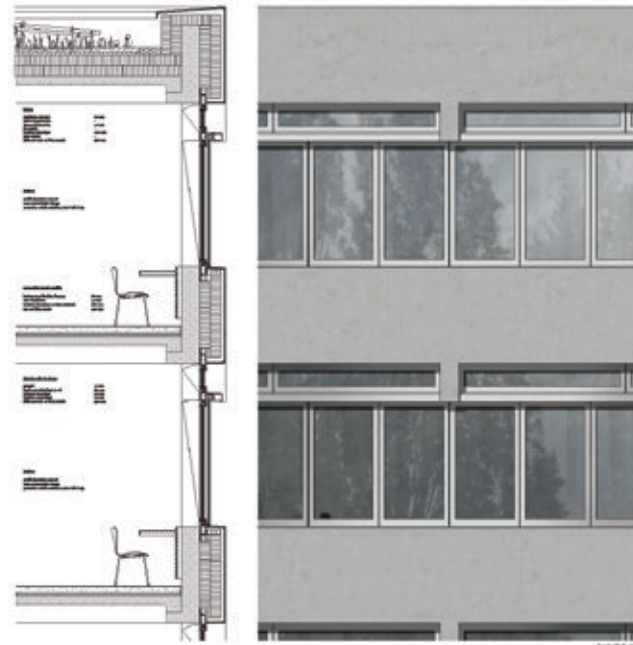
**Intégration de la nature et de la lumière**  
 L'architecture vise à intégrer la nature et la lumière naturelle dans l'environnement de travail. Cela se traduit par l'utilisation de matériaux naturels, de végétation intérieure et de grandes ouvertures orientées vers le sud.



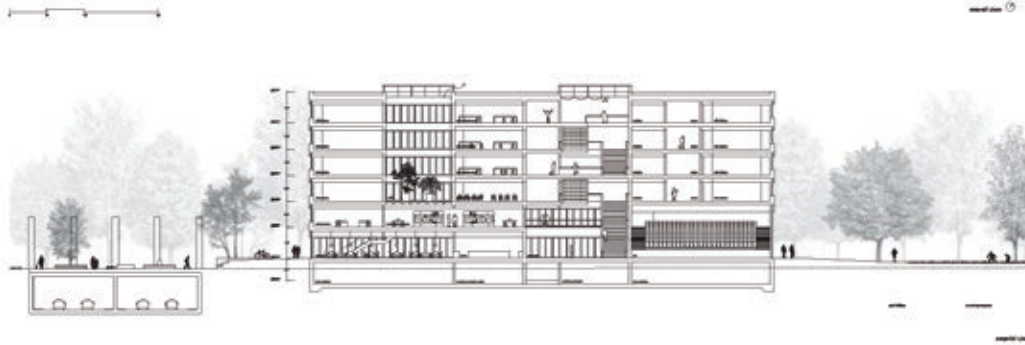


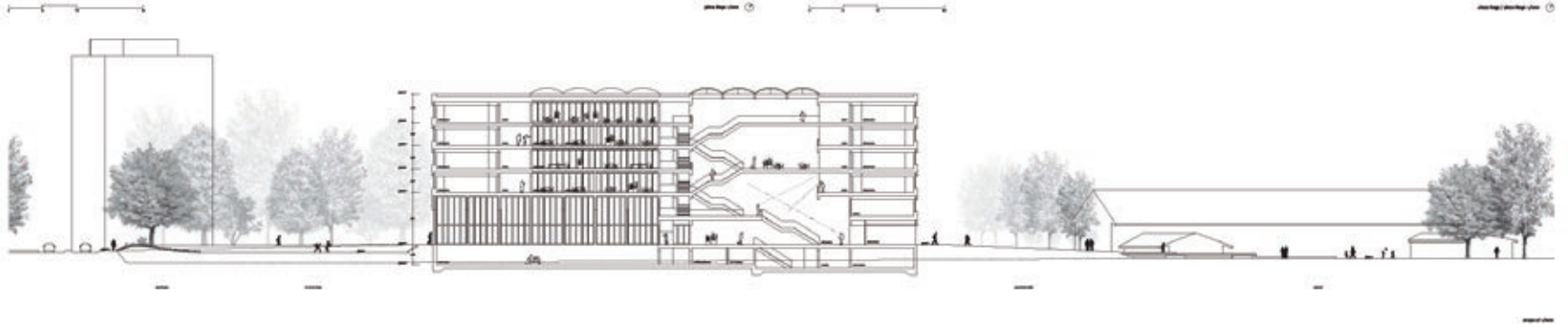
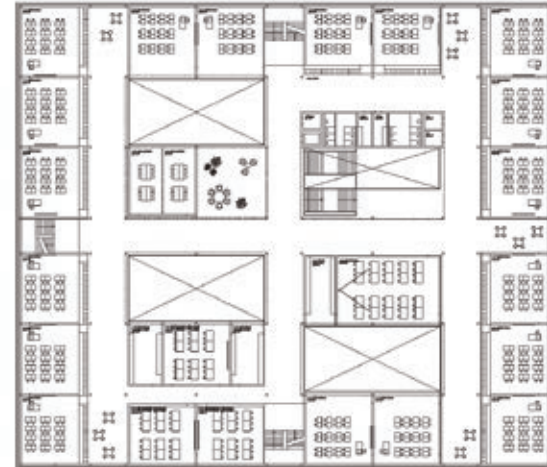
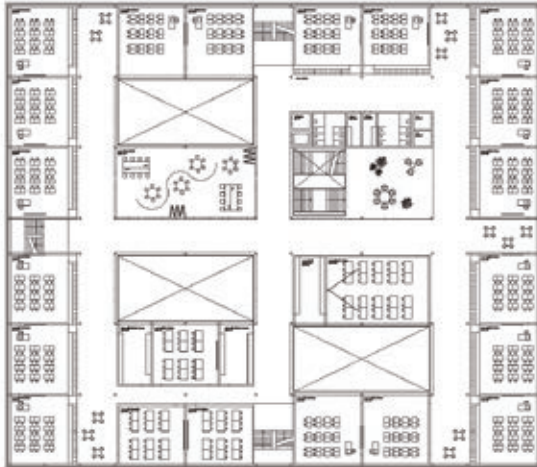


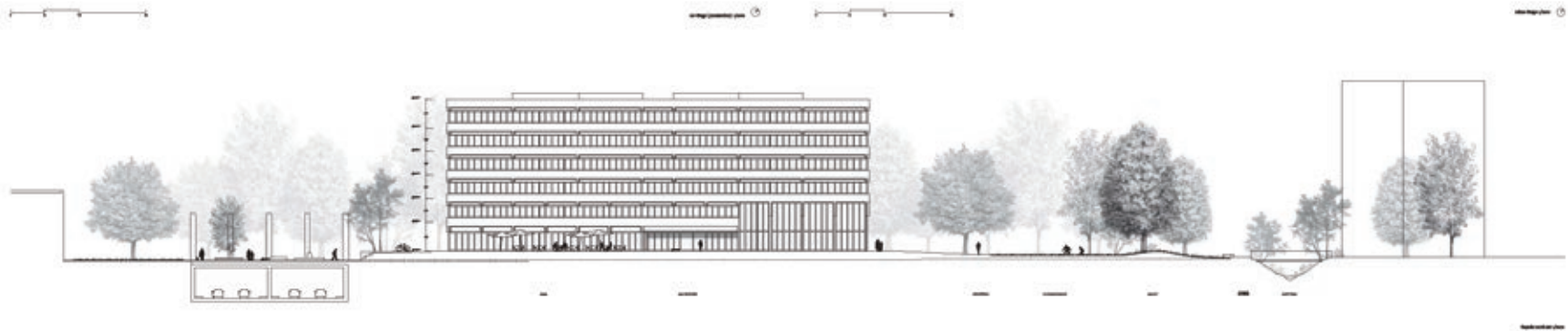
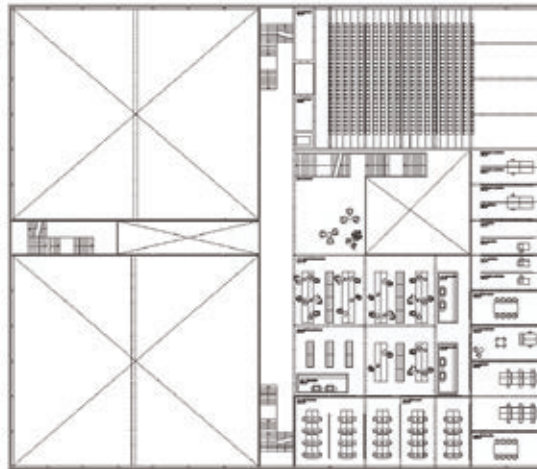
© 2014 Phoenix



© 2014 Phoenix







70

N°36 PHOENIX

## 6. PROJETS NON CLASSÉS





## N°1 CAHIERS ET CRAYONS

PLUCA PANTEGHINI ARCHITETTO  
MILAN

### Collaborateurs :

Francesco Balsarini  
Gabriele Boretti  
Edoardo Businaro  
Ottavio Pedretti



## N°2 TRAPÈZE

TONY MANGONE ARCHITECTES  
YVERDON-LES-BAINS

### Collaborateur :

Tony Mangone



### N°3 PLATEAU

MIEBACH OBERHOLZER ARCHITEKTEN GMBH  
ZÜRICH

#### Collaborateurs :

Sarah Miebach  
Rico Oberholzer  
Noël Frozza



### N°5 C.O.S.I.

JACOB PLANUNG GMBH  
BÂLE

#### Collaborateur :

Donald Jacob  
Maritn Siegenthaler  
Alice Chevrier



**N°7 L'APOSTROPHE**  
ATELIER D'ARCHITECTURE A3 SA  
BULLE

**Collaborateur :**  
Sébastien Delacrétaz



**N°8 «BOOMERANG IS BACK»**  
REYES\_ARCHITECTURE  
MORGES



## N°9 ROUE DE BICYCLETTE

ARCHITEC SA  
GENÈVE

### Collaborateurs :

Frank Herbert  
Diego Osorio Calvo  
Iker Gomez Lejarza



## N°10 CHAMPSEC

ALBI NUSSBAUMER ARCHITEKTEN  
ZUG

### Collaborateur :

Alberto Dominguez  
Daria Domagala  
Albi Nussbaumer





**N°11 AUTOUR**

D4 ATELIER D'ARCHITECTURE SA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Dominique Dériaz  
Dagmar Driebeek  
Guilherme Pinto  
Anaïs Hassissene  
Maël Feret



**N°12 ANEMOCHORIE**

ADRIEN GENRE ET LENNART HARBICH  
LAUSANNE

**Collaborateur :**

Adrien Genre  
Lennart Harbich



**N°13 HARUKI**  
SPASS ARCHITECTES  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**  
Angela Hottinger  
Benjamin Pannatier



**N°14 WOODSTOCK**  
MCBD CROUBALIAN DELACOSTE ARCHITECTES  
GENÈVE

**Collaborateur :**  
Marcel Croubalian  
Bernard Delacoste  
Sara Dell'Osa



**N°15 E LA NAVE VA**  
URFER ARCHITECTES SA  
FRIBOURG

**Collaborateurs :**  
Sarah Mivelaz  
Thomas Urfer



**N°16 TRAIT D'UNION**  
KWSA SA  
MALLERAY

**Collaborateurs :**  
Stéphane Kaiser  
Xavier Wittwer  
Naim Schnegg  
Julien Cordier  
Maxime Merger



## N°17 **ARISTOTE**

PATRICK MINDER ARCHITECTES SÀRL  
YVERDON-LES-BAINS

### **Collaborateurs :**

Patrick Minder

Mélanie Jerot

James Angéloz

Jean-Pierre Brönnimann



## N°18 **NCS-2019**

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA -  
C. STENDARDO ET B. MONTANT  
CAROUGE

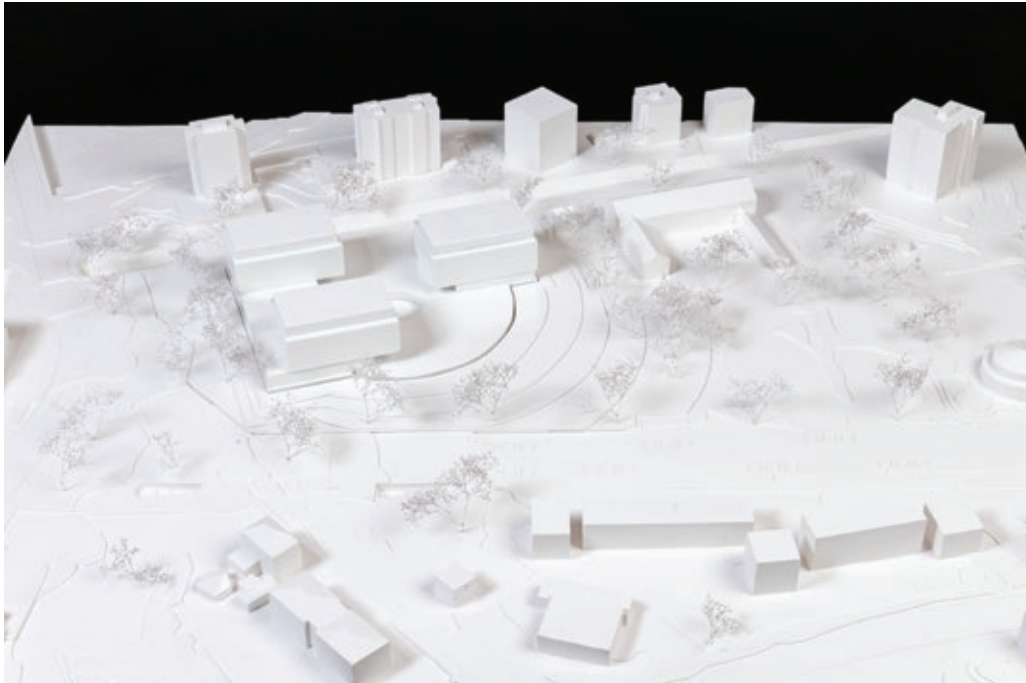
### **Collaborateurs :**

Raphael de Paulin

Stéphanie Micheloud

Vincent Girod





## N°19 **FOURMILIÈRE**

GLOCKI ARCHITECTE  
LA TOUR-DE-PEILZ

**Collaborateur :**  
Ryszard Glocki



## N°20 **ATRIUM**

RODRIGUEZ Y ORIOL ARQUITECTOS SLP  
MADRID

**Collaborateurs :**  
Javier Müller Lamothe  
Samuele Vago  
Gábor Potenciano Enciso  
Adrián Sánchez Castellano  
Ana Armenteros Kindelan  
Ricardo González Ortiz



**N°22 LIONEL**

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE  
YVERDON-LES-BAINS

**Collaborateurs :**

Xavier Marlaire  
Lionel Brochellaz  
Hazem Charif



**N°23 TOURBILLON**

CLR ARCHITECTES SA  
GENÈVE

**Collaborateurs :**

Damien Chevalley  
Patrick Longchamp  
Benjamin Guyot



## N°24 COURS SUR COURS

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES  
SION

### Collaborateurs :

Claude Fabrizio  
Laurent Savioz  
Lionel Ballmer  
Candice Baldy  
Barbora Pisanova  
Etienne Gilloz



## N°25 LE CŒUR DU COLLÈGE

ANDREA ROOST DIPL. ARCH. BSA SIA SWB  
BERNE

### Collaborateurs :

Marco Bill  
Lisa Linder  
Damian Lisik  
Martin Lüthi  
Hélène Robert  
Andrea Roost  
Gérard Wagner  
Andreas Keller



## N°26 PISTE S(C)OLAIRE

PLUS3-ARCHITEKCI SP. Z O.O.  
VARSOVIE

### Collaborateurs :

Katarzyna Glazewska  
Grazyna Wozniak-Glazewska  
Krzysztof Baginski  
Dominika Muras  
Mateusz Dabek  
Magdalena Mularzuk



## N°27 PÉRISTYLE

MY IHOME SÀRL  
LE MONT-SUR-LAUSANNE

### Collaborateurs :

André Pontes  
Inês Ferreira  
Julia Jovignot





## N°28 ROBIN HOOD GARDENS

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES  
VEVEY

### Collaborateurs :

Laurent Fesselet  
Benjamin Krampulz  
Nadia Buemi  
Rocio Dominguez  
Christopher Greim



## N°29 DIALECTICUM

BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG  
BERNE

### Collaborateurs :

Willi Frei	Aline Wenk
Raffael Graf	Andreas Keller
Stefan Graf	
Peter C. Jakob	
Emmanuel Rey	
Yorick Ringeisen	
Pasquale Zarriello	
Samuel Fisler	
Migel Gomez	
Maurin Pürro	
Tino Buchs	
Vizenz Gurtner	



## N°30 **DIONYSOS**

BBH ARCHITECTES SÀRL -  
MM&JC ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SÀRL  
LAUSANNE

### **Collaborateurs :**

Argjend Hasani  
Alexandre Berset  
Julien Bruggisser  
Francisco Rodriguez  
Joseph Cordonier



## N°31 **LE GRAND FRÈRE**

RAUMBUREAU GMBH  
ZÜRICH

### **Collaborateurs :**

Valerian Beltrami  
Rolf Jenni Patrik Stierli  
Jorge Marinho  
Tom Weiss  
Tom Boyle  
Carolin Riede  
David Klemmer



## N°32 À BRAS OUVERTS

URBANITÉ(S)  
GENÈVE

### Collaborateurs :

Isabel Girault  
Marine Girault  
Floriane Cebil  
Jordi Franch  
Andres Quintas  
Ersin Celik  
David Chinaea



## N°33 CALLIPYGE

DREIPUNKT AG FÜR KONZEPT.ENTWURF.REALISIERUNG  
BRIGUE

### Collaborateurs :

Diego Clausen  
Michèle Brunner  
Bülent Abbasoglu  
Carla Alagna  
Samuel Seiler  
Cyril Lehner



**N°34 CARRÉ NOIR**

ADT\_GMBH - ARCHITEKTUR & DESIGN  
RAROGNE

**Collaborateurs :**

Maximilian Imboden  
Nadia Furrer  
Christian Tscherrig



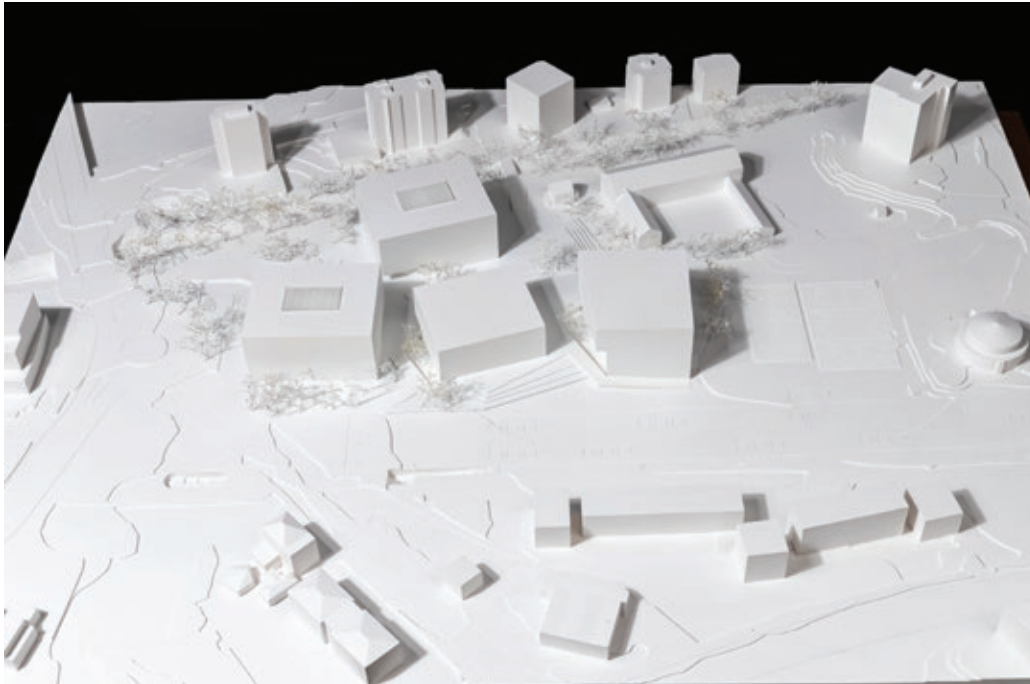
**N°35 POINT-VIRGULE**

O & C ARCHITECTE SA  
MONTHEY

**Collaborateurs :**

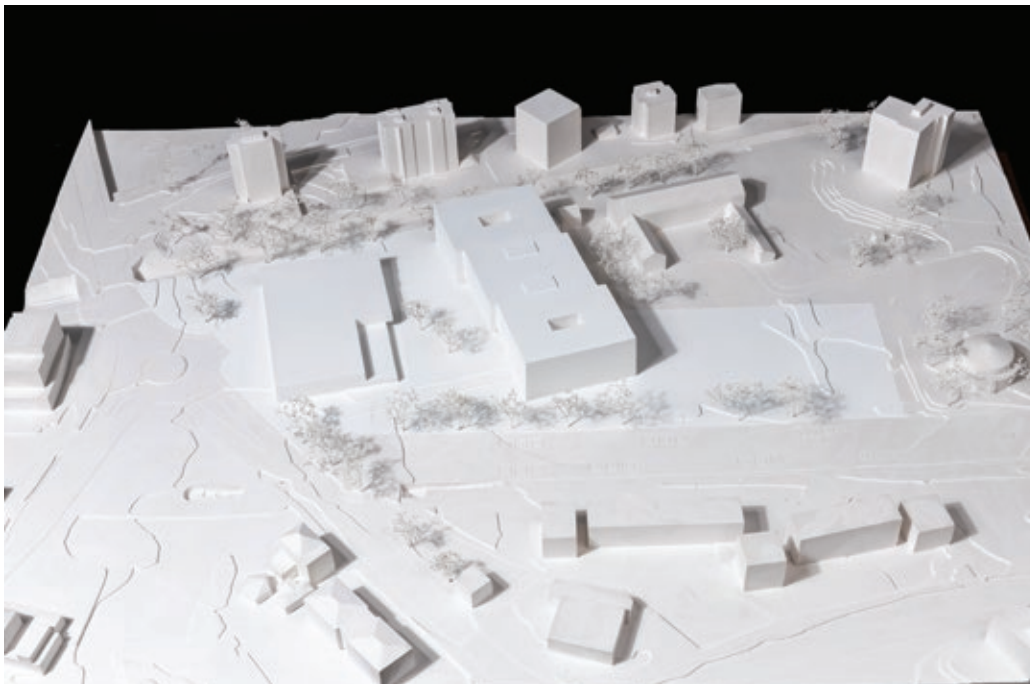
Bruno Oliveira  
Malik Boukhechina





**N°37 HORS SOL**  
STRATA ARCHITECTURE SÀRL  
CAROUGE

**Collaborateurs :**  
Diana Stiles  
Pierre-André Bohnet  
Andrea Lombardo  
Oriane Getaz



**N°38 SCIO**  
AARS\_ARCHITECTES  
MADRID



**N°39 LES MOULINS**

URBATECTURE SA, ARCHITECTES SIA  
SAINT-MAURICE

**Collaborateurs :**

Viviane Zehnder  
Arnaud Zehnder  
Arnaud Martin  
Alexandre Dini

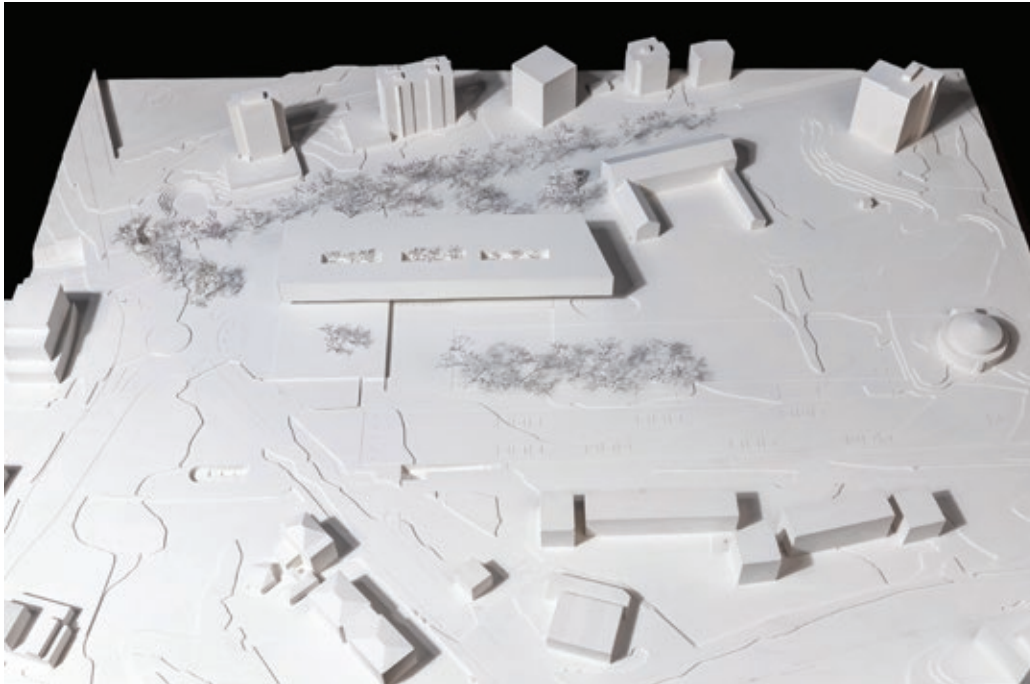


**N°40 BIG ABOVE**

DE KALBERMATTEN ARCHITECTES SÀRL -  
BRODBECK ROULET ARCHITECTES ASSOCIÉS SA,  
SION

**Collaborateurs :**

Mathias Buchi  
Pierre-Henri Severac  
Philippe de Kalbermatten  
Alexis de Kalbermatten



**N°41 JUVENTAS**  
ZO2ARCHITECTURE  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**  
Chloé Geuens  
Patrick Zumwald  
Stefanie Overbeck



**N°42 AGORA**  
ATELIER ZÉRO2 SA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**  
Stefano Rottura  
Alberto Merchán García  
Francisco Javier Cano Castellano  
Ana Fernández Berraquero



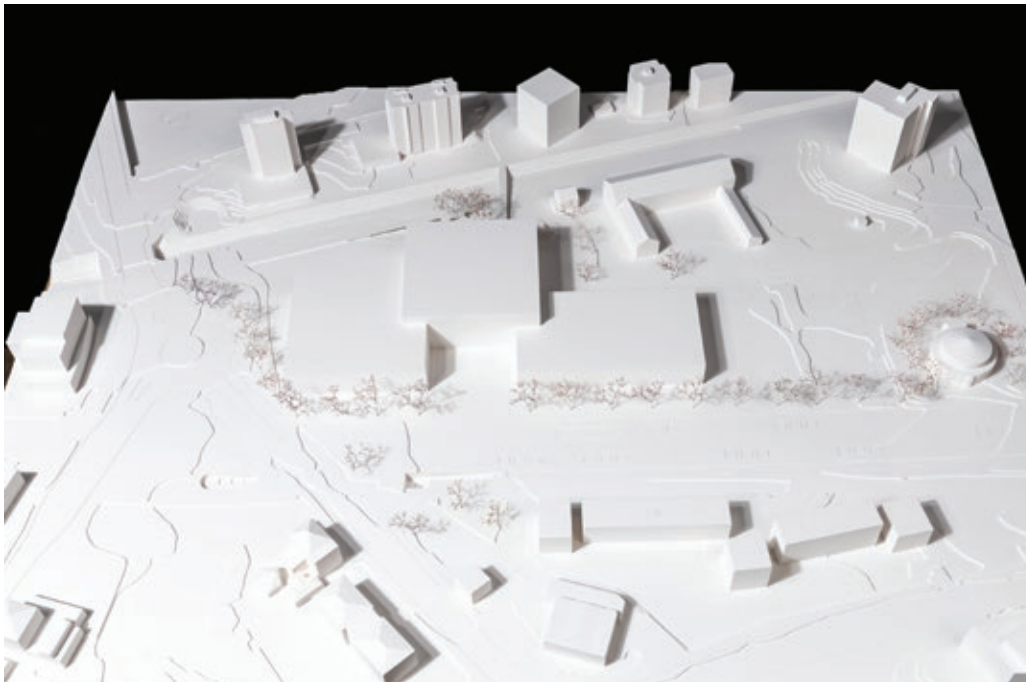


## N°43 CONFLUENCES

NYX ARCHITECTES & CLARC ARCHITEKTEN  
ZÜRICH

### Collaborateurs :

Nathanaël Chollet  
Yann Gramegna  
Dorian Bürgy  
Judit Chapallaz  
Guillaume Chapallaz  
Martin Stumpf  
Florian Seibold  
Aron Lörincz



## N°44 JOSEPH-SAMUEL FARINET

SOLLBERGER BÖGLI ARCHITEKTEN AG  
BIENNE

### Collaborateurs :

Ivo Sollberger  
Lukas Bögli  
Bernard Luisier  
Lukas Rottländer  
Josué von Bergen  
Marc Wüthrich  
Thomas Scheuner  
Daniel von Arb



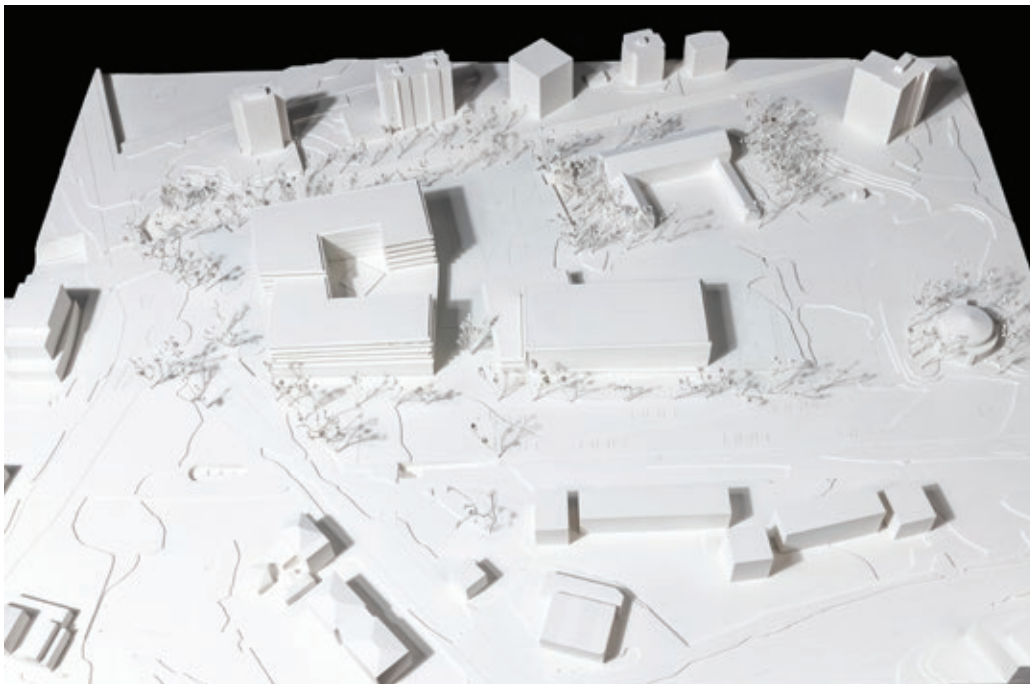


**N°45 POIRE**

GDAP ARCHITECTES SÀRL  
GENÈVE

**Collaborateurs :**

David Gaston Robles  
Gonzalo Martinez Marquez  
Andrés Subira Subira  
Jose Luis Tejedor Calvo



**N°46 MALEVICH**

ANDREA ARRIOLA  
BARCELONA

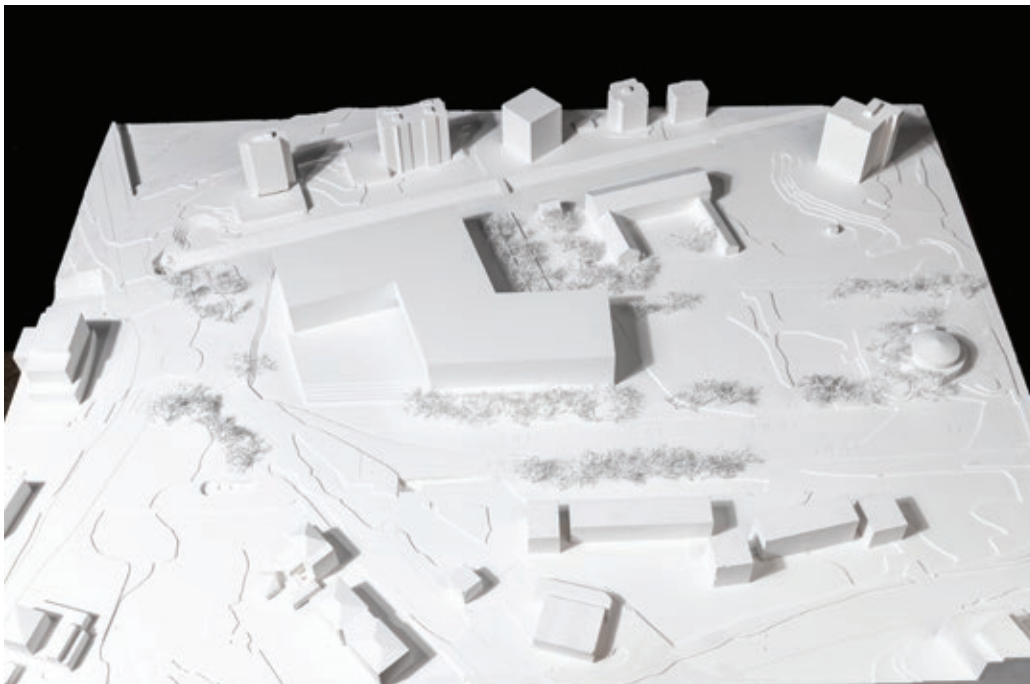
**Collaborateurs :**

Andrea Arriola Fiol  
Leopoldo Milà Figueras  
Adrián Mellado Muñoz



**N°47 COROBO**  
BRÄKER ARCHITECTES  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**  
Lorenz Bräker  
Delphine Clavier



**N°48 POUDLARD**  
CLAVIEN & DELORENZI LA ROCCA  
SION

**Collaborateurs :**  
Thea Delorenzi  
Roberto La Rocca  
David Clavier  
Sacha Antille



**N°49 CASCADE**  
W2 ARCHITEKTEN AG  
BERNE

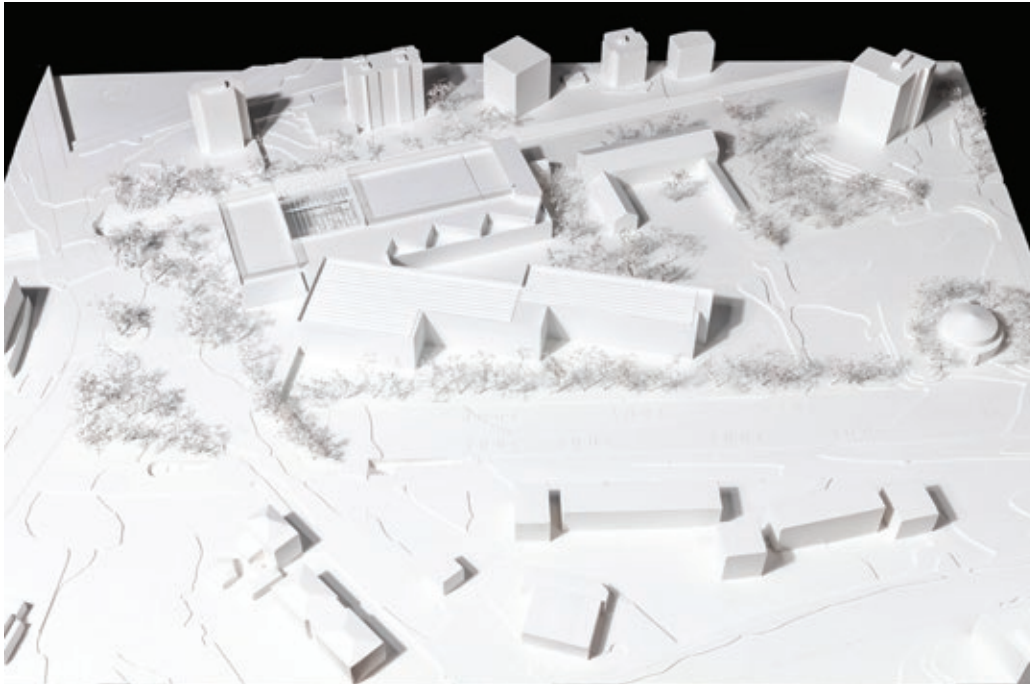


**N°50 LA FABLE EST DANS LA  
STRUCTURE**  
BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES SA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

- Ueli Brauen
- Doris Wälchli
- Michel Vonlanthen
- Julie Devayes
- Francis Di Pietro



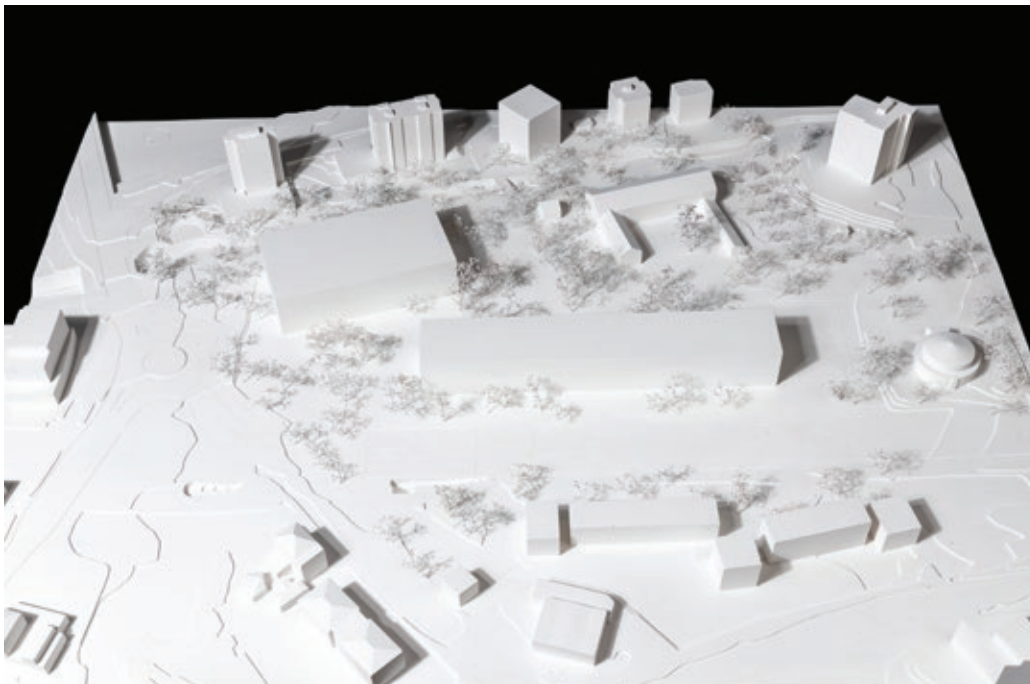


**N°51 CONSTELLATION**

JEAN-CLAUDE GIRARD ARCH  
GENÈVE

**Collaborateurs :**

Jean-Claude Girard  
Julien Orozco  
David Martin



**N°53 SALIX**

FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS SA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Claudius Fruehauf  
Guillaume Henry  
Carlos Viladoms  
Marc Tarantola  
Louis Stähelin





## N°54 **INTERFACE**

AND STUDIO - STUDIO ANTONINI-  
ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS  
GENÈVE

### **Collaborateurs :**

Claudio Antonini  
Yoon Joo Choi  
Duccio Cardelli  
Ning wang  
Felix Stämpfli  
Gabriel Ciosu  
Alina Domocos

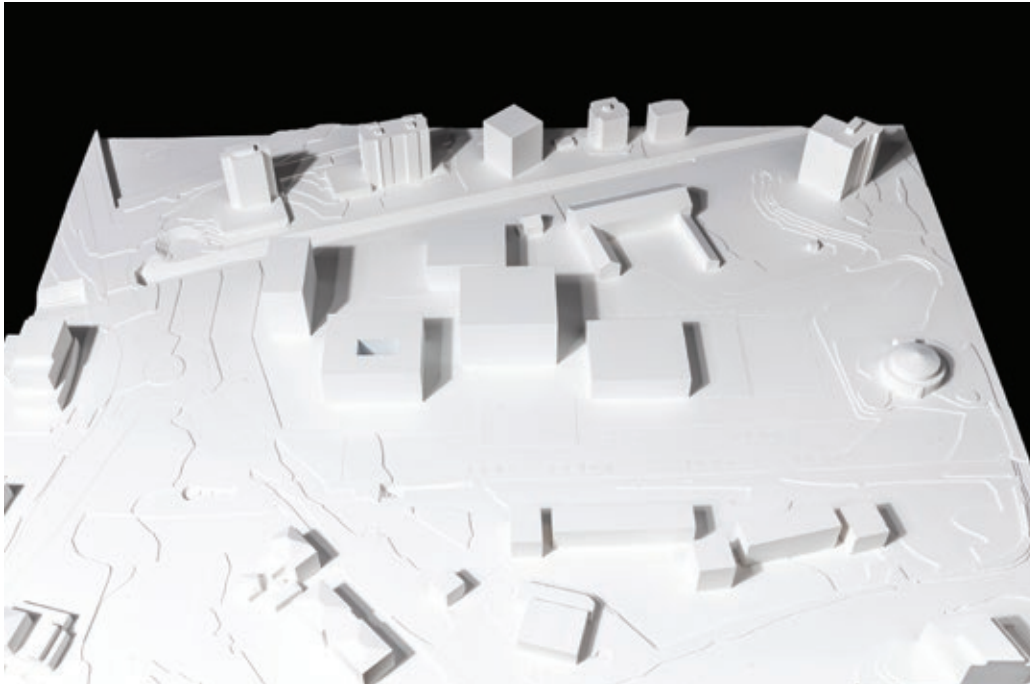


## N°55 «**UN POUR TOUS, TOUS POUR UN.**»

TOPOTEK 1 ARCHITEKTUR GMBH  
ZÜRICH

### **Collaborateurs :**

Martin Rein-Cano  
Dan Budik  
Pavlo Zabotin  
Viktor Kopeikin  
Luigi Gugliari  
Claudia Magri

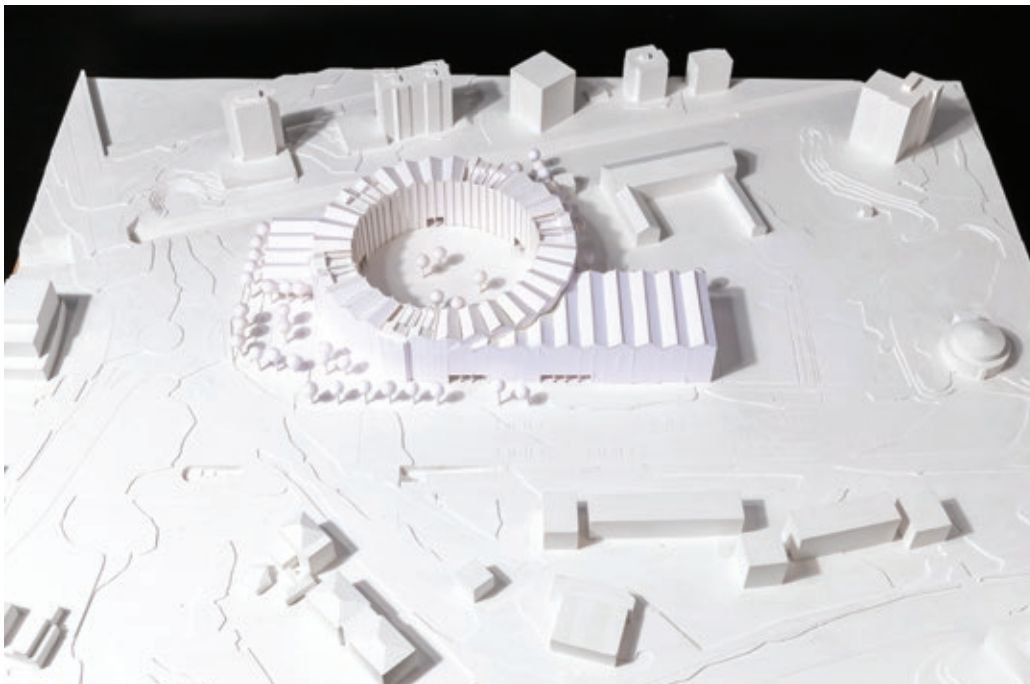


**N°56 L5**

GT ARCHITECTES  
SION

**Collaborateurs :**

Laurens Dekeyser  
Lara Giorla  
Manuel Monedero  
Mona Trautmann  
Koen Wintermans



**N°57 CAROSELLO**

ARCHITETTO ANDREA GRANDI  
BUSTO ARSIZIO

**Collaborateur :**

Alberto Grandi



**N°59 PLAISIR D'ÉTUDIER**

BAUZEIT ARCHITEKTEN SÀRL

BIENNE

**Collaborateurs :**

Yves Baumann

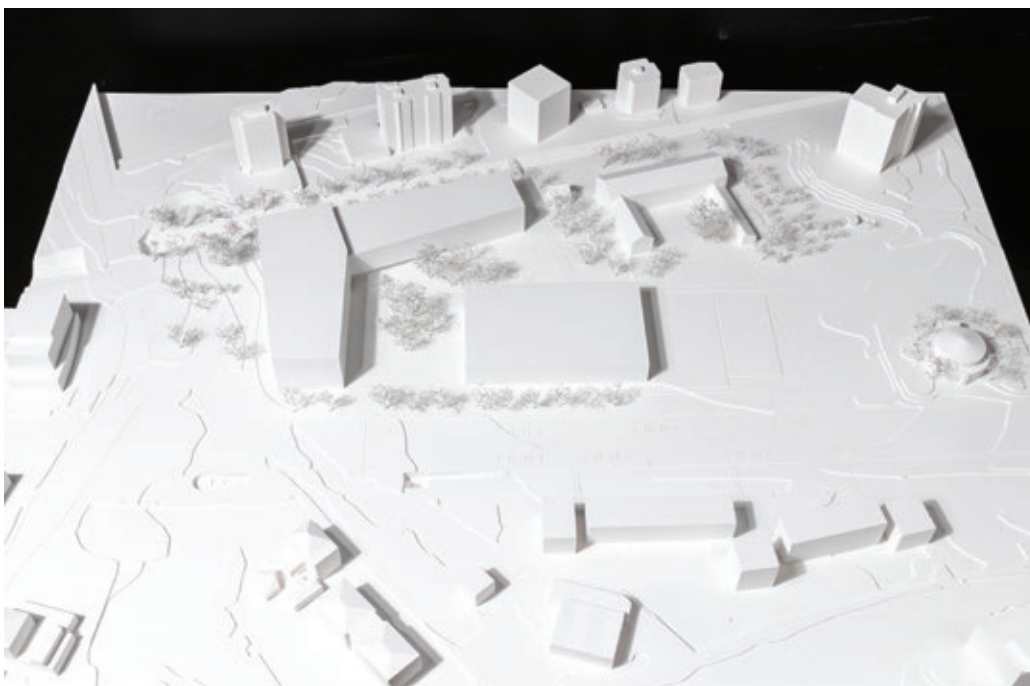
Roberto Pascual

Matteo Romano

Laura Röthlisberger

Markus Psota

Rebeca Vidal



**N°60 SOLIS**

PONT 12 ARCHITECTES SA

CHAVANNES-PRÈS-RENNES

**Collaborateurs :**

Christiane Von Roten

Antoine Hahne

Elsa Connan

Carlo Piffaretti

Parik Simsar

Alexandra Duval

Ugo Rastello

Simone Izzo





## N°61 LA CONFLUENCE

GUAGLIARDI RUOSS DIPL. ARCH. ETH SWB  
ZÜRICH

### Collaborateurs :

Zoi Alexandropoulou  
Silvia Camozzi  
Jacopo Mandelli  
Natalia Pieroni  
Melanie Rindlisbacher  
Silvia Ruoss  
Selina Siegrist  
Matteo Campiche  
Robert Sigrist



## N°62 ÉTOILE FILANTE

JUAN SOCAS ARCHITECTE  
GENÈVE





**N°63 UN POINT QUARANTE-SEPT**

JAN KINSBERGEN ARCHITEKT  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Nadia Cristelo Dias  
João Lourenço dos Santos  
Georgios Papoulias



**N°64 ENTRECHAMPS**

MPH ARCHITECTES  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Olaf Hunger  
Nicolas Monnerat  
Frank Petitpierre  
Julia Ruisinger  
Valentin Baertschi  
Eric Nardini  
Manon Pinget  
Marco De La Gandara



**N°65 WASSILY**

VON BALLMOOS PARTNER ARCHITEKTEN  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Thomas von Ballmoos  
Sibil Hofer  
Jetmira Belegu  
Zhe Dong  
Alexandra Pathier



**N°66 NUAGE**

RAOUL DUBOIS ARCHITEKT  
ZÜRICH

**Collaborateur :**

Raoul Dubois



**N°67 P-158**

LORENZO COTTI, ARCHITECTE  
LOCARNO

**Collaborateurs :**

Lorenzo Cotti  
Paola Rizzi  
Ivan Jelmoni  
Costantino Tenore  
Franco Della Torre  
Massimo Furio



**N°68 ARTICULATION URBAINE**

COUNSON ARCHITECTE SÀRL  
NYON

**Collaborateurs :**

Bertrand Counson  
Juliet Nys  
Mélanie Verdonck  
Jérôme Ponti  
Guillaume Massy  
Franck Chillier  
Eric Tonicello





**N°69 LA PIVE**

ZENKLUSEN PFEIFFER ARCHITEKTEN AG  
BRIGUE

**Collaborateurs :**

Raphael Crettenand  
Dominik Graven  
Stephan Pfeiffer  
Jonathan Troger  
Diana Zenklusen



**N°70 ENGAWA**

FARQUET ARCHITECTES SÀRL ET MARCO ZELLI  
ARCHITECTE  
LE CHÂBLE

**Collaborateurs :**

Marco Zelli  
Grégoire Farquet  
Anna Katharina Hüveler  
Christoph Danuser  
Severin Jann  
Giulia Scotto





## N°71 RE-VERT

WBARCHITEKTEN ETH SIA  
BERNE

### Collaborateurs :

Gian Weiss  
Kamenko Bucher  
Sandra Schär  
Urs Glur  
Anja Kappeler  
Nuria Batt  
Nico Toneatti  
Michael Karli  
Luzius Saurer



## N°72 OP'SION

ATELIER K ARCHITECTES ASSOCIÉS SA  
CAROUGE

### Collaborateurs :

Joël Meylan  
Eric Ravaux  
Frederic Pfefferle  
Alfons Tornero  
Monica Tio  
Isabel Villares



**N°73 SINBAD**

JBMN ARCHITECTES + ATELIER MARTEL  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Laurent Noël  
Marc Chassin  
Stéphane Cachat  
Elvire Amoura  
Sophie Corty  
Mike Nikaes  
Julien Boitard



**N°74 CANOPÉE**

ARCHI-THÈMES BUREAU D'ETUDES SA  
VAULRUZ

**Collaborateurs :**

Michel Alexandre  
Baltasar Helder  
Kabayel Erkan



## N°75 TWIST AGAIN

ESPOSITO + JAVET ARCH. EPFL FAS SIA  
LAUSANNE

### Collaborateurs :

Ardian Uka  
Gian Marco Maddalena  
Tommaso Alberghi  
Sylvia Strzelczyk  
Chloë Reyda  
Alfonso Esposito  
Anne-Catherine Javet



## N°76 LES DOIGTS DANS L'EAU

BERNET & PREITNER ARCHITECTES SÀRL  
MORGES

### Collaborateurs :

Loïc Bernet  
Loïc Preitner





## N°77 BOULEVARD

FRAGMENT ARCHITETTURA STUDIO ASSOCIATO,  
PADOVA  
MATTEO BANDIERA  
PAESE

### Collaborateurs :

Mauro Tonello  
Nicola Di Pietro  
Francesco Di Pietro  
Leonardo Pugin  
Matteo Bandiera  
Alessandro Tessari



## N°78 BABEL

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA -  
CAGNA + WENGER ARCHITECTES SA  
GENÈVE

### Collaborateurs :

Martin Jaques      Miguel Fernandez Ruiz  
Philippe Meier  
Ariane Poncet  
Ana-Ines Papermans  
Rafael Eloi  
Adriano Reis  
Nolwenn Chamorel  
Pierre Cagna  
Grégoire Wenger  
Estelle Felske  
Hikari Kikuchi





**N°79 FORUM SEDUNIUM**

STUDIO BONSACK PORTA CHABBEY  
LA CROIX SUR LUTRY  
SYNAXIS  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Amalia Bonsack  
Laura Porta  
Vincent Gorjat  
Jules Chabbey



**N°80 DANIELE**

DEILLON DELLEY ARCHITECTES SA  
BULLE

**Collaborateurs :**

Achille Deillon  
Alexandre Delley  
Camille Lenoir  
Luc Rotzetter  
Laurent Robotel  
Sébastien Emery  
Nicolas Sansonnens  
Arnaud Dorthe  
Laurent Junod



**N°81 GREEN**

BONNARD + WOEFFRAY  
MONTHEY

**Collaborateurs :**

Pierre Nebel  
Laura Sacher  
Steve Rossier



**N°82 RING**

JEANNE WELLINGER & THOMAS WEGENER  
ARCHITECTES ETH SIA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Jeanne Wellinger  
Thomas Wegener



**N°83 VICUS 2.0**  
COMPOSITE SÀRL  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Philippe Robyr  
Jérôme Fracheboud  
Camille Mauchant  
Salomé Robyr



**N°84 BY THE RIVERS OF BABYLON**  
MURIALDO - PANIZZA  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Stefano Murialdo  
Riccardo Panizza





## N°85 NOÉ

FZA & D - FARRA ZOUMBOULAKIS & ASSOCIÉS  
ARCHITECTES URBANISTES SA  
LAUSANNE

### Collaborateurs :

Dany Roukoz  
Bassel Farra  
Emmanuel Colomb  
Mathieu Robitaille  
Stephanie Amstutz  
Fiorenza Bianchi  
Luca Truscello  
Sonia Tarchini



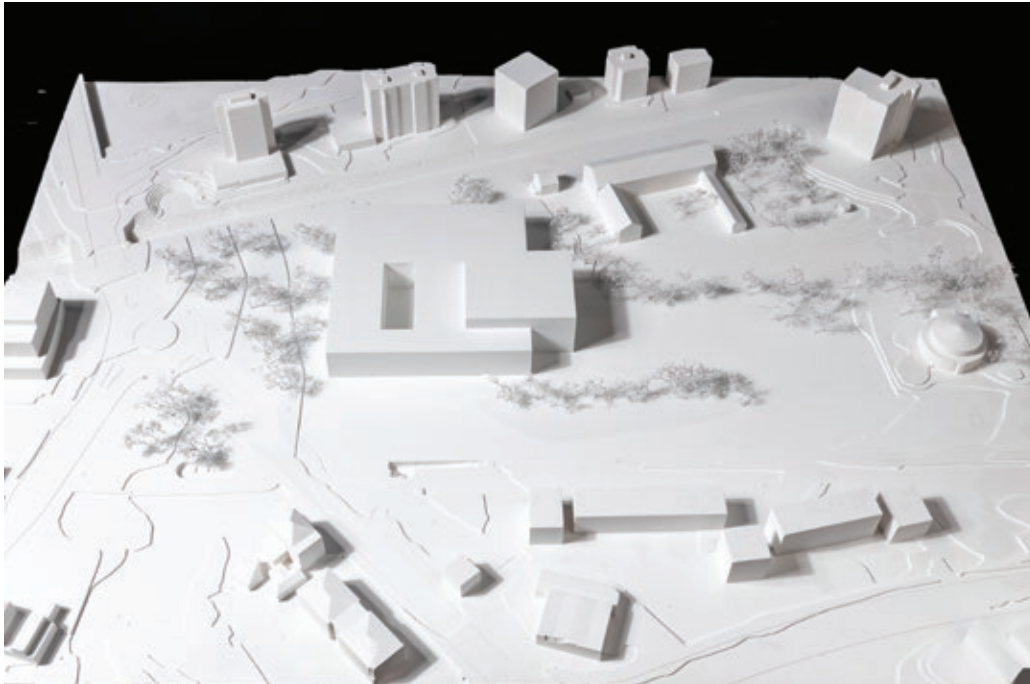
## N°86 ENTRE 2 COURS

BLERD ZEQR AJ & MICHEL NUNES ARCHITECTES  
MEYRIN

### Collaborateur :

Eglant Zeqiraj



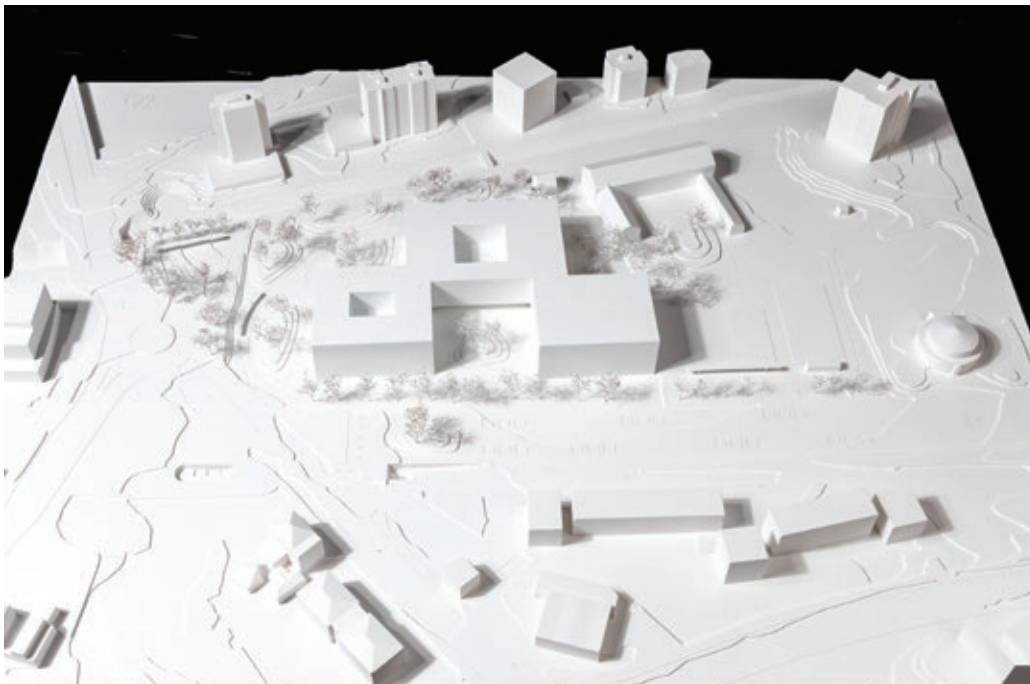


**N°87 IMBRIC À SION**

SUTER SAUTHIER ET ASSOCIÉS SA  
SION

**Collaborateurs :**

Christian Suter  
Raphaël Sauthier  
Bastien Colliard  
Susana Souto  
Inès Leal  
Sylvie Delalay  
Jérémy Rey

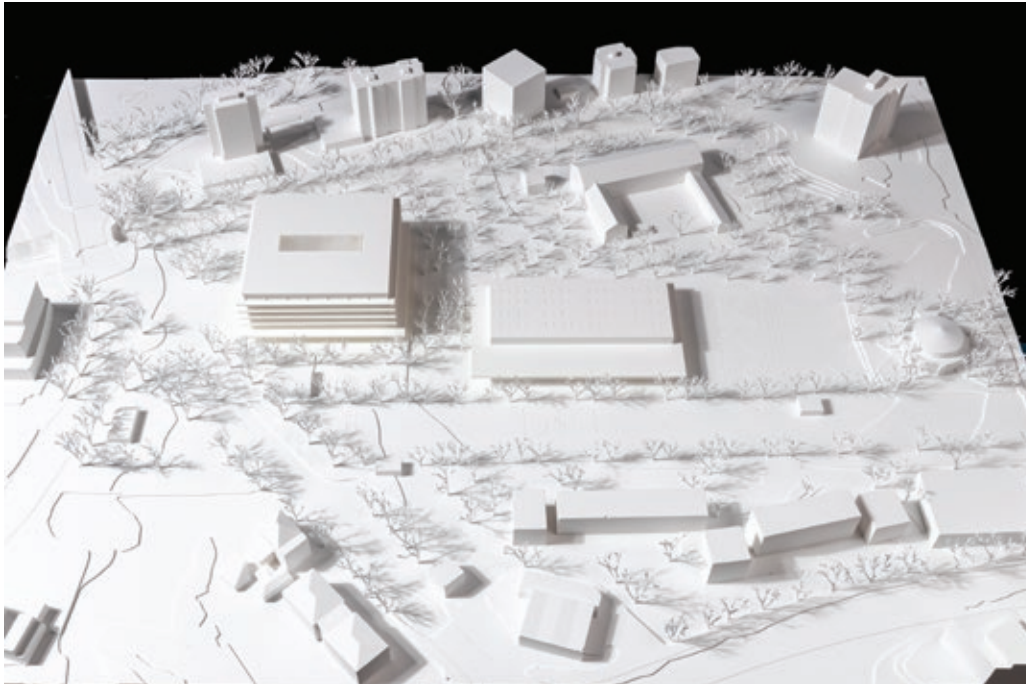


**N°88 SOUS LE PORTIQUE**

OMAR TRINCA ARCHITECTE EPFL SIA  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Mathieu Maréchal  
Odile Allimann  
Nathan Hoh



## N°89 ASSEMBLAGE

GWJ ARCHITEKTUR AG  
BERNE

### Collaborateurs :

Julien Brügger  
Michele Frigerio  
Christian Lasser  
Klaus-Peter Lorenz  
Gerko Schroeder  
Donat Senn  
Elisa Taraglio



## N°90 TRÉFLE

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH  
BERNE

### Collaborateurs :

Helko Walzer  
Marko Göhre  
Anna Kessler  
Peter Jählig  
Vincent Rasser  
David Lüthi

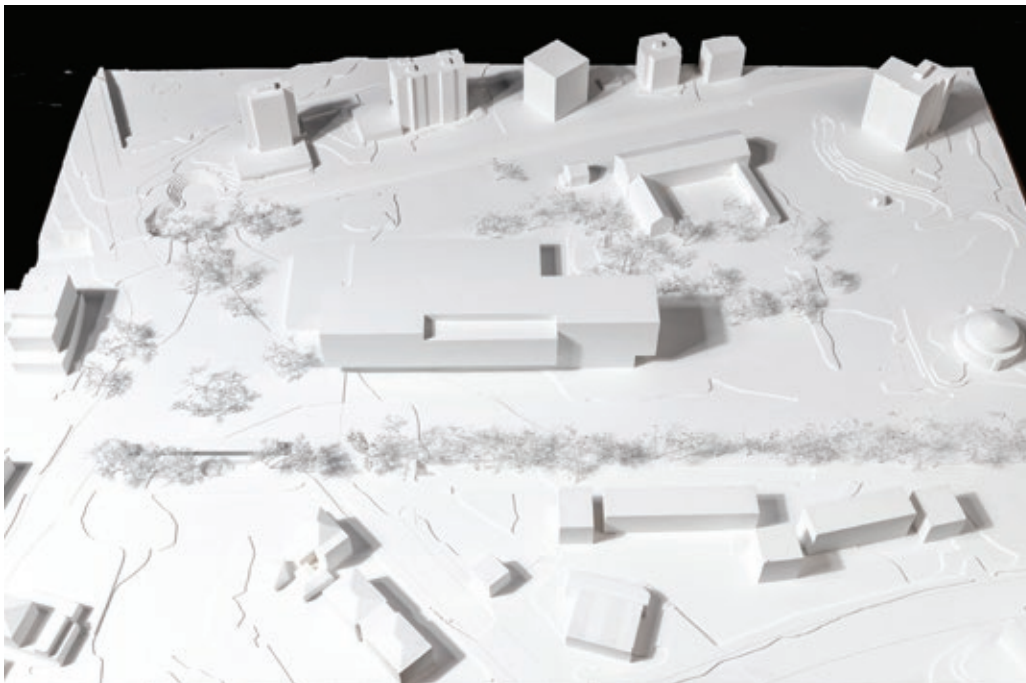


## N°91 «L» ON THE ROCKS

DEBONS ARCHITECTURE SA  
MARTIGNY

### Collaborateurs :

Alexandre Debons  
Michaël Daireaux



## N°93 ALEA JACTA EST

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES  
SION

### Collaborateurs :

Isabelle Évéquoz  
Nuno Ferreira  
Daniela Andrade  
Marco Pereira  
Alice Gras  
David Testi  
Alexandra Maury  
Sébastien Derivaz  
Karen Muller  
Johann Devanthéry





**N°94 19-50**

HUGO DECRAMER & ANAS HONEINY  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Hugo Decramer  
Anas Honeiny



**N°96 ELEVARE**

A-RR.(ARCHITECTURE&RETAIL RITES SA)  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Noémie Goldmann  
Elisabeth Terrisse de Botton  
Alberto Bellia





**N°97 PAS DE DEUX**

3B ARCHITEKTEN  
BERNE

**Collaborateurs :**

Franz Bamert  
Martin Gsteiger  
Yves Franchetti  
Meret Fust  
Dominique Weber

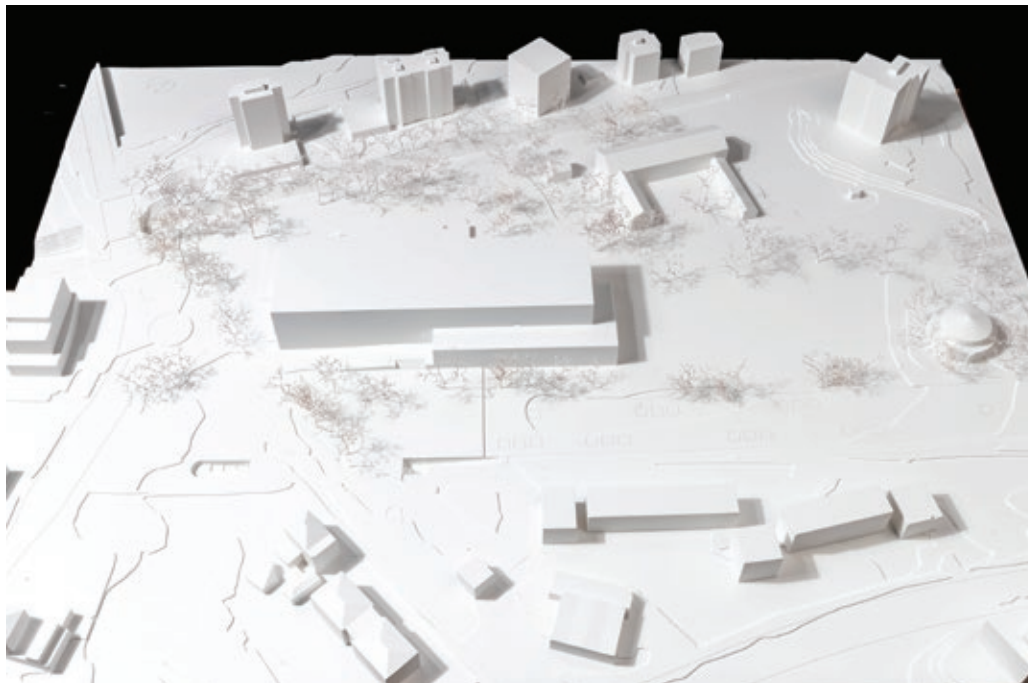


**N°98 ENSO**

DERENDINGER JAILLARD ARCHITECTES SA  
ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Stephan Derendinger  
Youngran Derendinger  
Sophie Jaillard  
Alec Müller  
Jürg Scheurer  
Daniel Gilgen  
Radek Brunecky



**N°99 L'ARCHE DE NOÉ**

SOMMERLATTE ARCHITEKT

ZÜRICH

**Collaborateur :**

Berenike Lemper



**N°100 UN TRAIT D'UNION**

URTZI GRAU SL

ZARAGOZA

**Collaborateurs :**

Guillermo Fernández-Abascal

Andrew Daly

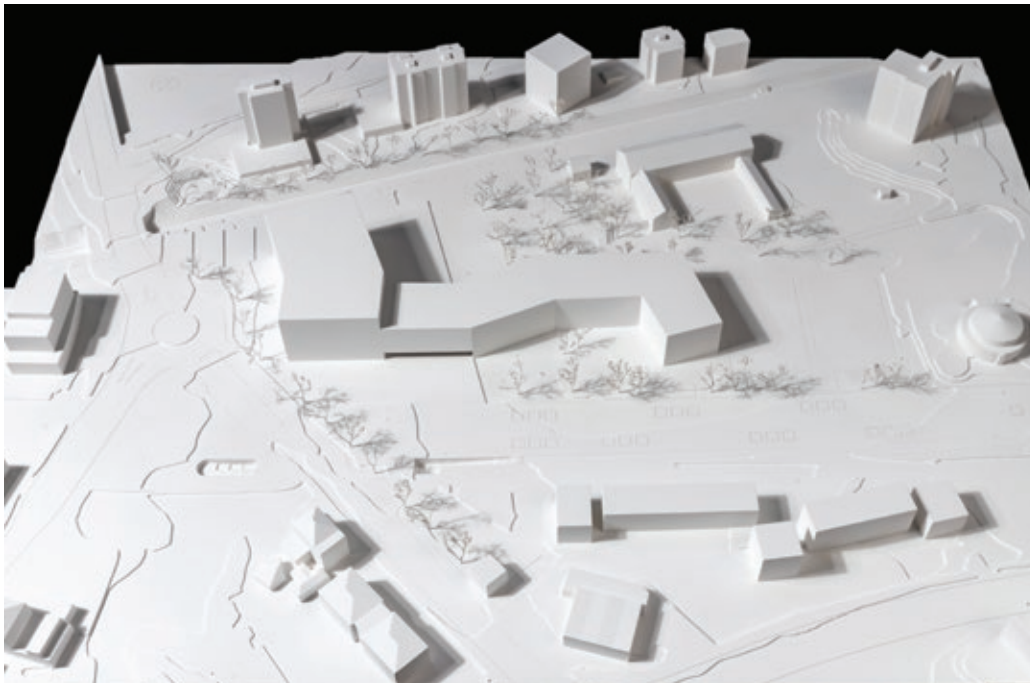


**N°101 ENTREZ C'EST TOUT VERT**

GAME  
MARTIGNY

**Collaborateurs :**

David Formaz  
Nicolas Meilland  
Michael Darbellay



**N°102 DRAGONFLY**

MEYER ARCHITECTURE - MDB SA ARCHITECTES SIA -  
HUGUES MICHAUD ARCHITECTE  
SION

**Collaborateurs :**

François Meyer  
Jérôme Déchanez  
Hugues Michaud  
Bruno Aymon  
Dominique Mayor



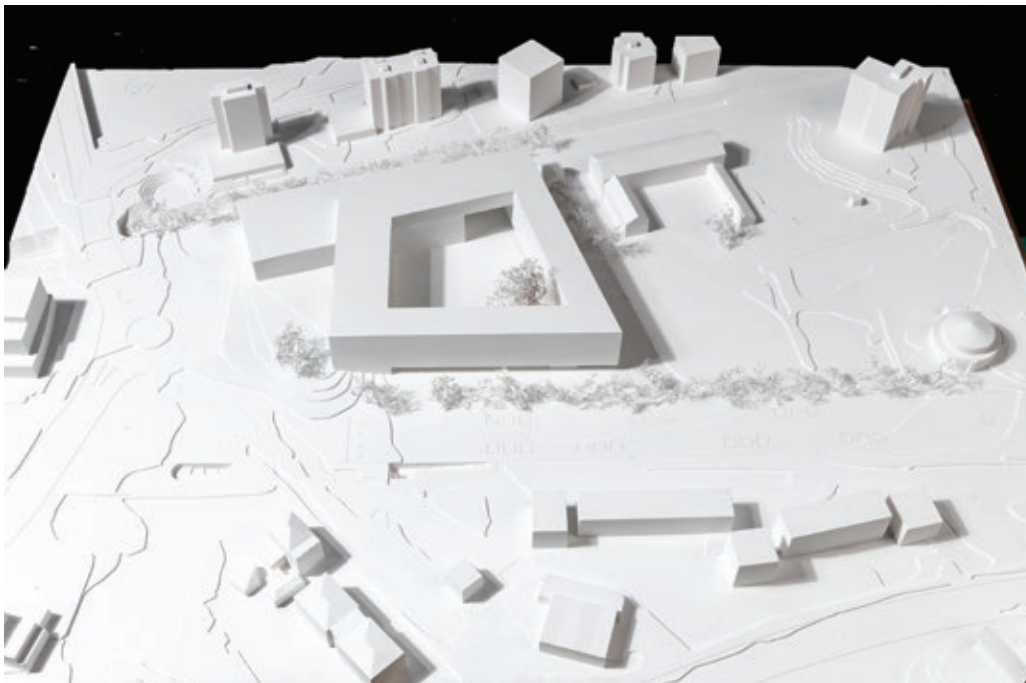


**N°103 HAMEAUX**

ANDREI RACHMUTH ARCHITECTE  
FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Radu Bors  
Walter Schoop



**N°104 LAUREL ET HARDY**

ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL FOLLONIER  
EPFL / SIA  
SIERRE

**Collaborateurs :**

Michel Follonier  
Rui Figueiredo  
Rim Soufi  
Sidonie Cavin  
Caroline Gillioz





**N°105 ARCTURUS**

S-ARCHITECTES SÀRL  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Grégoire Dorthe  
Sami Ellouze  
Shaï Sadras



